
www.ile-de-france.gouv.fr
L'activité des services régionaux
de l'État
en Île-de-France
2010-2011
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE



Sommaire

L'Île-de-France

	départements	communes	surface km²
	75 -Paris	1	105
petite couronne	92 -Hauts-de-Seine	36	176
	93 -Seine-Saint-Denis	40	236
	94 -Val-de-Marne	47	245
grande couronne	77 -Seine-et-Marne	514	5 915
	78 -Yvelines	262	2 284
	91 -Essonne	196	1 804
	95 -Val-d'Oise	185	1 246
	Total Ile-de-France	**1 281**	**12 012**

Éditorial

du Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Une action volontariste guidée par les exigences à venir


©PRIF/J. Ber

Répondre aux défis de la région capitale et conduire les orientations stratégiques de l'Etat en Ile-de-France constituent le sens de notre action.

Comme l'illustre ce rapport d'activité, l'Etat territorial a su s'organiser pour mener énergiquement, en Ile-de-France, la réforme de l'Etat et porter durablement les objectifs stratégiques définis dans le Plan d'Action Stratégique de l'Etat (PASE).

Pour la période 2011-2013, 3 axes majeurs (1) et 87 déclinaisons guident notre action. Validé en Comité d'Administration Régional (CAR) en septembre 2011, ce document est l'expression concrète des politiques publiques qui seront déployées régionalement. Il fait suite aux « Orientations stratégiques à trois ans » mis en place par l'Etat territorial en juillet 2009.

Tous mobilisés pour l'amélioration et la modernisation des services offerts aux usagers, une étape déterminante et symbolique s'est ouverte avec la fusion réussie des préfectures de Paris et d'Ile-de-France et notre installation sur un site unique. Cette étape importante témoigne de notre volonté permanente de nous adapter au changement et aux exigences légitimes.

Engagé dans sa phase opérationnelle, le Grand Paris est au cœur de notre action. Depuis le discours du Président de la République en 2007 du chemin a été parcouru. Ainsi, l'accord entre l'Etat et la région signé en janvier 2010 a été décisif.

17 Contrats de Développement Territorial (CDT), instruments privilégiés dans la réussite du projet présidentiel, sont d'ores et déjà portés et mis en œuvre par l'Etat et les collectivités au sein de dix territoires de projet. Notre objectif commun est de faire de la région capitale une métropole mondiale attractive, capable de répondre aux défis du futur, d'incarner l'avenir et d'être moteur de croissance et d'emploi.

Au service de l'emploi, la préfecture de Paris et d'Ile-de-France a piloté ses actions de manière réactive et mobilisatrice en les orientant prioritairement vers l'emploi des jeunes, vers des mesures en faveur des formations en alternance favorables à une intégration dans le marché du travail, et vers les seniors dans le cadre d'un fort plan de mobilisation vers l'emploi.

Parallèlement, garantir la cohésion sociale et l'égalité des chances représente un enjeu qui nécessite une démarche partenariale. C'est un champ dans lequel l'Etat a initié en Ile-de-France une politique territoriale préventive et volontariste, notamment en facilitant la convergence des actions entre les différents acteurs.

La préoccupation constante des services de l'Etat en matière de logement, et d'hébergement d'urgence sont autant d'impératifs qui témoignent de notre vigilance et de notre investissement à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Acteur de la territorialisation du Grenelle de l'environnement, la compétitivité durable de la région capitale demeure un objectif déterminant dans l'amélioration des conditions de vie de tous les Franciliens. Nos actions visent à appliquer une politique et une gestion durable de nos équipements, de nos transports et de nos ressources naturelles afin de préserver notre qualité de vie.

L'ensemble des services régionaux de l'Etat d'Ile-de-France que je dirige s'engage résolument dans l'application des politiques publiques au service de nos concitoyens, et s'affirment comme force de proposition et d'anticipation.

Ce rapport d'activités 2010-2011 illustre avec force le sens de nos actions, pour tous, au service de chacun, avec le concours de chaque fonctionnaire.

Daniel Canepa,
Préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

(1) « Assurer la construction de la métropole du 21e siècle : assurer la construction du Grand Paris » ;
« Agir ensemble pour une compétitivité durable et renforcer la cohésion sociale » ;
« La nouvelle gouvernance de l'Etat ».


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE
DE PARIS
ET
D'ILE-DE-FRANCE



Mettre en œuvre la réforme de l'administration territoriale de l'État en Île-de-France

La nouvelle organisation de l'État en Île-de-France

Le 1er juillet 2010 restera une date importante pour l'ensemble des services de l'État en Île-de-France : elle marque l'aboutissement du processus de réorganisation territoriale de l'État le plus important mené à l'échelle nationale depuis la Révolution française.

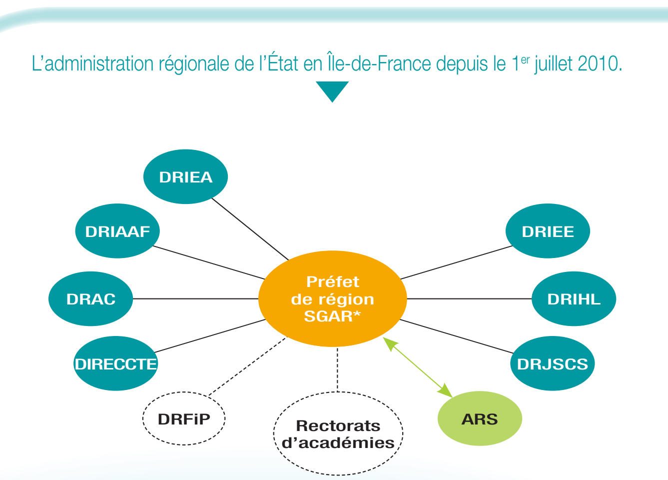
Son but est de simplifier l'administration et de réorganiser les services de l'État pour améliorer le service rendu aux Franciliens tout en tenant compte des spécificités de l'Île-de-France.

La nouvelle architecture repose sur un principe simple : l'échelon régional pilote les politiques publiques et donc l'autorité du Préfet de région est renforcée, tandis que le niveau départemental, chargé de la mise en oeuvre de ces politiques, se voit conforté dans son rôle de proximité avec une organisation des services resserrée autour du Préfet de département.

En d'autres termes, au Préfet de région revient désormais la charge de conduire l'action, de répartir les moyens et de rechercher les synergies. Les préfets de département se chargent, quant à eux, de traduire les orientations ainsi définies selon les nécessités de terrain, et au plus proche des attentes de leurs concitoyens.

Cette réforme a mobilisé l'ensemble des services de l'État en Île-de-France.

L'administration régionale de l'État en Île-de-France depuis le 1er juillet 2010.



- DRIEA : direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement = DREIF (hors logement) + DIRIF
- DRIEE : direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie = DIREN + DRIRE (hors développement industriel et métrologie) + STIIIC (hors Paris)
- DRIHL : direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement = DREIF (logement) + DRASS (hébergement) + DDASS (hébergement) et DDE (logement) de Paris et de la petite couronne
- DRJSCS : direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale = DRJS+ DRASS (pôle social hors hébergement) + DR ACSé
- DRIAAF : direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt = DRAF + SV
- DRAC : direction régionale des affaires culturelles = DRAC + services départemantaux de l'architecture et du patrimoine
- DIRECCTE : direction régionale des entreprises,de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi = DRTEFP + DDTEFP + DRCCRF + DRT + DRCA + DRCE + DRIRE (dévellopement industriel et métrologie)
- DRFIP : direction régionale des finances publiques = RGF + services fiscaux
- ARS : agence régionale de santé = ARH + GRSP + URCAM + DRASS et DDASS (santé et médico-social) + CRAM + DRSM

*SGAR : Secrétaire général pour les affaires régionales

Pourquoi réformer les services de l'État ?

Héritière de l'Histoire, l'organisation administrative française, issue davantage d'une superposition de textes que d'une réflexion d'ensemble visant à rationaliser le dispositif progressivement mis en place, avait montré ses limites. Concernant l'administration locale de l'État, nombreux dénonçaient le manque de clarté et de cohérence dans la conduite de certains dossiers, l'existence de doublons en raison d'un partage parfois mouvant des compétences. Ce constat était plus prégnant encore en Île-de-France où la multitude d'acteurs, de structures et d'organisations intervenant sur le territoire régional accentuait davantage le manque de lisibilité de l'action de l'État. Il était donc nécessaire de repenser les prérogatives et l'action des différents niveaux d'intervention de l'État au plan local. En 2004, un décret redéfinissait déjà les pouvoirs des préfets, l'organisation et l'action des services de l'État.

De la RGPP à la RéATE

C'est dans ce contexte, qu'en 2007, le Premier ministre lance la Révision générale des politiques publiques (RGPP) qui se fixe pour ambition de "construire l'État du XXIe siècle", selon trois axes principaux : moderniser l'État, rendre un meilleur service aux usagers et alléger la charge du contribuable. À l'échelon des structures administratives déconcentrées, la RGPP s'exprime principalement au moyen de la Réforme des administrations territoriales. Dans ce cadre national, il s'agit de renforcer le pilotage des politiques publiques de l'État autour du Préfet de région, mais aussi de réaliser des économies d'échelle par la mutualisation des moyens mis à disposition au plan local par les différents ministères de tutelle. Afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, les compétences sont, parallèlement, regroupées au sein de directions départementales interministérielles pour apporter des réponses sur un domaine donné de façon coordonnée et complémentaire.

Pour ce faire, la réforme confie à l'échelon régional le rôle de pilotage de droit commun des politiques publiques de l'État sur le territoire, et au niveau départemental, leur mise en œuvre, au plus près du citoyen et de ses attentes. La réforme doit ainsi permettre de



doter les régions de services de l'État intégrés et plus lisibles, d'agir plus efficacement et de façon plus réactive grâce au resserrement de leur organisation et à leur management plus fort et plus cohérent.

Toutefois, les spécificités de la région capitale, tant institutionnelles, qu'économiques et sociales, ajoutées à la création du Grand Paris, justifiaient de rechercher une organisation adaptée à l'Île-de-France. L'Île-de-France, c'est en effet près de 19 % de la population française totale répartie sur seulement 2 % du territoire, c'est 28 % du parc locatif social national, c'est 24 % des créations d'entreprises et 23 %de l'emploi salarié, mais c'est aussi 16 % de la consommation finale d'énergie et 38 % des effectifs de la recherche publique comme privée.

À cette fin, une circulaire du Premier ministre, du 27 juillet 2009, dessinait une organisation administrative spécifique qui répond à la situation et aux enjeux propres à cette région. L'Île-de-France se voit ainsi dotée de structures lui permettant, notamment, d'assurer la conduite de politiques fortes en faveur du logement et de la cohésion sociale, de soutenir d'une activité économique et de recherche innovante et dynamique, de définir une politique renforcée de prévention sanitaire, de promouvoir un développement durable des territoires ruraux et une gestion alternative des ressources pour une qualité de vie réinventée.



Consultez le guide de présentation de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat :

Rubrique : Action de l'Etat/Réforme de l'Etat.



© Ministère de l'intérieur/ DICOM/J.-L.Ziegler

Quelle organisation en Île-de-France ?

Tout à la fois région capitale et membre du club restreint des agglomérations de niveau mondial, l'Île-de-France se caractérise par un positionnement économique, culturel et social, qui en fait une région métropole unique en France. Ses atouts sont nombreux : première région française par sa population, qui est également la plus jeune ; premier bassin d'emploi d'européen, bénéficiant par ailleurs d'une main d'œuvre hautement qualifiée ; première destination touristique au monde ; un PIB qui représente près de 29 % de la richesse nationale et 4,5 % du PIB de l'Union européenne ; la présence de 7 pôles de compétitivité, dont 3 pôles mondiaux…

Mais ces atouts ne sauraient masquer les difficultés qui sont plus importantes qu'ailleurs. Ainsi, l'Île-de-France c'est 20 % des bénéficiaires du RMI et de grandes disparités dans la répartition des richesses. C'est aussi des difficultés pour les classes moyennes à trouver un logement, ce qui pousse nombre de Franciliens à s'éloigner toujours davantage et les confronte, de ce fait, à une congestion des transports significative. L'Île-de-France, c'est enfin une situation environnementale fragile comme en atteste, notamment, son classement parmi les quatre zones européennes les plus touchées par la pollution à l'ozone. Parallèlement, la crise et la mondialisation ont fait émerger de nouveaux défis économiques qui imposent à l'État de mettre en place, avec les collectivités, les structures administratives les plus aptes à favoriser le développement économique et la croissance, de façon cohérente, sur l'ensemble du territoire. La réforme des services de l'État en Île-de-France poursuit l'objectif de répondre à ces grands enjeux au travers d'une organisation plus lisible et plus adaptée aux attentes des usagers. Pour ce faire, elle met en place une organisation particulière, qui se distingue en partie de celle applicable au reste de la métropole. La mise en oeuvre opérationnelle est effective depuis le 1er juillet 2010.

Des services régionaux adaptés aux enjeux propres à la région capitale

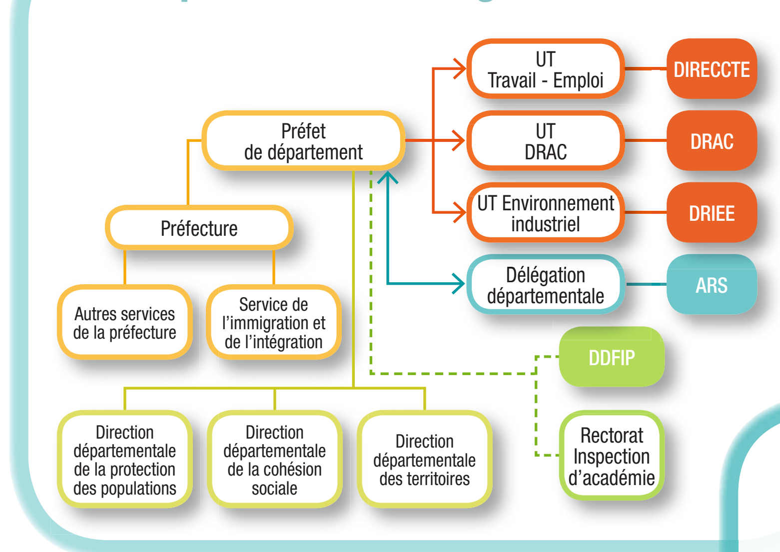
La réforme en Île-de-France adopte, là où c'est possible, une organisation territoriale identique à celle qui se déploie depuis 2008 sur le reste du territoire métropolitain. Cette organisation commune se matérialise par la

Mettre en œuvre la réforme de l'administration territoriale de l'État en Île-de-France

création de cinq entités régionales en charge respectivement des **entreprises,** de la **concurrence** et de la **consommation,** du **travail** et de **l'emploi** (DIRECCTE), des **finances publiques** (DRFIP), de la **culture** (DRAC), de la **santé** (ARS) et de l'**éducation** (Rectorats). Cinq directions régionales spécifiques lui permettant d'avoir une approche différenciée pour mieux répondre aux enjeux de la région. C'est le cas avec la DRIHL dans les domaines emblématiques de l'**hébergement** et du **logement**.

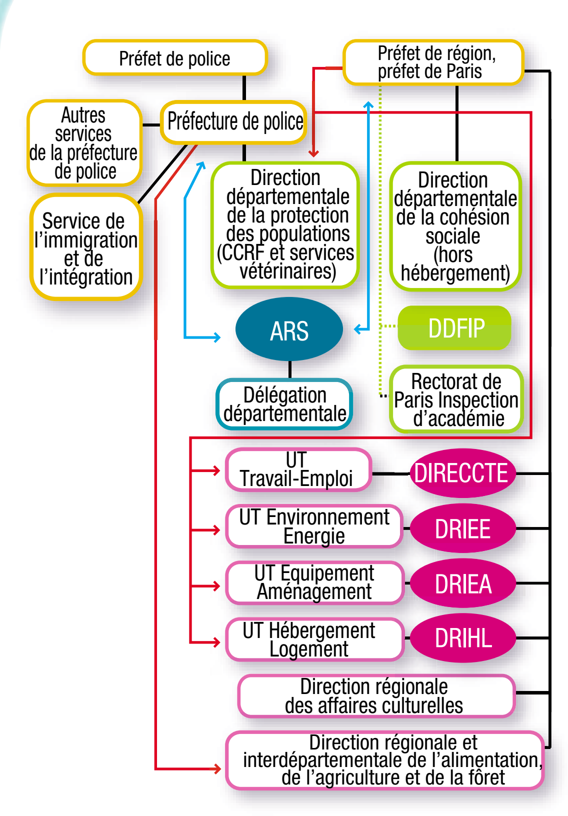
L'**environnement** et l'**énergie** sont pris en compte par la DRIEE pour une réponse adaptée aux questions de développement durable et de maîtrise énergétique. Les questions d'**équipement** et d'**aménagement** relèveront de la DRIEA, adaptant les structures à l'échelle du Grand Paris. La direction de la **jeunesse, les sports et la cohésion sociale** (DRJSCS) centrera son action sur un enjeu majeur, la politique de la ville.

Les départements de la grande couronne



La DRIAAF, quant à elle, conduira les politiques régionales de l'État dans les domaines de **l'alimentation, l'agriculture et la forêt**, traduisant le fait que le terri-

La réforme dans le département de Paris



Dans le département de Paris, la réforme se caractérise tout d'abord par la fusion des services de la préfecture de Paris et de la préfecture de la région d'Île-de-France. La préfecture nouvellement constituée s'appuie désormais sur une direction de la modernisation et de l'administration qui assure la gestion des fonctions supports (ressources humaines, logistique, marchés publics, budget), le suivi des élections, les liens avec les groupements associatifs et qui coordonne les services et les finances de l'État ainsi que le contrôle de gestion. Elle comporte également une mission juridique partagée entre l'échelon régional et départemental et qui a en charge le contrôle de légalité, le contentieux, le conseil et l'expertise juridique. Les services de l'État à Paris sont désormais regroupés au sein de deux directions interministérielles dédiées à la protection des populations et à la cohésion sociale. En raison des spécificités institutionnelles de Paris, cette nouvelle organisation diffère légèrement de celle retenue en petite couronne. Dans le département parisien, le domaine de la sécurité étant du ressort de la préfecture de police, la direction de la protection des populations lui est donc rattachée. La direction de la cohésion sociale demeure placée sous l'autorité du Préfet de région, Préfet de Paris et sur le plan fonctionnel du préfet secrétaire général de la nouvelle préfecture. La direction de la cohésion sociale regroupe une mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, un pôle dédié à la politique familiale, à la jeunesse et aux sports, un pôle chargé de l'égalité des chances, de la politique de la ville et de la vie associative et enfin un troisième pôle chargé de la prévention et de la protection des populations. Le Préfet de région s'appuie enfin sur 4 unités territoriales (UT), compétentes notamment en matière de logement, d'hébergement, d'emploi, d'aménagement du territoire et d'environnement, ainsi que sur une délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (ARS).

Qui contacter ?

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
Standard : 01 825 24 000

www.ile-de-france.gouv.fr

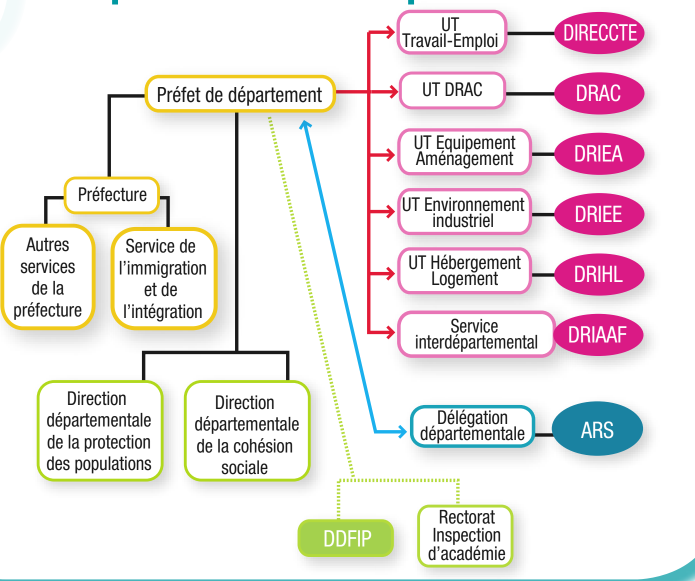


toire régional est composé, pour plus des trois quarts de sa superficie, de terres agricoles et de forêts.

Une organisation départementale flexible, fondée sur la variété des situations

Dans les départements de la grande couronne, l'organisation n'a pas vocation à être différente du schéma général arrêté pour l'ensemble de la métropole. Chaque département est donc doté de trois directions départementales interministérielles en charge respectivement des territoires, de la cohésion sociale et de la protection des populations. Ce dispositif est complété par la création d'unités territoriales, émanation de certaines directions régionales, dans les domaines du travail et de l'emploi, de la culture, de l'énergie et de l'environnement.

Les départements de la petite couronne



Dans les départements de la petite couronne

La situation est différente. Ainsi, dans ces départements, deux directions interministérielles sont présentes, celle dédiée à la protection des populations et celle chargée de la cohésion sociale, qui n'intègre pas la politique de l'hébergement, par exception à ce qui se pratique en grande couronne. Des unités territoriales et des services interdépartementaux supplémentaires sont, en revanche, mis en place sur les questions de logement et d'hébergement, d'aménagement et d'équipement, d'alimentation et d'agriculture. À Paris, l'adoption du schéma à deux directions s'accompagne d'une spécificité puisque la direction départementale en charge de la protection des populations est intégrée à la Préfecture de police. Concernant l'organisation des services de la préfecture de Paris en tant que telle, chef-lieu de la région, le modèle francilien est calqué sur celui des autres régions, par sa fusion avec la préfecture de la région d'Île-de-France. La nouvelle préfecture ainsi constituée est particulièrement emblématique de l'effort de rationalisation recherché par la réforme.

Quels apports pour les usagers, les élus et les partenaires ?

L'organisation verticale, calquée sur l'organisation ministérielle, qui présidait jusqu'alors dans les services régionaux et départementaux de l'État avait donné naissance à une multitude de structures. Il en avait résulté un cloisonnement des services, voire une concurrence de priorités, d'objectifs et de moyens. La réforme prévoit une nouvelle organisation, resserrée, fondée sur les grandes politiques publiques pour une accessibilité rendue plus lisible. Elle garantit la complémentarité des missions pour une action plus performante et rationalisée.

Un regroupement thématique

Plusieurs dizaines de directions, services ou délégations composaient jusqu'ici l'administration francilienne, avec un enchevêtrement de relations de diverses natures entre le niveau régional et le niveau départemental. Cette construction, complexe et héritée d'anciens périmètres ministériels, avait fini par brouiller la compréhension des missions de chacun, et par générer une multiplicité d'interlocuteurs sur un même dossier. Avec la réforme, le Préfet de région s'appuie désormais sur **10 structures régionales thématiques** œuvrant à la mise en oeuvre des politiques ministérielles, contre plus de 20 entités auparavant. La priorité est donc donnée aux **grandes politiques publiques** pour une **meilleure appréhension des enjeux** qui sont au coeur de l'action de l'État en Île-de-France, selon la répartition suivante :

- équipement et aménagement avec la DRIEA,
- environnement et énergie avec la DRIEE,
- hébergement et logement avec la DRIHL,
- jeunesse, sport et cohésion sociale avec la DRJSCS,
- alimentation, agriculture et forêt avec la DRIAAF,
- affaires culturelles avec la DRAC,
- entreprises, concurrence, consommation, travail et emploi avec la DIRECCTE,
- finances publiques avec la DRFIP,
- santé avec l'ARS,
- éducation avec les rectorats.

Il aura fallu, certes, quelque temps pour se familiariser avec ces nouveaux acronymes mais, sur le fond, la nouvelle architecture **rend plus lisible l'action de l'État** en Île-de-France. En réduisant le nombre d'entités, c'est **l'accès** de tous aux services qui est **simplifié**. Hier, par exemple, les porteurs de projet devaient s'adresser à différentes directions régionales si elles souhaitaient en connaître l'impact environnemental : la DIREN pour l'eau, les paysages ou la biodiversité, et la DRIRE pour la qualité de l'air, les risques technologiques et l'énergie. Désormais un seul interlocuteur en la matière, quel que soit le type d'impacts produits ou générés : la DRIEE. Il en va de même dans les départements qui s'affranchissent du traditionnel rattachement ministériel, et regroupent leurs anciennes directions dans seulement **deux, voire trois, nouvelles directions interministérielles** : la **cohésion sociale** (DDCS) et la **protection des populations** (DDPP), auxquelles sont ajoutés les **territoires** (DDT) dans les départements de grande couronne. S'agissant de la DDPP, sont réunis les services vétérinaires, ceux de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Ceci signifie, qu'en en matière de litiges de consommation, la nouvelle DDPP devient l'unique entrée du consommateur qui pourra obtenir auprès d'elle tant l'information sur le droit de la consommation, que le traitement des problèmes signalés et la transmission de son dossier aux services compétents en cas d'infraction aux réglementations. Un sujet, une entrée, c'est un temps précieux gagné quand il n'y a plus à chercher à qui s'adresser !

Une action coordonnée, gage d'efficience

En créant des structures dont les missions relèvent d'une **politique publique unique**, toutes les facettes d'une question seront désormais traitées au sein d'une même entité. Le **regroupement des compétences utiles**, au sein d'une direction thématique, permet de mutualiser les moyens et les fonctions supports pour une meilleure rationalisation des dépenses publiques et favorise les synergies fonctionnelles. Entre autres, la DRIHL illustre cette ambition en réunissant toutes les compétences régionales sur les questions d'hébergement et de logement là où, auparavant, existaient 13 services distincts aux compétences fractionnées. La création de véritables parcours résidentiels en résulte qui permettront désormais de traiter l'intégralité du sujet, de l'hébergement d'urgence à l'accession à la propriété, en passant par la prévention des expulsions et l'amélioration de l'offre de logement. Dans les départements, la DDCS regroupe, quant à elle, des agents issus de directions dont le point commun est d'exercer des missions au service des populations les plus vulnérables, notamment. La complémentarité de ces missions et des méthodes de travail permet à cette nouvelle direction départementale d'identifier les priorités au plus près des attentes de la population, et de mieux gérer les moyens disponibles pour intervenir plus rationnellement sur le territoire. En **resserrant** de la sorte les **services autour d'un même objectif**, l'action des préfectures franciliennes gagne en cohérence et garantit une plus grande réactivité face aux attentes nouvelles des concitoyens. Réduire le nombre d'intervenants, raccourcir les délais et traiter l'intégralité d'une demande selon son sujet, c'est ce que propose cette nouvelle organisation en Île-de-France, conçue pour répondre aux besoins des usagers, des élus et des partenaires économiques et sociaux.

De nouveaux locaux pour la DRAC

Le 15 novembre 2010, Frédéric Mitterrand, ministre de le Culture et de la Communication et Daniel Canepa, en présence de Muriel Genthon, directrice régionale, ont inauguré les nouveaux locaux de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

Le nouveau bâtiment, dont a pris possession la Direction régionale durant l'été, est situé 47-49, rue Le Peletier – Paris 9[e] arrondissement. Il permet un meilleur accueil du public car il réunit dorénavant sur un même site l'ensemble des services de la DRAC, dont le Service régional de l'Archéologie et, en particulier, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Paris (STAP 75) désormais rattaché à la DRAC. Ces services étaient jusqu'alors répartis sur trois sites différents.

La DRAC d'Île-de-France assure des missions de protection, de préservation, de documentation et de valorisation des patrimoines, ainsi que d'expertise, de conseil et de soutien dans le champ de la création artistique et de la diffusion culturelle sous toutes ses formes.

www.ile-de-france.gouv.fr





Inauguration des nouveaux locaux de la DRAC.
De droite à gauche : Muriel Genthon, Frédéric Mitterrand, Bruno Foucray, conservateur régional de l'archéologie.



La création de l'ARS



La réforme des services de l'État en Île-de-France a connu une avancée majeure avec la création, le 1er avril 2010, de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France. Claude Evin en a été nommé directeur général.

En outre, le Préfet de région préside le conseil de surveillance et le comité régional de sécurité sanitaire.

Clé de voute de la nouvelle organisation prévue par la loi Hôpital, patients, santé et territoires, la création des 26 agences régionales sur l'ensemble du territoire répond à l'ambition d'améliorer la santé de la population et d'accroître l'efficacité du système de santé. Le directeur de l'ARS d'Île-de-France s'est assigné trois objectifs principaux pour adapter ces missions aux enjeux propres à la région capitale :

- réduire les inégalités de santé constatées du fait, entre autres, d'une offre de soins de proximité absente de certains territoires et, lorsqu'elle existe, de la difficulté à trouver des professionnels pratiquant des tarifs opposables ;
- améliorer la qualité du service rendu en organisant la complémentarité entre les multiples acteurs de la santé et en homogénéisant les procédures, notamment ;
- veiller à une meilleure efficience de la dépense pour maintenir le système de solidarité existant.

À cette fin, l'ARS d'Île-de-France regroupe désormais tous les organismes publics de la santé de l'État et de l'Assurance maladie présents dans la région et les départements, et devient ainsi l'interlocuteur unique des professionnels de santé, des établissements de soins et médico-sociaux, des collectivités locales et des associations.

L'ARS est chargée définir la politique de santé d'Île-de-France pour garantir une mise en œuvre à la fois unifiée et soucieuse des spécificités d'une région qui rassemble 11 millions d'habitants et représente 20 % des dépenses de santé.

Focus

LA DRIHL

Tous les services parisiens de la DRIHL s'installent eux aussi dans l'immeuble du « Ponant ». Désormais les services du siège travaillent donc ensemble – ils étaient jusqu'alors disséminés en divers points de la capitale –, et aux côtés des agents de l'unité parisienne de la DRIHL. Au total, ce sont près de 300 personnes qui regagnent ces nouveaux locaux.

Pour toute information

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

La DRJSCS

Comme pour d'autres services de l'État, la création de la DRJSCS, le 1er juillet 2011, a été suivie d'une période de travaux d'une durée d'un an, qui a permis d'accueillir au cours de l'été, les personnels de l'ex-DRASS (pôle social, hors hébergement) ainsi que ceux de la direction régionale de l'ACSé.

www.www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr

© DRIEA/Gobry

La DIRECCTE

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) est née le 1er juillet 2010 dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'État. Elle réunit des compétences pluridisciplinaires issues de deux ministères, celui de l'économie et celui du travail. Et devient ainsi l'interlocuteur unique au service des entreprises, des salariés et des consommateurs. Son budget d'intervention pour 2010 est de 465,3 M €, le budget au titre du FSE s'élève à 123 millions d'€, 1 608 M € sont déployés pour l'emploi et la formation professionnelle. Le nombre d'agents sur le territoire francilien : 1 887. Depuis l'été 2011, tous les services de la Direccte siège sont regroupés à Aubervilliers, avec l'Unité territoriale de Paris, sur le site du Millénaire appelé à devenir le quartier d'affaires et de la création de Paris Métropole à l'est.



Retrouvez la liste des services régionaux de l'Etat en page 84

L'inauguration de la préfecture de la région capitale sur un nouveau site !

Le 8 septembre 2011, Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration a inauguré les nouveaux locaux de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris en présence de Daniel Canepa, Préfet de Paris et d'Île-de-France, et des agents de la préfecture de région et des services déconcentrés de l'État en Île-de-France.

Cette inauguration a été l'occasion pour Claude Guéant de saluer l'application de la réforme territoriale de l'État et l'installation réussie des services de l'État sur un site unique. Plus de 800 agents sont concernés.

Le 1er juillet 2010, la préfecture de Paris a rejoint la préfecture d'Île-de-France pour donner naissance à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris. La fusion des deux préfectures marquait alors l'aboutissement du processus de réorganisation des services de l'État francilien lié à la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Cette fusion s'est concrétisée par le déménagement de l'ensemble des agents des deux préfectures (cabinet du préfet, secrétariat général et SGAR), répartis initialement dans quatre lieux différents, sur un site unique, le « Ponant », dans le 15e arrondissement de Paris. Plusieurs directions l'ont également rejoint : la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) et son unité territoriale parisienne, la Direction départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DDJSCS), l'unité territoriale de la Direction régionale et interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement en Île-de-France (DRIEA).



© PRIF/DR

Le site du «Ponant» à Paris 15ème

L'objectif poursuivi est de mutualiser les services, moderniser le fonctionnement de l'État et assurer des gains d'efficacité, de réactivité, de lisibilité pour un meilleur service rendu aux usagers. Cette fusion permet de resserrer autour du Préfet de région les services et les hommes nécessaires à la conduite des politiques publiques prioritaires en Île-de-France.





© Ministère de l'intérieur/DICOM/J.-L.Ziegler



La feuille de route de l'État en Île-de-France : l'adoption du PASE

Le projet d'action stratégique de l'État 2011-2013

La réforme de l'administration territoriale de l'État a renforcé l'échelon régional et en a fait le cadre d'action de l'État. Le rôle de pilotage des politiques publiques par les préfets de région s'est ainsi renforcé. Aussi, le Premier ministre a souhaité que l'ensemble des préfets de région, dans une circulaire du 13 décembre 2010, mènent l'élaboration d'un projet d'action stratégique de l'État pour la période 2011-2013.

Ce document, élaboré collégialement avec l'ensemble des services régionaux et départementaux, doit s'attacher à identifier pour chaque politique publique nationale ou communautaire les actions qui doivent être déployées régionalement pour les mettre en œuvre. Afin de permettre aux préfets de région de piloter la mise en œuvre régionale de ces politiques publiques, chaque action doit être assortie d'indicateurs de suivi pour mesurer l'avancée précise des politiques et un service chef de file doit être identifié.

Pour chaque région, le projet d'action stratégique a été transmis aux services du Premier ministre pour examen et doit être validé par les services du Premier Ministre d'ici la fin de l'année 2011.

En Île-de-France, le projet d'action prioritaire de l'État a été élaboré dans la continuité du document de juillet 2009 qui définissait les orientations stratégiques à trois ans. Ce document définissait 10 priorités telles que par exemple la mise en œuvre du Grand Paris, la territorialisation du Grenelle de l'environnement ou encore le pilotage de la politique de cohésion sociale.

Ces priorités ont fait l'objet d'un bilan après un an et demi de mise en œuvre duquel il est ressorti qu'elles demeuraient toutes pertinentes et d'actualité mais que leur mise en œuvre nécessitait de modifier ou de définir de nouvelles actions à mener.

Compte tenu de ce constat, le projet d'action stratégique de l'État en cours de finalisation conserve, en les insérant dans de trois axes majeurs et en les regroupant parfois les priorités précédemment identifiées. Les trois axes ainsi définis sont les suivants :

- assurer la construction de la métropole du XXIe siècle : assurer la construction du Grand Paris
- agir ensemble pour une compétitivité durable et renforcer la cohésion sociale
- la nouvelle gouvernance de l'État

Ces trois axes majeurs sont déclinés en 8 priorités elles-mêmes déclinées en 87 actions.

L'action de l'État est ainsi organisée autour des priorités suivantes :

- assurer la construction du Grand Paris
- agir pour l'emploi en mobilisant les acteurs et en développant l'analyse des mutations économique
- améliorer l'attractivité du territoire en développant une offre de recherche et d'enseignement supérieur
- promouvoir la qualité de vie des franciliens
- protéger les populations
- territorialiser le Grenelle de l'environnement
- renforcer la cohésion sociale
- poursuivre la modernisation de l'État en région

Le projet a été validé par l'ensemble des préfets et des directeurs régionaux de la région. Il a été transmis pour examen aux services du Premier ministre à la fin du mois de juillet. Il fera l'objet d'un examen approfondi au cours de l'automne et devrait être validé d'ici la fin du mois de décembre.

Ce document facilitera un suivi rigoureux de la mise en œuvre des politiques publiques : les priorités identifiées feront régulièrement l'objet de points d'étape partagés par l'ensemble des préfets et directeurs régionaux d'Île-de-France. L'action de l'État pourra le cas échéant être infléchie pour tenir compte des résultats obtenus et des difficultés rencontrées.





Construire Le Grand Paris



Construire Le Grand Paris

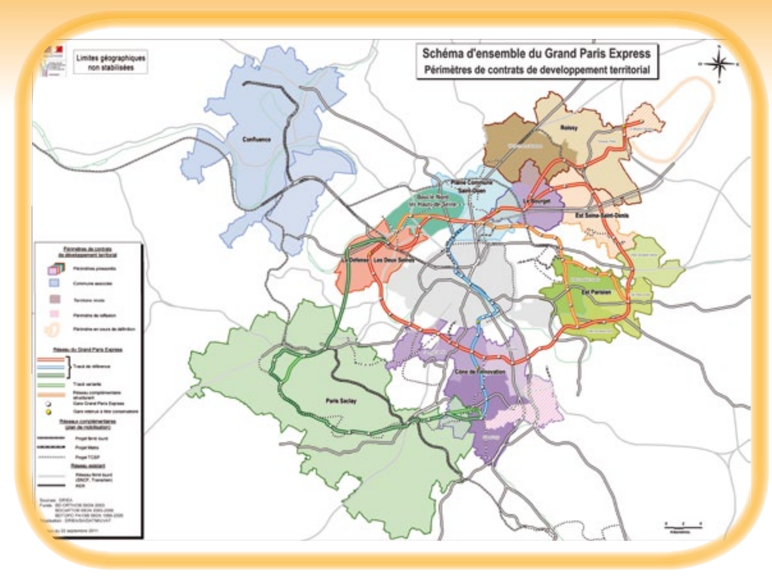


Schéma d'ensemble du Grand Paris Express - données non stabilisées

L'ambition internationale du Grand Paris

Le projet du Grand Paris, initié en 2009 par le Président de la République, répond à l'enjeu stratégique pour la France de faire de la région Capitale une métropole de rang mondial.

L'aménagement de la région parisienne s'inscrit ainsi dans une vision à long-terme de développement économique et d'aménagement urbain avec le souci de faciliter la vie des franciliens, de renforcer l'attractivité du territoire et de répondre aux enjeux environnementaux de demain.

Pour répondre à ce défi, les acteurs publics doivent créer le cadre dans lequel les projets que portent les acteurs économiques pourront se développer en cohérence. Il s'agit ainsi d'intensifier la construction de logements en Île-de-France (avec l'objectif d'atteindre 70 000 nouveaux logements par an), de moderniser le réseau de transport actuel et d'achever, d'ici 2025, la réalisation d'un métro automatique en rocade autour de Paris transportant chaque jour 2 millions de passagers.

Le Grand Paris vise in fine à constituer autour de ces réseaux les pôles de développement et d'innovation qui renforceront l'attractivité internationale de la région.



Les 10 territoires de projets du Grand Paris

Retrouvez l'intégralité de l'information juridique et des actualités relatives au Grand Paris sur notre site



Le Préfet, clé de voûte de la construction du Grand Paris

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, joue un rôle central dans la construction du Grand Paris, consacré par la loi du 3 juin 2010. Dans son alinéa 1, l'article 21 dispose en effet que des « *contrats de développement territorial peuvent être conclus […] entre le représentant de l'État dans la région, d'une part, et les communes et les établissements publics de coopération intercommunale […], d'autres part ».*

Le Préfet est également le commissaire du Gouvernement auprès de l'Établissement public de Paris-Saclay ainsi que commissaire du Gouvernement auprès de la Société du Grand Paris (créée, sur la base de la loi du 3 juin, par le décret du 7 juillet 2010).

Cette position institutionnelle fait de la Préfecture de région, préfecture de Paris un relais central entre les acteurs du Grand Paris, la Société du Grand Paris, Paris Métropole, l'Atelier international du Grand Paris, les établissements publics d'envergure, l'Établissement public Paris-Saclay et toutes les collectivités territoriales de la région.

Ce travail de concertation s'appuie sur une forte dimension territoriale. Le Préfet s'appuie sur l'ensemble des directions régionales largement impliquées dans la construction du Grand Paris. Les préfets de département sont également très engagés.

Le chemin parcouru depuis le discours inaugural du Président de la République, en, 2007, à la Cité de l'Architecture et du patrimoine, est considérable. Le projet d'aménagement global du Grand Paris qu'il appelait de ses voeux entre aujourd'hui dans sa phase opérationnelle, grâce également à l'accord entre l'Etat et la Région sur les transports franciliens, «Grand Paris Express», conclu par Maurice Leroy, ministre de la Ville.

De gauche à droite :
- C. Bartolone, Président du Conseil général de Seine-Saint-Denis
- B. Janet, France Télécom Orange
- P. Popelin, Vice-président du Conseil général de Seine-Saint-Denis
- A. Chaptal, Maison des sciences de l'homme Paris Nord
- D. Canepa
- F. Dubrac (en arrière plan), président de Plaine Commune Promotion



Forum international « Dimension 3 ».

Le Contrat de Développement Territorial, un outil majeur pour le développement de la métropole

Créés par la loi du 3 juin 2010 (article 18), liés à la création du réseau de transport public du Grand Paris, les CDT sont un instrument de mise en œuvre des différentes composantes du projet métropolitain. Le décret du 25 juin 2011 a depuis précisé les modalités de leur mise en œuvre.

Le Préfet de région est ainsi en charge d'élaborer, avec les communes concernées et leurs groupements, des projets de développement sur une dizaine de territoires stratégiques autour de Paris. Les CDT portent sur le développement économique, le logement, l'aménagement urbain durable, les transports, les équipements et l'environnement. Ils s'articulent autour d'un levier (tel le port d'Achères) ou autour des gares du «Grand Paris Express» , accord entre l'Etat et la Région conclu par Maurice Leroy, ministre de la Ville.

Selon la loi, les CDT peuvent être conclus entre l'État (en la personne du Préfet de région de la région Île-de-France, Préfet de Paris), les communes et/ les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le périmètre concerné regroupe un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave.

En plein accord avec les élus locaux qui seront signataires, priorité est donnée à la conception d'une vision commune. Nouvelle forme de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales, le CDT est un dispositif basé sur des enjeux d'aménagement qui dépassent les limites institutionnelles.
Le décret d'application du 25 juin 2011 précisait les modalités de leur mise en œuvre. Le Préfet de région Île-de-France a lancé les négociations dès septembre 2010 et a notamment présidé par plus de 40 comités de pilotage, rassemblant au sein de l'Etat les collectivités. Ces comités se réunissent sur les territoires eux-mêmes.

17 contrats en cours de négociation

Le contrat concerne à la fois : le développement économique, le logement, l'aménagement urbain durable, les déplacements, les équipements et l'environnement.
À ce titre, il comprend en particulier un diagnostic spécifique sur le logement et des objectifs chiffrés en vue de contribuer à l'objectif de construction de 70 000 logements par an en Île-de-France, autre élément fort de la loi Grand Paris.

Ces 17 CDT concernent près de 100 communes d'Île-de-France. Ils doivent fixer des orientations de développement pour les 15 ans à venir sur les 10 territoires stratégiques de la région capitale, qui pour la plupart d'entre eux commencent déjà à se structurer concrètement.

Au nord de Paris

Le Bourget : le pôle aéronautique du Grand Paris commence à se dessiner avec le projet « Joséphine » d'Eurocopter à Dugny/Bonneuil-en-France, dont l'ouverture est prévue pour fin 2014. Celui-ci créera 700 emplois directs pour un investissement d'un peu moins de 100 millions d'euros auquel l'État contribue à hauteur de 10 millions d'euros.

Plaine Commune Saint-Ouen : il s'agira du territoire de la création. La Cité du cinéma, projet porté par Luc Besson, est en chantier et devrait être livrée au premier semestre 2012. À plus long terme, le Campus Condorcet, plate-forme arts-science-technologie sera construit à Aubervilliers et SFR implantera son nouveau siège à Saint-Denis.

Est Seine-Saint-Denis : centré sur la rénovation urbaine, ce pôle est, pour l'instant, visible grâce au projet de Villa Médicis de Clichy-Montfermeil, la tour Utrillo.

Val-de-France Gonesse & Roissy Pôle : Situé à proximité immédiate des aéroports de Paris-CDG et du Bourget, ce territoire dispose d'un fort potentiel de développement. Le métro Grand Paris Express constitue une opportunité pour créer une dynamique économique et sociale sur l'ensemble du territoire qui s'appuiera sur l'implantation d'une gare sur le site du triangle de Gonesse. Le CDT concerne la communauté d'agglomération de Val-de-France (Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles, Villiers le Bel) et la commune de Gonesse. La commune de Bonneuil-en-France devrait également être associée aux CDT du Bourget et à celui de Val de France-Gonesse.Concernant le fret, le cluster des échanges doit permettre une mise en cohérence dans l'accompagnement des grands projets d'investissement entamés sur le territoire, comme le centre d'affaires et de congrès du «Airapolis », le complexe commercial Aéroville, le développement du Parc des expositions et des ZAC du Thillay et Sud Charles de Gaulle, à Tremblay-en-France.

À l'est

Est-Parisien (Cité Descartes) : ce cluster « ville durable » accueillera dès 2012 les unités de recherche du Ministère du Développement durable. Ce vaste territoire devrait faire l'objet de 4 CDT.

À l'ouest

Confluence (Seine-Oise) : Il est le seul territoire à ne pas être directement concerné par le réseau de transports du Grand Paris, mais doit son inscription à l'importance régionale du pôle de Cergy-Pontoise, d'une part, et au projet de port d'Achères d'autre part, qui doit être l'articulation entre la vallée industrielle de la Seine et Paris. À ce jour, un seul CDT y est envisagé, il regroupe la communauté d'agglomération de Cergy, la communauté des Deux rives de Seine ainsi que les communes de Conflans-Sainte Honorine, Poissy et Achères. Appuyées sur un campus dynamique, trois activités économiques d'excellence sont identifiées : les activités portuaires et logistiques, l'industrie automobile et les éco-activités.



Construire Le Grand Paris



La Défense et les Deux Seines : Renforcer l'attractivité du territoire pour maintenir son rang de premier quartier d'affaires en Europe ; conforter sa vocation économique en conciliant rayonnement international et emploi local

... Afin d'affirmer son identité comme premier quartier d'affaires en Europe, cité financière et économique du Grand Paris et de maintenir sa compétitivité face à la concurrence d'autres quartiers d'affaires européens, le territoire de La Défense et des deux Seines est l'objet d'un projet fait l'objet d'un CDT. Son périmètre s'étend aux communes de Courbevoie, Puteaux, Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes et La Garenne-Colombes.

Au sud

Cône de l'innovation : Ce territoire a vocation à se développer autour de la santé et des biotechnologies grâce au pôle de compétitivité Medicen. 3 CDT sont prévus et des projets devraient être retenus dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Paris Saclay : Paris – Saclay doit devenir un pôle d'excellence de l'innovation. L'objectif est de faire émerger sur ce territoire, qui rassemble près de 10% de la recherche publique en France, un cluster scientifique et technologique de rang mondial. Ce projet de territoire s'appuie sur les pôles urbains existants de Massy-Palaiseau, Versailles, Saint-en-Yvelines et valorise le respect des espaces naturels et agricoles du plateau. Un Schéma de Développement Territorial (SDT) à l'échelle des 49 communes de l'Établissement Public Paris Saclay (EPPS) a été présenté en Conseil d'administration le 6 juillet 2011 et une nouvelle version sera présentée en décembre 2011.

Au total, 2,85 milliards d'euros (850 millions d'euros pour l'opération Campus, 1 milliard d'euros des Investissements d'Avenir et 1 milliard d'euros apportés par les acteurs) seront consacrés au volet immobilier de ce chantier emblématique du Grand Paris.

Des moments forts de concertation et des déplacements sur le terrain

Les Rencontres territoriales

Huit rencontres territoriales se sont tenues en décembre 2009 et janvier 2010 à l'initiative du Préfet de région.

À l'issue de ces rencontres, le cabinet du Préfet de région a poursuivi son travail auprès des acteurs du projet pour faire émerger les positions des institutionnels et de la société civile sur le Grand Paris.

Le Débat Public

Sous la supervision de la Commission nationale du Débat public, 62 réunions publiques ont rassemblé plus de 200 000 Franciliens pour discuter des enjeux socio-économiques et de l'impact sur l'environnement et l'aménagement du territoire du Grand Paris.

Par ailleurs, 200 cahiers d'acteurs (élus, milieu associatif…) ont contribué à la réussite des débats publics relatifs aux projets de « Réseau du Grand Paris ».

Le Préfet de région a reçu pour mission du Premier ministre d'assurer l'interministérialité des réponses aux questions des franciliens dans un délai contraint. Une plate-forme de réception électronique des courriers des internautes a ainsi été mise en place. Près d'une centaine de questions a été transmise à la Société du Grand Paris.

Le cabinet du Préfet a également mis sur pied une organisation coordonnée entre les acteurs du Grand Paris en mobilisant auprès de chaque préfet de département et de chaque directeur régional un interlocuteur unique chargé du Grand Paris.

Améliorer les transports franciliens

Le plan de mobilisation pour les transports

Afin de répondre aux urgences en matière de modernisation du réseau, notamment celui des RER, d'accélérer la réalisation des projets en cours et d'engager celle de deux grands projets : le prolongement du RER E à l'ouest et la rocade de métro Arc Express, la Région et les départements d'Île-de-France ont défini un plan de mobilisation pour les transports.

Ce plan se retrouve dans les objectifs affichés par l'État tels qu'ils apparaissent dans la loi du Grand Paris et dans le Contrat de projets État/Région 2007-2013 et se traduit naturellement dans le protocole relatif aux transports publics franciliens, **signé le 26 janvier 2011 par l'État et la Région**.

Pour appliquer ce protocole, une convention particulière, prochainement approuvée par l'État et la Région, précisera les moyens mis en œuvre, au-delà de ceux consacrés au réseau du Grand Paris, pour la première partie du plan de mobilisation (2010-2013). Elle permettra non seulement de lancer tous les projets prévus au Contrat de projets et au Plan Espoir Banlieues (notamment les schémas directeurs des RER B et D, la tangentielle nord, le prolongement des lignes de métro 4, 8 et 12, la création des lignes de tramway 5, 6, 7 et 8…) mais également d'engager le schéma directeur du RER C et le prolongement à l'ouest du RER E, ainsi que des études pour les projets à lancer au-delà de 2013.



Gare multimodale de Noisy-Champs - Concours international pour l'aménagement du cœur du cluster Descartes / Marne-la-Vallée



©Iconothèque Epamarne/Architecte : Ateliers Lion, 2010

Les Déplacements du Préfet

Le Préfet de région a multiplié les déplacements sur le terrain pour aller à la rencontre de la population et des élus. Chaque rencontre a été l'occasion de renforcer la coopération des acteurs et de définir collégialement les orientations des contrats de développement territorial.



Séminaire « CDT » 27 septembre 2011

Seminaire « CDT » : premiers retours d'expérience et regards croisés

Les CDT, des nouveaux outils du Grand Paris au service des collectivités !

Le 27 septembre 2011, pour la première fois depuis le lancement du projet du Grand Paris, il y a 4 ans, tous les acteurs du dossier et plus de 100 élus d'Île-de-France se sont réunis à la préfecture de région, à l'invitation de Daniel Canepa, Préfet de Paris et d'Île-de-France, pour un séminaire consacré aux contrats de développement territorial (CDT).

Le but de ce séminaire : la présentation de ces nouveaux outils que sont les CDT. Ils doivent être signés d'ici la fin 2012 entre l'État et les collectivités et constituent la clé de voute du Grand Paris. Au total 374 participants assistaient à cette rencontre.

Pour de nombreux élus c'est l'occasion de mesurer les enjeux des CDT, d'en comprendre le sens, le mode d'emploi (aspects foncier, financiers et d'aménagement) et la finalité pour leurs territoires.
Le Préfet de région a rappelé que le Grand Paris n'est plus un projet conceptuel mais bien un projet réel, de terrain, avec un calendrier précis. Avec la publication du décret Grand Paris le 26 août dernier, nous sommes entrés dans une nouvelle étape, celle de la réalisation.

L'objectif est clair : élaborer et signer en 18 mois les CDT. À ce jour, 17 CDT sont prévus sur 10 territoires de projets en Île-de-France. Un travail avec l'ensemble des collectivités territoriales est mené depuis près d'un an.
Ont été clairement identifiés : Plaine commune, autour du secteur de Pleyel, formera le cluster de la Création, en s'appuyant sur la présence d'entreprises très performantes, de niveau mondial pour certaines, dédiées aux numérique ; la construction de la Cité du cinéma par Luc Besson et l'implantation du groupe SFR. Le territoire de Roissy a, pour sa part, vocation à devenir une vitrine de la France grâce à son ouverture sur l'international et, compte tenu de son positionnement, bénéficiera de la construction d'un pôle Logistique d'envergure. Au Bourget, l'aéronautique sera valorisée, dans sa dimension historique et culturelle, à travers son musée et engagée vers l'avenir suite à l'implantation de l'usine Eurocopter à Dugny. Sur le site de la Défense, il s'agit de travailler au rayonnement du Cluster « Finances et Services ». A Clichy-Montfermeil, une démarche extrêmement volontariste permettra de développer un pôle culturel via, notamment, la « Villa Médicis » soutenue par le ministre de la culture et de la communication Frédéric Mitterrand. À l'Est de Paris, le territoire de la Cité Descartes portera une identité de Ville Durable (développement durable et éco-constructions) autour d'un axe qui relie l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC), l'école d'architecture (EAVT), l'université de Créteil et des entreprises du bâtiment et des travaux publics. Sur le plateau de Saclay, à l'Ouest, le pôle universitaire d'envergure mondiale est orienté vers les sciences et les mathématiques. Au Sud, essentiellement sur l'Essonne mais bordant néanmoins le Val de Marne et les Hauts-de-Seine, l'Innovation sera mise en valeur en matière de Santé et de Biotechnologies. La zone de confluence Seine-Oise, plus éloignée, est cependant très importante puisqu'elle crée le lien entre le Grand Paris et l'ouverture maritime du Havre. Le 10e pôle, toujours à l'étude, concerne la plateforme d'Orly mais aussi le site agroalimentaire de Rungis.

Le Préfet de région a rappelé que les CDT sont des outils puissants de déclinaison locale de l'ambition du Grand Paris au service des territoires stratégiques.
Outil original et innovant, le CDT est un objet hybride. Document de planification et de programmation, il est par nature stratégique, opérationnel et trans-politique publique, articulant les différentes échelles du territoire. Lors de leur collaboration entre l'État et les collectivités locales, les CDT peuvent identifier des actions ou opérations qui peuvent valoir déclaration de projets. Les CDT correspondent à une nouvelle façon de faire de l'urbanisme, ils constituent une étape de l'évolution de la planification vers un urbanisme dit de projet.
L'heure est donc aux négociations avec les élus qui le souhaitent, des périmètres et des projets qui engagent notre région pour les 20 prochaines années. La coordination des acteurs et la mutualisation des expériences sont à ce titre essentiel.
Mais la réussite de ces projets repose aussi en grande partie sur l'implication des entreprises. La mise en réseau de différentes entreprises d'un même secteur d'activités, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, les laboratoires de recherche et les organismes de formation, permettra de susciter l'émergence d'un « effet cluster » sur les différents territoires de projets. Les PME sont au centre des projets de développement économique et seront donc légitimement associées et invitées à échanger sur les thématiques du Grand Paris.

Le Grand Paris est un projet inédit et global, ouvert sur le monde et la compétitivité. Son développement s'appuie sur l'articulation du nouveau réseau de transports avec l'habitat et le potentiel économique des territoires franciliens.

Les rencontres du « Grand Roissy » : une étape phare

24-25 janvier 2011

L'État, avec l'appui de l'EPA Plaine-de-France a organisé les premières rencontres du Grand Roissy le 24 et 25 janvier 2011 à Roissy-en-France conviant prés de 300 personnes. Réunissant les élus des communes et groupements de communes du territoire, le conseil régional d'Île-de-France, les conseils généraux 93, 95 et 77 – les grands opérateurs et acteurs économiques (ADP, SGP, Air-France, Fedex…) chambres consulaires, associations, représentants de riverains, entreprises, experts etc, ces rencontres marquent une étape importante dans le processus lancé en 2007 à la demande du président de la république pour un développement durable de Paris-Charles-de Gaulle et de son territoire.

La premiere pierre de la « ville durable » est posée

Daniel Canepa a présidé, le 26 novembre 2010, la réunion de pilotage du territoire de la Ville Durable autour de la Cité Descartes. Les communes et départements concernés ainsi que l'ACTEP, le SAN du Val Maubuée et les Communautés d'Agglomération de la Vallée de la Marne et de Marne et Chantereine étaient réunis aux côtés de l'État et de l'EPAMARNE.

Les acteurs se sont accordés sur la signature de 3 contrats de développement territorial ambitieux qui ont pour objectif de faire de l'Est de Paris un territoire innovant et exemplaire en matière de développement urbain durable.

Plusieurs opérations d'aménagement exemplaires en matière de développement durable sont d'ores et déjà en cours de réalisation et renforceront le potentiel scientifique et économique du territoire :

- le bâtiment Bienvenue qui accueillera sur 37 000 m² le futur pôle scientifique et technique du ministère de l'écologie en plein cœur de la Cité Descartes à partir de 2012 ;
- le bâtiment Descartes : + de 5 000 m² à Energie Positive construit par l'École Nationale des Ponts et Chaussées ;
- le projet Green Vallée qui verra la construction d'environ 150 000 m² de bureaux à proximité de la future gare.

La soirée du 24 janvier a été consacrée aux exemples d'autres régions aéroportuaires dans le monde, grâce au témoignage des maires d'Atlanta, de Memphis et des représentants d'Amsterdam et de Singapour sur le thème du développement territorial sous contrainte de bruit.

Le lendemain, trois tables rondes ont permis d'échanger sur les enjeux majeurs, les difficultés et des propositions concrètes autour du développement économique et de l'environnement, de l'organisation spatiale du Grand Roissy et de la gouvernance. Sur ce dernier point, le Préfet de Région a fait des propositions, sur lesquelles les discussions se poursuivent.

La ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a conclu ces rencontres sur les questions de bruit et les décisions en matière aéronautique visant à améliorer la situation des espaces les plus densément peuplés.

Suite aux rencontres, M. Canepa a adressé aux acteurs un bilan des travaux pilotés par M. Rebuffel et les orientations retenues pour poursuivre le travail. La mobilisation des acteurs du Grand Roissy et le succès des rencontres démontrent leur volonté de travailler ensemble, la création de l'association des élus du Grand Roissy l'a confirmé récemment. Outre les questions de formation et d'accès à l'emploi qui restent un chantier prioritaire, celles de l'aménagement de l'espace du Grand Roissy mobilisent fortement les acteurs du territoire : le projet d'orientations d'aménagement piloté par la DRIEA en concertation avec les collectivités et confiée au groupement Acadie-Güller-Portzamparc propose des pistes pour organiser le développement du Grand Roissy dans une logique d'aménagement durable, en partant du constat que l'attractivité économique de ce pôle très puissant passe aussi par l'attractivité résidentielle et la qualité urbaine. Ce projet doit permettre de fournir à l'automne 2011, un cadre de cohérence aux projets de contrats de développement de territoire prévus autour des gares du Grand Paris Express.



Focus : Paris-Saclay

L'émergence d'un pôle scientifique et technologique sur le territoire de Paris-Saclay s'appuie sur la création, en son cœur, d'un campus de rang international (+ 20 000 étudiants en 15 ans) capable d'attirer les meilleurs chercheurs (+ 8 000 chercheurs/enseignants) et entreprises (+ 5 000 emplois/an) et de créer les conditions de la synergie entre recherche et industrie au bénéfice du processus d'innovation technologique.

Lors de sa visite à Palaiseau le 24 septembre 2010, le Président de la République a indiqué que ce campus serait directement raccordé au centre de Paris ainsi qu'aux aéroports d'Orly et de Roissy grâce au futur réseau de transport public du Grand Paris. Suite à la création de l'Etablissement Public de Paris-Saclay par décret du 3 août 2010, son premier conseil d'administration, installé le 27 septembre 2010, a prévu d'aménager en priorité les 250 ha situés entre l'Ecole Polytechnique et le CEA sur les quartiers dits « Ouest de Polytechnique » et du « Moulon » qui seront desservis par un transport en commun en site propre d'ici à la fin de l'année 2013.

Ce projet s'accompagne d'une politique paysagère, en application de l'article 35 de la loi relative au Grand Paris et son décret d'application du 10 novembre 2010, par la définition, au coeur du territoire, d'une zone de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers comprenant au moins 2 300 ha de terres consacrées à l'activité agricole. Enfin, c'est le conseil d'administration du 20 décembre 2010 qui a officiellement lancé le processus d'élaboration d'un contrat de développement territorial par la mise en place de quatre commissions thématiques (développement économique/innovation/recherche, logement/équipements, mobilité, agriculture/environnement) présidées par des élus et deux commissions territorialisées (Versaille/Satory/Saint-Quentin/La Minière et Sud Plateau) présidées par le Préfet de Région et associant la fondation de coopération scientifique et les services de l'État autour de l'objectif commun de faire de Paris-Saclay un territoire exemplaire de l'excellence technologique et de la ville durable post-Grenelle.



Retrouvez l'intégralité de l'information juridique et des actualités relatives au Grand Paris sur notre site




CREA



Développer l'emploi et la compétitivité



L'enjeu majeur, l'emploi

Mobiliser les dispositifs pour lutter contre le chômage

Dès le printemps 2010, les effets du plan de mobilisation pour l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi en grande difficulté se sont avérés positifs en Île-de-France. En dépit de la crise économique majeure qui a des conséquences significatives sur l'emploi et le marché du travail, près de **92 000 contrats d'apprentissage et de professionnalisation ont été signés en 2010**, marquant une **hausse de près de 5,5 % en un an**. L'État a également poursuivi le développement des « contrats aidés » qui ont connu une hausse supérieure à 49 % en un an dans le secteur non marchand et de 178 % dans le secteur marchand.

Face au nombre important de chômeurs arrivant en fin de droits à l'issue de l'année 2010 en Île-de-France (72 000 sur 340 000 au niveau national), l'État a conclu le 15 avril 2010 un accord avec les partenaires sociaux, dit **« plan de rebond pour l'emploi »**, opérationnel dès le 1er juin 2010. Ce plan propose aux chômeurs en fin de droits des contrats aidés dans les secteurs marchand et non marchand (près de 34 000) ou des formations rémunérées (14 000). Lorsqu'aucune de ces solutions ne peut être proposée, une **aide exceptionnelle pour le retour à l'emploi de 460 €** est versée sur six mois. Ce plan est cofinancé par l'État et l'UNEDIC, avec une participation du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, de l'APEC et des conseils généraux.

Le 25 mai 2010, une convention a ainsi été signée avec Pôle Emploi (150 agences en Île-de-France) afin de structurer la mobilisation commune pour l'emploi qui se doit d'être quotidienne, concrète et opérationnelle. Cette convention a également pour objectif d'**accompagner les salariés licenciés** suite aux mutations économiques et d'organiser le suivi de quatorze territoires prioritaires pour lesquels un plan d'action spécifique a été arrêté.





Des objectifs à la fois ambitieux et pragmatiques ont été adoptés en avril dernier, à travers le plan de mobilisation pour l'emploi :

- réduire de **2,5 jours le délai de satisfaction des offres**
- **augmenter de 5 % l'accès à la formatio**n des demandeurs d'emploi,
- atteindre l'objectif de **160 000 jeunes en alternance** à horizon 2015,
- **améliorer le taux de sortie en emploi**, en formation (rattraper la moyenne nationale) et en alternance (hausse significative) des jeunes suivis par les missions locales,
- **maintenir la part de la demande d'emploi de longue durée** dans la demande d'emploi.

Deux points principaux peuvent être mis en avant :

- **La formation des demandeurs d'emploi** est un enjeu important et un des points faibles de la région, alors même que les mutations qui s'engagent en Île-de-France sont majeures, en particulier dans le cadre de la mise en place du Grand Paris. Ces mutations doivent être accompagnées d'un effort de formation important, si nous souhaitons que les populations franciliennes les plus en difficulté en profitent.

Dans le cadre de la négociation du CPRDFP (Contrat de Projet Régional de Développement de la Formation Professionnelle) avec le Conseil régional, l'État a souhaité inscrire la volonté de progresser collectivement sur l'accès des demandeurs d'emplois à la formation. Cela



passera notamment par une meilleure articulation des commandes publiques (principalement Pôle emploi et le Conseil régional), mais également par une plus grande lisibilité de l'offre de formation pour les conseillers de Pôle emploi, des missions locales et pour les demandeurs d'emploi. À ce titre, la négociation d'un accord-cadre sur l'accès à la formation des demandeurs d'emploi a été engagée avec Pôle emploi et le Conseil régional.

En ce qui concerne les formations financées par Pôle emploi, (11 000 prestations AFC et AFPR) celles-ci seront, comme en 2010, mobilisées dans leur intégralité,

- Les services de l'État restent très mobilisés sur l'**emploi des jeunes**. Ainsi le Préfet de région a signé avec la CGPME et le MEDEF des conventions pour promouvoir le contrat de professionnalisation, par ailleurs, une campagne régionale de communication grand public sur l'alternance est en cours.

De même, dans le cadre du programme investissement d'avenir sur le **développement de l'alternance**, les services de l'État, en lien avec la CDC, accompagnent l'émergence de projets innovants : trois projets. Le dossier de l' IFA BTP a d'ores et déjà été retenu par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI).

Enfin, le **Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) apprentissage** est finalisé avec le Conseil Régional. Un objectif chiffré commun a été trouvé : 118 000 jeunes dans les CFA d'ici 2015, sur la base d'un engagement financier de l'État de 65 M €.

Toutes ces actions sont également déclinées sur chaque bassins d'emploi dans le cadre des Services Publics de l'Emploi Locale à travers des plans d'actions territoriaux. **La richesse des plans d'action des 23 SPEL franciliens témoigne du dynamisme des travaux que les services de l'État ont engagé en Île-de-France.**



Soutenir les entreprises et leurs salariés

La convention du 16 avril 2009 a connu un plein fonctionnement pour l'année 2010. Cette convention vise à anticiper les mutations économiques (TPE/PME en priorité), maintenir en emploi des salariés d'entreprises confrontées aux mutations économiques, sociales et technologiques et accompagner les demandeurs d'emploi dans leur évolution professionnelle.

Ainsi ce sont près de 2 500 entreprises représentant près de 119 000 salariés qui ont pu bénéficier des actions de cette convention.

Les actions principales sont l'aide au conseil aux entreprises et aux salariés, la formation, professionnalisation, qualification et reconversion et l'appui au dialogue social sectoriel ou territorial et mobilisent des outils tels que le diagnostic territorial ou sectoriel, l'accompagnement par la mise en place de plate-formes d'évolution professionnelle et de sécurisation des parcours et la mobilisation des outils et des offres de service de droit commun des partenaires, le FNE…

L'ensemble des partenaires de la première convention ont décidé unanimement de renouveler cette convention ce qui traduit en premier lieu la volonté des acteurs de continuer à travailler ensemble, voire d'intensifier encore leur travail en commun.

Cette volonté est quasi-unanime aujourd'hui puisque l'ensemble des signataires de la 1e convention ont renouvelé leur engagement, mais, qu'en outre, FO s'est joint à la démarche.

Ce renouvellement est aussi l'occasion d'améliorer encore le fonctionnement de ce partenariat :

- **En renforçant la dimension territoriale des projets**. Cela suppose de renforcer la mobilisation des acteurs des territoires par l'organisation des réunions départementales de mobilisation pour faire connaître le partenariat et expliquer comment concrètement les projets pourront être accompagnés.
- **En développant l'information et la sensibilisation des réseaux**. C'est le sens des réunions départementales de mobilisation, mais également du guide pratique élaboré grâce à l'appui du GIP CARIF et de l'ensemble des opérateurs associés à la convention (Pôle emploi, OPCA, AFPA, ARACT…).
- **En communiquant mieux sur la convention tripartite**, mais également sur les actions menées dans ce cadre.

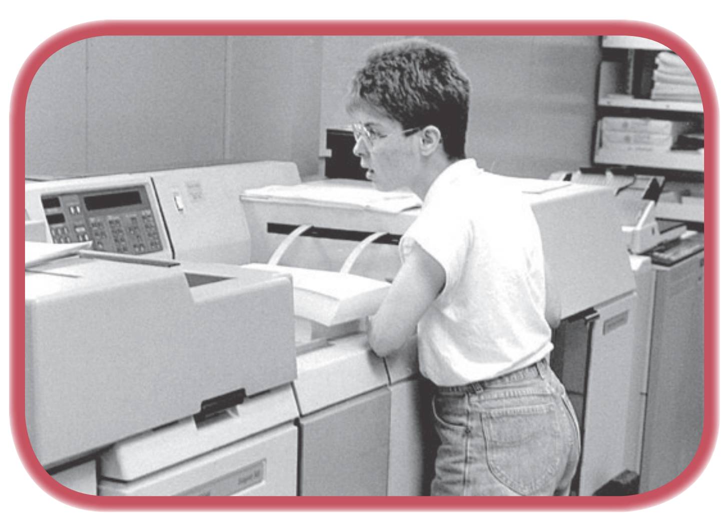


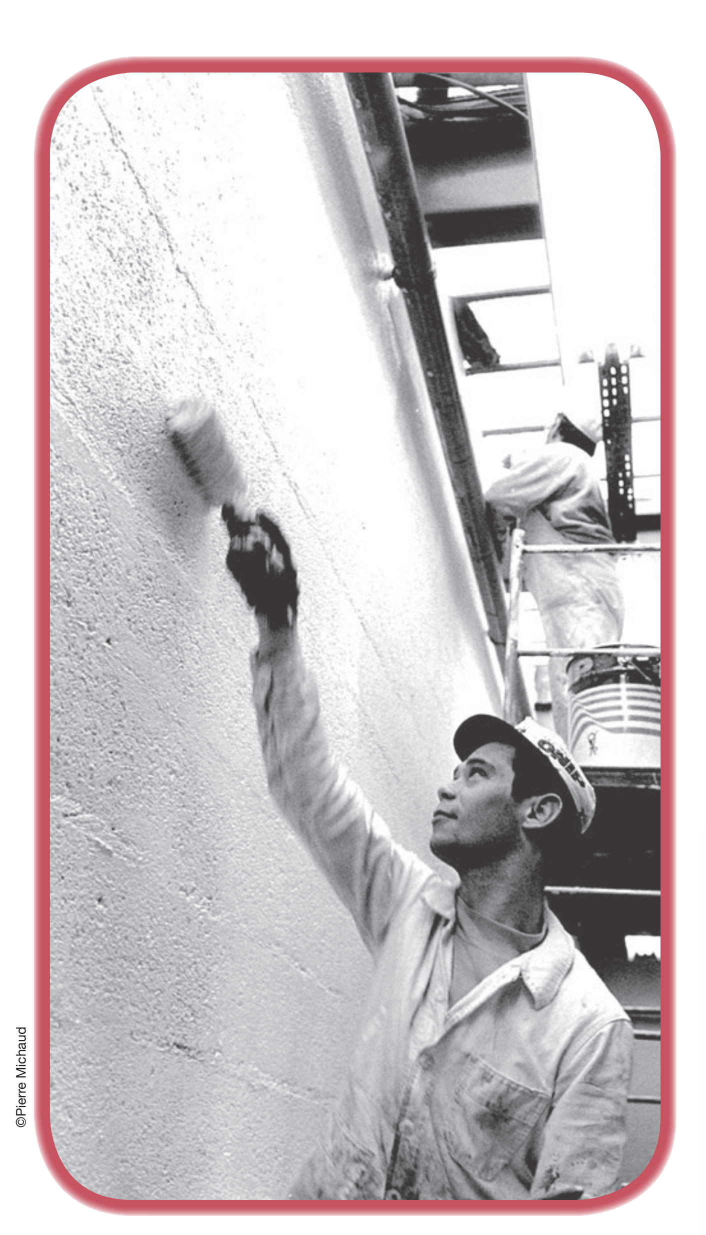
Revital'emploi

Concernant le soutien direct aux entreprises et notamment le renforcement des fonds propres, l'État s'est fortement mobilisé à travers un outil innovant pour le financement des entreprises : Revital'emploi.

Ce fonds, crée à l'initiative de l'État, a pour mission d'orienter une partie des contributions de revitalisation vers les fonds propres de jeunes PME créatrices d'emplois en Île-de-France.

Au 1er trimestre 2011, **Revital'Emploi a réalisé son 1er investissement de 750 000 € dans le fonds Scientipôle Île-de-France Capital.**


©Pierre Michaud


©Pierre Michaud

Du côté des ressources, 11 grandes entreprises ont décidé d'investir dans Revital'Emploi au titre de leur effort de revitalisation. 10 conventions ont été signées avec des entreprises contributrices, une est en cours de signature. Elles couvrent la quasi-totalité des départements d'Île-de-France. Le montant global de leur contribution (montant à investir) s'élève à 4,7 millions d'euros. **L'objectif global associé de créations d'emplois, à l'horizon de 3 ans, est proche de 1 400 emplois.**

À ce jour, il a investi ou engagé 1,85 million d'euros dans 5 fonds. Outre Scientipôle Capital, les fonds concernés sont : Paris Angels Capital (SA), IT Capital, CapHorn et Fa dièse 2.

Revital'emploi, dont l'État est un membre fondateur, participe au renforcement des fonds propres de jeunes PME, là où se créent les emplois et où existent les besoins les plus importants. Il a pour ambition de montrer que cette forme d'**action de revitalisation économique est l'une des plus efficaces pour l'emploi.**

Maintenir dans l'emploi les personnes handicapées

L'emploi des personnes handicapées est un enjeu majeur en Île-de-France, où près de 28 000 bénéficiaires de la loi « handicap » sont à la recherche d'un emploi. Ils représentent 4 % de la demande d'emploi globale et la moitié d'entre eux sont des chômeurs de longue durée. Leur taux d'emploi reste très en deçà des 6 % requis par la loi : à 4 % au niveau national, il n'atteint que 2 % dans la région. Ce diagnostic a conduit la région à faire du maintien dans l'emploi des personnes handicapées l'un



des axes de la sécurisation des parcours professionnels et de l'égalité des droits et des chances des salariés à l'échelle régionale.

Aussi, la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) a poursuivi en 2010 le partenariat noué deux ans plus tôt avec la caisse régionale d'Assurance maladie, la mutuelle sociale agricole et l'Agefiph d'Île-de-France sur la base de la charte relative au maintien dans l'emploi des personnes handicapées et à la réduction des sorties prématurées du marché du travail pour raison de santé ainsi que du nombre de licenciements pour inaptitude médicale.

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle et de vieillissement de la population, l'**amélioration des conditions de travail,** de la **qualité de vie au travail** et de la **préservation de la santé au travail** est un enjeu majeur sur le moyen et long terme. Le vieillissement de la population active se traduira, dans les années à venir, par un maintien plus long dans l'emploi. La gestion des âges concerne aussi bien les entreprises, que les partenaires sociaux et l'État. Les accords de branches, de groupes ou d'entreprises, dans le cadre de la négociation collective annuelle, agréés par l'État, ont pour objet d'anticiper cette évolution.

Le maillage des politiques conduites par l'État et la sécurité sociale, en termes de **prévention**, est primordial. Ces politiques visent à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en diminuant les risques d'usures et les pénibilités de la vie professionnelle. Les priorités d'actions concernent les troubles musculo-squelettiques, les cancers d'origine professionnelle, le risque routier et les risques psychosociaux.

Pour toute information : www.**ile-de-france**.direccte.gouv.fr

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Le 2e plan régional de santé au travail

Le plan régional de santé au travail 2010-2014 d'Île-de-France (dit PRST 2) s'inscrit dans la politique gouvernementale de prévention des risques au travail liés à l'usure et la pénibilité, au vieillissement et au handicap. Il s'agit d'œuvrer à la diminution des expositions aux risques d'accidents du travail et de maladie professionnelle, en concentrant les efforts sur les secteurs professionnels et les publics les plus sensibles.

Présenté par Daniel Canepa, le 22 mars 2011, dans un centre parisien de santé au travail (ACMS), le PRST 2 se décline en 4 axes et regroupe plusieurs actions dont certaines peuvent mettre en valeur les spécificités de la région Île-de-France et les priorités de santé publique.

Parmi les priorités de santé publique :

- **la prévention du cancer**, avec la réintégration du plan cancer 2 dans le PRST, qui prévoit la substitution des produits CMR (chimique et cancérogène, mutagène, toxique pour al reproduction) par des produits moins dangereux ;
- **les services d'aide à la personne** qui sont amenés à se développer notamment en faveur des personnes âgées dépendantes (dépistage des troubles musculo-squelletiques, formation, suivi…).

Parmi les spécificités franciliennes, on peut noter : la **concentration et la diversité des activités** ; la présence des **zones aéroportuaires** qui concentrent des métiers et des employeurs très différents ; l'existence de **35 services de santé au travail et 200 services autonomes** (gérés directement par les grandes entreprises) avec des prestations diversifiées.



Un bilan partagé du Contrat de projets État-Région



Le Contrat de projets État-Région (CPER) est le document stratégique dans lequel l'État et la Région identifient des investissements prioritaires communs pour la période 2007-2013 dans des domaines d'intervention divers : emploi, recherche et innovation, transports, universités, environnement, sport, culture…

L'État et la Région ont prévu de mobiliser dans le cadre du CPER 2007-2013 plus de 5,4 milliards d'euros pour 211 actions. L'année 2010, mi-parcours du programme, a été l'occasion pour la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et le Conseil régional de dresser un bilan de l'exécution du CPER.

Un bilan d'exécution très favorable du Contrat de projets

Le taux d'engagement des crédits prévus au CPER 2007-2013 est, au 31 décembre 2010, de 56,5 %. Ce chiffre est en avance de plus de 5 % par rapport à la moyenne nationale, alors même que le CPER francilien représente à lui seul un cinquième des engagements de tous les contrats de projets régionaux.

Ces chiffres marquent donc une très forte mobilisation de l'État et du Conseil régional pour faire aboutir les projets considérés comme prioritaires pour le développement de l'Île-de-France.

Les domaines d'intervention pour lesquels les opérations avancent le plus vite sont la **lutte contre le changement climatique** (84,4 % des crédits engagés), les **transports** (72,05 %) et le **soutien aux pôles de compétitivité et aux PME innovantes** (63,85 %).



©DIRECCTE Ile-de-France



©DIRECCTE Ile-de-France

La robotique, une industrie en devenir

L'avancement des projets de transport collectif urbain (RER, métro, tramways..) est un des constats les plus remarquables de ce bilan du CPER, alors même que ce domaine représente plus de 2,9 milliards d'euros, soit 54 % du total des crédits inscrits au contrat.

À l'issue de ce bilan, l'État et la Région ont décidé de procéder à un ajustement du contrat de projets afin de prendre en compte les économies générées sur certaines opérations et les besoins complémentaires apparus sur d'autre. Le Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris et le Président du Conseil régional ont ainsi signé le 29 juillet 2011 un avenant au contrat de projets 2007-2013.

Quelques exemples de réalisations

Dans le cadre du grand projet **« Agir sur le chômage »**, l'Etat et la Région consacrent 50,5 millions d'euros au soutien des filières prioritaires de l'Île-de-France afin celles-ci fassent plus efficacement face à la concurrence internationale et aux mutations de leurs secteurs économiques. Les entreprises concernées mènent dans ce cadre des actions de formation de leurs salariés, de veille technologique et de promotion commerciale collective.

Cette action, dont les crédits ont été engagés à 46 %, a joué un rôle indéniable pour aider les entreprises franciliennes à lutter contre les effets de la crise économique.

Dans le cadre du grand projet **« Renforcer l'attractivité de l'Île-de-France »**, l'État et la Région financent des projets d'aménagement des territoires franciliens qui ont en commun de viser principalement la production de nouveaux logements dans le respect des plus hautes exigences environnementales.



L'Etat a ainsi retenu 11 territoires lauréats de l'appel à projets d'écoquartiers et la Région a sélectionné 18 dossiers de nouveaux quartiers urbains. Sur la période 2007-2013, l'État et la Région devraient consacrer près de 520 M € à ce type de démarches.

Dans le cadre du grand projet **« Lutter contre le changement climatique »**, l'État et la Région se sont donné comme objectifs principaux la maîtrise de l'énergie dans le logement social et les bâtiments tertiaires, l'augmentation de la production d'énergie locale et renouvelable et le renforcement de la sensibilisation du grand public.

Entre 2007 et 2010, 420 études ont été menées, 462 projets de production d'énergie renouvelable ont été engagés et 20 opérations de sensibilisation du grand public ont été conduites. Parmi les opérations les plus importantes :

- **Les chaufferies biomasse de la cité des Paradis à Fontenay-aux-Roses** et du quartier des temps durables à Limeil-Brévannes et la chaufferie bois pour 220 logements et une école à Vaires-sur-Marne ;
- **Le raccordement de 169 logements au réseau de géothermie à la Courneuve**, l'installation d'une pompe à chaleur géothermale pour le collège Auguste Renoir à Chatou et la création d'un nouveau doublet géothermique relié au réseau de chaleur du SAN Marne-la-Vallée - Val Maubuée ;

Le bénéfice de l'ensemble des actions engagées durant la période 2007-2013 est estimé à 105 000 tonnes d'équivalent CO_2 par an.

Renforcer la compétitivité

Soutenir le développement des territoires et filières au bénéfice des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi franciliens

Approfondir la connaissance du tissu économique

L'État – notamment grâce à l'action des services de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en Île-de-France (DIRECCTE) - poursuit l'approfondissement de sa connaissance du tissu économique francilien, dont la compréhension est un préalable à l'élaboration et à la conduite d'actions pertinentes et efficaces. Outre la conduite de près de 530 visites d'entreprises et entretiens avec des dirigeants d'entreprises, six études ont été menées en 2010 sur les secteurs de la robotique, des nanotechnologies, des écotechnologies énergie, des industries des rencontres et évènements professionnels, ainsi que sur les entreprises de taille intermédiaire et sur la plateforme aéroportuaire de Roissy.

Soutenir les filières

Dans le cadre du Contrat de projets État Région, 6 plans filières franciliens destinés à l'automobile, l'aéronautique, le numérique, la mécanique, les industries créatives et les éco-technologies ont été soutenus par l'État et la Région en 2010. Plus de 2 M € ont été consacrés à ces plans filières en 2010 par l'État, et 1,2 M € Feder mobilisés.

Rendez-vous sur le site de la préfecture de région, préfecture de Paris pour en savoir plus sur toutes les actions inscrites au contrat de projets 2007-2013 : www.ile-de-france.gouv.fr rubrique dossiers

Le plan filière régional de soutien aux éco-activités, porté par le pôle de compétitivité Advancity, a été finalisé fin 2010. Sur une durée de 3 ans, l'objectif est de soutenir 300 PME franciliennes sur 5 filières prioritaires (l'efficacité énergétique, l'eau, les déchets, les green IT (green information technology) et les énergies renouvelables). Les actions retenues visent par exemple à accompagner le développement international des entreprises ou faciliter leur accès au financement.

D'un montant total de 4,3 M € sur 3 ans et co-financé par l'État, la Région et l'Europe, il mobilise différents porteurs d'actions tels qu'Advancity, Optics Valley et des chambres consulaires.

Assurer aux entreprises un environnement propice à l'innovation, à la compétitivité et à la concurrence

Le soutien aux pôles de compétitivité et aux projets de R&D

Le Préfet de région, appuyé par la DIRECCTE, les commissions réunissant les financeurs des pôles de compétitivité qui ont permis de soutenir 45 projets labellisés par les pôles dans le cadre des Appels à projets du Fonds unique international (FUI), pour un montant d'aides publiques s'élevant à 98 millions d'euros. Dans le cadre des Appels à projets FEDER, 25 projets de R&D collaboratives ont été sélectionnés en 2010 et 14 millions d'euros d'aides publiques dont 9,5 millions d'euros de FEDER ont été attribués.

Les pôles franciliens se sont fortement investis pour favoriser l'émergence de porteurs de projets ou pour déposer eux-mêmes des projets dans le cadre des différents appels à manifestation d'intérêt des investissements d'avenir : Mov'éo et Advancity ont validé un projet d'Institut d'excellence pour les énergies décarbonées (IEED). System@TIC, Cap Digital, Finance Innovation et Medicen ont manifesté leur intérêt pour un des Instituts de recherche technologique (IRT). AsTech collabore pour sa part avec d'autres pôles sur divers projets d'IRT et d'IEED.



Le soutien à l'industrie automobile

L'Île-de-France est la première région automobile française avec près de 100 000 emplois, représentant 13 % des effectifs industriels de la région. Elle concentre les sièges, centres de R&D et 3 usines d'assemblage des constructeurs français, mais également des implantations de nombreux équipementiers mondiaux et un riche tissu de PME aux compétences variées. De nombreux acteurs de la recherche et de la formation y sont également présents.

La préfecture de la région Île-de-France est fortement mobilisée sur le terrain industriel. À l'occasion d'une visite le 2 décembre 2010 à l'entreprise 3AI (Assistance Aéronautique Automobile Industries) à Buc (Yvelines), le Préfet de région a annoncé le plan d'action régional en faveur de l'automobile qui se traduit par les actions suivantes :

- mise en place d'une « équipe projet » ;
- mise en place d'un « point d'entrée unique » ;
- sensibilisation des entreprises au plan d'action ;
- accompagnement personnalisé des entreprises à fort potentiel de développement.

Une « **équipe projet régionale** » est mise en place pour suivre ces dispositifs. Elle est composée des représentants des services publics (État, collectivités locales, chambres consulaires, Caisse des dépôts et consignations) qui sont en contact avec ces entreprises en Île-de-France, en coordination avec les partenaires indispensables aux actions (pôle de compétitivité, association régionale pour la filière automobile en Île-de-France, OSEO, représentants de la branche métallurgie…). C'est équipe projet s'est réunie a plusieurs reprises en 2011 afin d'étudier le devenir de la filière et les stratégies industrielles pouvant en découler.

Afin de sensibiliser au mieux les entreprises de la filière, une réunion **régionale déconcentrée** a été organisée le 13 janvier 2011 à Versailles pour disposer d'un retour des PME sur les dispositifs déjà existants, connaître leurs inquiétudes immédiates sur l'évolution de la filière et les sensibiliser à ce dispositif. Enfin, un **accompagnement personnalisé des entreprises à fort potentiel de développement** a été mis en place, en lien avec les constructeurs et équipementiers représenté par la Plate-forme automobile.

De même, dans la continuité des États généraux de l'industrie, un comité stratégique sur la filière automobile va être mis en place par le Préfet de région le 8 décembre 2011.



Des actions collectives en faveur des PME

35 nouvelles actions collectives en faveur de la **compétitivité et du développement des PME** ont démarré en 2010 grâce aux financements de l'État. En ce qui concerne le développement des compétences au sein des PME, les industries agro-alimentaires et le spectacle vivant se sont ajoutés en 2010 aux secteurs déjà soutenus du bâtiment, de l'automobile (Charte automobile), de la relation client, de l'industrie textile, de l'agriculture, de l'artisanat et des métiers de service.

Enfin, le secteur des services à la personne a bénéficié d'une action expérimentale avec la coopération de la Région et l'hôtellerie Restauration parisienne d'une étude diagnostic.

Décliner les États Généraux de l'Industrie

Les travaux des États Généraux de l'Industrie, lancés en novembre 2009, se sont poursuivis au cours de l'année 2010. Près de 150 participants : élus, collectivités, services de l'État, entreprises, partenaires sociaux, fédérations professionnelles, acteurs de la recherche et de la formation, acteurs du financement et de l'accompagnement des entreprises, se sont rassemblés pour élaborer un diagnostic, puis dans un deuxième temps pour élaborer des pistes d'actions.

En 2010, la déclinaison opérationnelle des États Généraux de l'Industrie en Île-de-France s'est traduite par la nomination d'un médiateur de la sous-traitance au sein de la DIRECCTE (15 dossiers traités en 2010) et par le lancement de trois groupes de travail :

- **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) territoriale**
- **Procédure unifiée d'information et d'orientation des PME**
- **Filières industrielles**

L'avancement des travaux relatifs aux États Généraux de l'Industrie fait l'objet d'un comité de suivi présidé par le Préfet, qui s'est réuni pour la dernière fois le 12 octobre 2010. Au cours de ce comité, il a été décidé l'organisation du comité stratégique de la filière aéronautique qui s'est tenue le 1er décembre et du comité stratégique de la filière automobile le 8 décembre 2010.

Accompagner les Pôles de compétitivité

L'État accompagne également les pôles de compétitivité dans la définition de leurs plans d'actions opérationnels, par la négociation et le suivi des contrats de performance. L'année 2010 a été marquée par le bilan à mi-parcours des contrats de performance des pôles franciliens, et par la préparation de l'évaluation des pôles de compétitivité. Les recommandations ont notamment porté sur le renforcement des collaborations entre les pôles sur les thématiques de l'internationalisation, du financement des PME et de la GPEC.

Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles

L'année 2010 a, été marquée par une forte progression du nombre des indices de pratiques anticoncurrentielles reçus par la Brigade Interrégionale des Enquêtes de Concurrence de Paris soit 126, contre 104 en 2009. Cette progression s'explique surtout par la progression des plaintes émanant de professionnels (+ 80 %)

Un réseau régional de la commande publique a été mis en place en novembre. Son action porte sur tous les grands acheteurs de l'État.

En 2010 la BIEC de Paris a réalisé 17 enquêtes sur les pratiques anticoncurrentielles (26 % des enquêtes confiées au réseau national de la DGCCRF). Elles concernaient des secteurs aussi variés que la construction de stations d'épuration, la distribution de produits surgelés, les prestations de gardiennage-sécurité en établissement hospitalier, le contrôle technique des véhicules ou encore le secteur de l'assurance-courtage.

L'année 2010 a également été marquée par la première décision d'injonction prise par la BIEC de Paris sur le fondement de l'article L 464-9 du Code de commerce (créé par ordonnance en novembre 2008, cet article prévoit le partage de compétence entre l'Autorité de la Concurrence et le Ministre de l'Economie en matière de sanctions). Une enquête de concurrence en Seine-Saint-Denis avait permis de constater que le gestionnaire d'une chambre funéraire par délégation de service public, et qui était par ailleurs gérant d'une entreprise de pompes funèbres, refusait de façon discriminatoire l'accès à son funérarium à des entrepreneurs concurrents et avantageait ainsi sa propre entreprise. Considérant qu'il s'agissait, selon le standard de preuve de l'Autorité de la Concurrence, d'un abus de position dominante, la BIEC de Paris a enjoint à l'opérateur concerné de se mettre en conformité avec le droit de la concurrence.





Améliorer la santé et valoriser l'agriculture francilienne



Améliorer La santé et valoriser l'agriculture francilienne

La santé : une action prioritaire en Ile-de-France

Le 2ème plan régional santé environnement autour de 16 actions

Daniel Canepa, Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, a adopté en juillet 2011 le deuxième plan régional santé environnement d'Ile-de-France (PRSE2), pour la période 2011-2015.

Le plan régional santé environnement décline, pour l'Ile-de-France, le deuxième plan national santé environnement, adopté dans les suites du Grenelle Environnement. Son élaboration, copilotée par l'ARS Ile de France et la DRIEE, a été réalisée durant toute l'année 2010 en concertation avec les six collèges : les élus, les associations environnementales, les professionnels de santé, les représentants des employeurs et des salariés et l'Etat.

Fruit de propositions issues de groupes de travail réunissant une grande diversité d'acteurs impliqués dans les sujets de santé environnementale, le PRSE2 identifie **16 actions prioritaires** pour la région.

Deux « actions pilotes transversales » innovantes traitent de démocratie sanitaire et abordent la question du lien entre inégalités sociales et environnementales.

Les 14 autres actions sont regroupées selon les deux axes majeurs identifiés lors des travaux

Axe 1 : Réduire les inégalités environnementales : cet axe regroupe à la fois des inégalités sociales telle la lutte contre l'habitat indigne et des inégalités d'expositions telle la lutte contre les nuisances sonores ou l'identification des zones de multi-exposition.

Axe 2 : Préparer l'avenir en développant la vigilance sur les risques émergents : les actions reprises dans cet axe correspondent à la capacité de mobiliser des structures spécifiques à l'Ile-de-France sur la prise en compte de pathologies à composante environnementale, que ce soit en termes de toxicovigilance, de prise en charge médicale ou de recherche.

Le plan se penche également sur les sujets des radiofréquences d'une part, de la gestion de la qualité de l'air intérieur d'autre part, sujets importants qui relèvent du Plan national santé environnement.

Sa mise en œuvre demandera à nouveau une mobilisation importante de tous les acteurs. Un bilan sera réalisé à mi-parcours en 2013.

Des mesures pour assurer la santé au travail

Le 2ème Plan régional santé au travail (PRST 2) a été élaboré par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en concertation avec les membres du Comité régional de prévention des risques professionnels (CRPRP) : partenaires sociaux, préventeurs des risques professionnels et services publics ou parapublics en charge des questions de santé.

Le développement de la santé et du bien être au travail est un enjeu majeur pour les salariés, la compétitivité des entreprises et la vitalité de nos territoires. Ce plan régional santé au travail 2, qui succède au PRST 1 dont la mise en œuvre a été terminée fin 2010, est une nouvelle étape pour faire progresser la prévention des risques professionnels en Ile-de-France.

Plusieurs priorités de santé publiques figurent au sein du PRST2 dont la prévention du cancer - encourager la substitution des produits CMR (chimique et cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) par des produits moins dangereux, et e développement des services à la personne en faveur des personnes âgées dépendantes.

Le PRST 2 met également en lumière les risques professionnels spécifiques à l'Ile-de-France dus principalement à la concentration et à la diversité des activités économiques de la région, notamment dans les zones aéroportuaires.

Pour toute information : www.ile-de-france.direccte.gouv.fr

Consultez le PRSE2
aux adresses suivantes :

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr
et
www.ars.iledefrance.sante.fr





La feuille de route de l'ARS d'Ile-de-France

Depuis sa création, le 1er avril 2010, l'Agence régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France a été confrontée à un important défi organisationnel, en raison de sa taille, de l'envergure du contexte francilien et des missions qui lui ont été confiées. Née de la convergence des différentes instances régionales et départementales, chargées historiquement des questions de santé, l'ARS Ile-de-France, est en effet **la plus importante des ARS, avec près de 1 300 collaborateurs**, aux profils et aux horizons professionnels divers (personnels Etat, personnels assurance maladie et agents contractuels)



La première année d'existence de l'ARS Ile-de-de-France a été essentiellement centrée sur la définition et le partage, en concertation avec l'ensemble de ses partenaires, de la politique de santé qu'elle souhaite conduire. En tenant compte du cadrage national, l'ARS a ainsi cherché à identifier les orientations et les actions susceptibles de répondre le mieux aux spécificités et aux besoins de santé des Franciliens. Cette ambition a été rythmée par deux démarches fondatrices majeures :

- la signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;
- le démarrage des travaux d'élaboration du projet régional de santé.



©Istock

La signature du CPOM 2010-2013

La signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'ARS Ile-de-France a été signé le 8 février 2011. Etabli pour une période de quatre ans (2010-2013), constitue son socle d'action. Dans le cadre des priorités nationales, il identifie les objectifs de l'ARS, les indicateurs de suivi et les moyens qui lui sont alloués.

LES OBJECTIFS

Priorité nationale 1 : Améliorer l'espérance de vie en bonne santé déclinée en 3 objectifs pour l'ARS :
-Réduire la mortalité prématurée évitable ;
-Développer la promotion de la santé et la prévention des maladies ;
-Renforcer l'efficacité du dispositif de veille et de sécurité sanitaire.

Priorité nationale 2 : Promouvoir l'égalité devant la santé
Une attention toute particulière est donnée au suivi de la densité médicale et de l'équipement enétablissements et services médico sociaux.

Priorité nationale 3 : Développer un système de santé de qualité, accessible et efficient décliné en cinq objectifs pour l'ARS :
-Améliorer la qualité et l'efficience des soins et des services médico sociaux ;
-Adapter l'offre de soins et des services médico sociaux aux besoins ;
-Optimiser l'organisation de la permanence des soins ambulatoire ;
-Maitriser les dépenses de santé et rétablir durablement l'équilibre financier des établissementspublics de santé ;
-Développer les parcours de soins et de vie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'élaboration du projet régional de santé

Le lancement des travaux d'élaboration du projet régional de santé (PRS), outil de pilotage et de mise en œuvre de la politique de santé en région, est un ensemble de programmes et de schémas couvrant la santé dans sa globalité : sanitaire, ambulatoire, médico social, prévention et promotion de la santé ainsi que veille et sécurité sanitaire.
Son élaboration constitue donc une démarche de planification, inédite, d'envergure exceptionnelle et passant par plusieurs étapes. Il sera arrêté dans sa globalité en 2012.



Améliorer La santé et valoriser l'agriculture francilienne

Une démarche de concertation

Pour que le PRS soit plus qu'un document de référence, mais un véritable projet commun, ancré dans la réalité du contexte francilien, l'ARS Ile-de-France a, dès le démarrage de cette démarche de planification, inscrit ses travaux dans une logique de large concertation.

Ainsi la définition des territoires de santé, première étape du PRS, a été arrêtée en décembre 2010 par le directeur général de l'ARS Ile-de-France, à l'issue d'une concertation avec l'ensemble des partenaires concernés. Le choix, porté sur le découpage départemental, correspondant au niveau d'organisation des principaux partenaires institutionnels de l'ARS et des acteurs oeuvrant dans le champ de la santé, traduit clairement le souci de la concertation dans l'élaboration de la politique de santé.

C'est dans cette même logique que le projet de plan stratégique régional de santé (PSRS) a été présenté aux principaux partenaires, dès mars/ avril 2011, bien avant le lancement de la consultation officielle, prévu début juin prochain.



©Istock

La poursuite des travaux

Aujourd'hui, la poursuite des travaux du PRS est clairement la priorité de travail de l'ARS Île-de-France et de l'ensemble de ses équipes, pour l'année à venir.

Deux enjeux majeurs se dessinent dans la conduite de l'élaboration des schémas et des programmes :

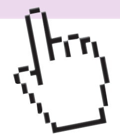
- Adopter une méthodologie de travail permettant de mener de front les multiples travaux correspondants aux différents schémas et programmes, en associant systématiquement les partenaires aux réflexions engagées.
- Conserver une approche stratégique cohérente et intégrée, dans le cadre du comité exécutif et du comité de direction.

C'est le travail, l'implication et la concertation des équipes de l'ARS, au siège et en délégation territoriale, qui permettent à l'agence d'impulser le démarrage et la conduite des travaux d'élaboration des schémas et des programmes par :

- la préparation des éléments de discussion ;
- l'animation de la concertation ;
- la programmation et le pilotage des différents groupes de travail et des comités de pilotage.

L'ambition est donc de faire du PRS, «l'élément fédérateur » du travail de l'agence, celui qui donne du sens et du lien en interne, mais aussi celui qui la fait reconnaître de ses partenaires et qui incarne la politique qu'elle souhaite mener.

Pour toute information : www.ars.ile-de-france.sante.fr





Le nouveau visage du secteur agricole francilien

Dresser un bilan des 10 dernières années





Les premiers résultats du recensement agricole 2010, mené entre octobre 2010 et février 2011, sont parus à l'automne 2011.

Spécialisation, nouveaux usages technologiques et environnementaux, diversification des statuts, des modes de commercialisation et des débouchés… traduisent toute la réalité du secteur agricole francilien et de ses professionnels qui a évolué depuis 10 ans.

Dans la perspective de la Politique agricole commune (PAC) 2013, les résultats du recensement agricole vont permettre à l'Ile-de-France, et plus largement à la France de se situer dans le contexte international et d'orienter ses politiques publiques.

Pourquoi un recensement agricole ?

S'intéressant à tous les exploitants et tous les aspects de l'activité agricole, le recensement fournit une photographie complète et détaillée de l'agriculture française.

Les données recueillies répondent au besoin accru d'information des différents acteurs du secteur (agriculteurs, organisations professionnelles, pouvoirs publics) et contribuent à définir ses orientations. L'enquête permet également de mieux faire connaître aux Français la réalité d'un secteur au cœur de leurs préoccupations alimentaires et environnementales, ainsi que les hommes et les femmes qui pratiquent l'agriculture, acteurs souvent méconnus de la société.

L'Île-de-France compte près de 5 000 exploitations agricoles en 2010 (1 % du nombre d'exploitations en France) ; l'agriculture couvre 48 % du territoire. L'agriculture francilienne se démarque notamment en matière d'aménagement du territoire par une forte intrication entre la campagne et le tissu urbain, par la surface agricole utilisée de ses exploitations, en moyenne deux fois plus importante qu'à l'échelle de la France et par une évolution marquée des statuts juridiques vers des formes sociétaires qui assurent une meilleure protection des exploitants.

L'est et l'ouest de l'Ile-de-France ont des structures agricoles un peu différentes, marquées toutefois par la domination des grandes cultures. A l'est, en Seine-et-Marne, il y a davantage d'élevage ; à l'ouest, l'horticulture (maraîchage, floriculture, arboriculture), le nombre de salariés et la vente en circuit court sont plus importants.

Moins d'exploitations mais plus spécialisées

- **Depuis le dernier recensement agricole en 2000, la région a perdu plus d'une exploitation sur cinq en 10 ans : 5 000 exploitations en 2010 contre 6 500 en l'an 2000.** Cette réduction est plus marquée à l'ouest de l'Ile-de-France qu'à l'est.



- Les exploitations voient leur taille et leur potentiel de production augmenter : une surface moyenne de 112 hectares (+26 % en 10 ans et +2,3 ha /an) et un potentiel de production moyen par exploitation de 160 000 €, en hausse de plus d'un tiers en dix ans.

Par ailleurs, les exploitations se spécialisent. On note :

- un accroissement du nombre des exploitations céréalières de plus de 200 ha,
- le maintien des plus importantes exploitations horticoles-maraîchères dont les exploitations vendant en circuit court,
- une forte régression des exploitations mixtes ou de petite taille,
- un fort développement des statuts juridiques sociétaires.

Les agriculteurs franciliens : plus de professionnalisation, plus de formation

- 11 400 personnes participent régulièrement au travail dans les exploitations agricoles en Ile-de-France. Depuis 2000, ces professionnels ont vu leur statut s'améliorer et leur protection renforcée, quelque soit leur âge ou leur sexe. Ainsi le nombre de co-exploitants déclarés est passé de 269 à 393 personnes en Ile-de-France. Cette évolution a permis notamment d'améliorer les protections juridiques et sociales des agricultrices qui représentent aujourd'hui 37% de ces professionnels.
- Les agriculteurs sont par ailleurs mieux formés. Au niveau baccalauréat, ils sont même **plus formés que la moyenne de la population française**. De même, en Ile-de-France 44% des moins de 40 ans sont issus de l'enseignement supérieur (BTS en majorité), contre 34 % en 2000.

Une agriculture orientée en majorité vers les grandes cultures

- Des petites et moyennes exploitations agricoles, souvent sous statut individuel, aux grandes exploitations en formes sociétaires, la région Ile-de-France rassemble une diversité d'exploitations agricoles. Depuis 2000, **les exploitations se sont agrandies**. La taille moyenne des exploitations est passée de 89 ha à 112 ha.
- En parallèle, **le mouvement de baisse du nombre d'exploitations s'est ralenti** : les exploitations agricoles ont diminué de 22 % entre 2000 et 2010, alors que leur nombre avait diminué de 33 % entre 1988 et 2000.
- En 2010 en Ile-de-France, **on produit de tout** : céréales, fruits, maraîchages, élevages… 80 % des moyennes et grandes exploitations sont spécialisées en grandes cultures, 6 % dans le secteur de culture et/ou d'élevage associés, 5 % en horticulture.

Une agriculture intégrée à son environnement

- L'agriculture est un secteur clé dans la gestion, la préservation et **l'aménagement des territoires**. Avec **près de 48% du territoire francilien**, la surface agricole est restée relativement stable.
- Au-delà de l'innovation technologique, et notamment de l'usage des technologies informatiques, les pratiques des agriculteurs ont évolué pour s'adapter aux nouvelles contraintes et préserver l'environnement. Grâce à **une utilisation maîtrisée de l'eau**, la surface irriguée s'est ainsi stabilisée à 6 %. La proportion des exploitations agricoles pratiquant la vente en circuits courts augmente. **18 % des exploitations commercialisent en circuit court, en vente directe ou par le biais d'un unique intermédiaire**.

Consultez les résultats du recensement agricole 2010

www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr





Pour une plus grande visibilité à l'International et le développement des circuits de proximité



En février 2011, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, Porte de Versailles à Paris, Daniel Canepa, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, a rencontré notamment les personnes présentes sur les stands Ile-de-France et AgroParis Tech. Le préfet a salué à cette occasion les avancées significatives réalisées en faveur de l'agriculture francilienne, qui concourent à la fois à la promotion de la filière à l'International et au développement de réseaux locaux, composantes nécessaires à la valorisation des produits régionaux et à la reconnaissance du savoir faire des agriculteurs franciliens.

Le lancement de la marque régionale « Saveurs Paris Ile-de-France », réalisée sous l'impulsion du Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire, a pour objectif de donner aux produits franciliens la place et la visibilité qu'ils méritent et valoriser, dans la région Capitale, et face à un marché de 12 millions de consommateurs et 40 millions de touristes, les métiers de l'agriculture et de l'alimentation d'Ile-de-France et leurs produits.

L'exemple réussi de promotion de la filière laitière régionale démontre, s'il en était encore besoin, l'impérieuse nécessité de promouvoir les filières courtes et la valorisation des productions de proximité.

Cette filière, qui a souhaité valoriser 20 millions de litres de production laitière dans une gamme de nouveaux produits ultra frais, bénéficie désormais d'un financement du FEAGA d'un montant de 204 640 euros.

Plusieurs études relatives aux circuits courts et au développement des filières de proximité sont en cours. Elles doivent permettre aux pouvoirs publics de décider les modes d'actions à mettre en œuvre pour conforter les exploitations agricoles, en les aidant à profiter de l'immense bassin de consommation de la région Capitale.

Il s'agit concrètement, pour l'Ile-de-France, d'identifier les stratégies de filières et les circuits de commercialisation à développer.

Plan Ecophyto 2018 : - 50% de pesticides en 10 ans

Issu des travaux du Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018 a pour objectif « une réduction de 50% de l'usage des pesticides dans un délai de dix ans ». La réussite de ce plan est un enjeu particulièrement important en Île-de-France compte tenu de la contamination des eaux superficielles et souterraines par les pesticides.

Le comité a réuni tous les acteurs impliqués sur ce sujet État et collectivités territoriales, agence de l'eau, agriculteurs, distributeurs et applicateurs de produits phytopharmaceutiques en zones agricoles ou non agricoles, instituts techniques, recherche, associations de protection des consommateurs et de l'environnement.

La déclinaison régionale de ce plan a été initiée en mars 2010 lors d'une première réunion de ce comité régional. Trois groupes, représentant 35 fermes de références, ont été constitués en 2011, pilotés par les chambres d'agriculture.



Les grands axes du plan Ecophyto 2018

- Un certificat individuel autorisant les usages professionnels des produits phytosanitaires, appelé Certiphyto, sera prochainement généralisé à tous les utilisateurs, distributeurs et prescripteurs de ce type de produits ;
- Le réseau de surveillance biologique du territoire, destiné à mieux connaître l'état sanitaire des végétaux, est installé depuis début 2010, permettant de limiter les traitements phytosanitaires ;
- Les pratiques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires dans les zones non agricoles se développent rapidement, notamment dans les collectivités. Elles doivent être étendues à tous les acteurs, sans oublier les jardiniers amateurs ;
- Les plans d'action dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable sont élaborés progressivement pour les 28 aires concernées en Île-de-France.

Un programme régional d'enseignement agricole

La DRIAAF s'est dotée d'un programme régional de l'enseignement agricole, qui couvre la période 2007-2012. Ce plan comporte 5 axes et un sixième concernant le seul enseignement public, développé à partir de 2009 :

- favoriser la réussite de tous et poursuivre l'élévation des qualifications pour contribuer à l'insertion professionnelle durable des jeunes et des adultes
- adapter l'offre de formation pour répondre aux besoins des professionnels
- impliquer les établissements dans la stratégie de développement durable
- favoriser l'insertion scolaire en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap
- développer la communication sur l'appareil de formation agricole francilien
- renforcer la cohérence et la lisibilité de l'appareil de formation public

Le déroulement du programme est conforme aux prévisions.

L'année 2010 a également vu la révision de la structure prévisionnelle du futur lycée agricole de Magny en Vexin, qui accueillera à partir de 2016 environ 1 000 élèves dont 500 dans des formations relevant de l'éducation nationale. Le projet est construit en partenariat avec le Conseil régional et le rectorat de Versailles. Il vise notamment à renforcer les formations régionales dans le champ des IAA, et à améliorer la desserte scolaire du Val d'Oise.

Bilan de la campagne de télédéclaration :

TéléPAC est l'outil qui permet aux agriculteurs de réaliser en ligne leurs demandes d'aides agricoles communautaires. Le développement de l'usage de cet outil constitue un chantier prioritaire avec pour objectif d'atteindre le taux de 80% de télé-déclarations à partir de 2013.

En 2011, l'enjeu était d'atteindre le taux de 50% de télédéclaration en Île-de-France, sachant que le taux de télédéclaration était de 40% en 2010, contre 24 % en 2009, soit une progression de 66% environ entre 2009 et 2010.





La moyenne régionale est passée à 59 %, pour 2011, avec une forte progression du taux de télé-déclaration dans chacun des départements de grande couronne, notamment dans les Yvelines (le taux était de 37 % en 2010 contre 73 % en 2011), en Seine-et-Marne (le taux était de 34% en 2010 contre près de 58% en 2011), en Val d'Oise (le taux était de 28% en 2010 contre 47% en 2011) et en Essonne (taux 2010 : 39% contre 63% en 2011). En petite couronne francilienne, un taux de télé-déclarations est également notable avec de 75 %, en Val-de-Marne, et 47 % en Seine-Saint-Denis, en 2011.

Les efforts en faveur de cette télé-procédure se poursuivront en 2012 pour l'ensemble de la région. Cet objectif s'inscrit dans le cadre plus vaste du développement de l'administration électronique, fondamental pour répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité de services fournis aux agriculteurs (sécurisation des déclarations, autonomie, ...), pour contribuer à introduire l'économie numérique au sein de l'entreprise agricole et accroître l'efficience de l'administration pour le traitement et l'instruction des dossiers.

Pour toute information :

www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr




A LOUER



Accompagner l'accès au logement



Accompagner l'accès au logement

L'État maintient l'effort en faveur du logement social

L'objectif en 2011 est de financer **40 480 logements**, dont **6 000 à Paris**. Pour atteindre cet objectif, le montant initial des délégations d'aide à la pierre est de **250 M€** soit **53 %** de l'enveloppe nationale dont **100 M€ à Paris.**

Un effort complémentaire a aussi été engagé en faveur du logement étudiant : un avenant à la convention entre l'État et la région relative au financement de logements pour étudiants en Île-de-France, signé le 8 novembre 2011, a permis de porter l'objectif de réalisation de **3 000 à 4 000 logements par an.**





L'État met en place concrètement la stratégie du « logement d'abord », tout en maintenant les réponses aux besoins d'hébergement d'urgence

En effet, depuis 2010 :

- le nombre de places de stabilisation et d'insertion est resté globalement stable et n'est pas remis en cause.

- la programmation des maisons relais a continué. L'objectif est d'atteindre 3300 places.

- L'offre de prise en charge des demandeurs d'asile a progressé de près de 1 700 places : 227 places de CADA ont ouvert en Île-de-France en 2010 ; par ailleurs, le nombre de nuitées hôtelières dédiées aux familles demandeuses d'asile est passé de un peu plus de 3 500 en avril 2010 à plus de 5 000 après l'été 2011.

L'État n'a donc pas cesser d'élargir sa capacité d'accueil des publics les plus fragiles (y compris les demandeurs d'asile)depuis 2010, en particulier par le biais des nuitées hôtelières :

- avril 2009 : 11 670 places à l'hôtel prises en charges par l'État en Île-de France

- avril 2010 : 16 078 places

- avril 2011 : 18 794 places

Le nombre total de places d'hébergement en Île-de-France n'a jamais été aussi élevé avec plus de 40 000 places, soit + 65 % en 5 ans.

À Paris, l'État a augmenté sa subvention au SAMU Social de Paris : elle était de **105 M€** en 2010 et elle atteindra **116 M€** en 2011.

Concernant les demandeurs d'asile, l'augmentation constante du nombre de demandeurs et le poids de l'Île-de-France dans la demande métropolitaine (45 % des demandeurs sont accueillis dans notre région), le Préfet de région installé en septembre 2011 un **comité de pilotage régional de la demande d'asile** afin de coordonner l'ensemble des dispositifs et pour réorganiser d'ici l'année 2012 l'accueil et l'hébergement des demandeurs avec les opérateurs concernés.







Le volet logement du Grand Paris, la nécessité de construire

Le logement est une composante centrale du projet du Grand Paris. L'exercice technique de « territorialisation » (répartition d'objectifs de production de logements sur le territoire) mené par la Direction régionale de l'équipement d'Île-de-France n'est que la première étape d'un long processus qui permettra la réalisation de l'objectif des 70 000 logements par an en Île-de-France à l'horizon 2020.

La territorialisation de ces objectifs, prévue par la loi « Grand Paris » et présentée au CRH du 16 Juin dernier, cumule critères d'attractivité (desserte de transport,potentiel foncier…) et facteurs limitant, notamment la préservation des espaces, la lutte contre l'étalement urbain…

Le calcul de l'objectif annuel de construction de logements se décompose en trois parties :

- **35 000 logements/an**, qui permettent le maintien de la population en place
- **25 000 logements/an**, qui répondent aux besoins nécessaires afin d'accueillir des populations nouvelles et d'offrir des parcours résidentiels variés dans le cadre des tendances actuelles du développement du territoire ;
- **10 000 logements/an** qui permettent de répondre aux besoins supplémentaires engendrés par le projet du Grand Paris.

La méthode prévoit une gouvernance locale dans chacun des CDT grâce aux comité de pilotage locaux mais aussi la création d'une gouvernance locale hors CDT, pilotée par les préfets de départements.

Les différents ensembles formés par une centaine de quartiers en rénovation urbaine et les zones d'intervention spécifique dessinent des ensembles contigus qui présentent des atouts pour le développement de la région. Leur localisation et leur échelle métropolitaine peut attirer les aménageurs privés. La démarche proposée consiste donc à délimiter géographiquement ces ensembles de quartiers en rénovation, puis à caractériser leurs potentiels de développement.

Le parc locatif privé, en Île-de-France, connaît une diminution chronique lourde de conséquences : envolée des prix et du taux d'effort des ménages, spécialisation des territoires avec ségrégation sociale et spatiale, segmentation des marchés avec un manque de fluidité entre le parc privé et public. La zone centrale et la petite couronne sont frappées par un manque très important de logements à loyer intermédiaire.

L'engouement constaté en 2009 autour de l'investissement locatif défiscalisé (Scellier) en Île-de-France est une réponse partielle à ce besoin. Les services de l'État travaillent à l'orienter vers une offre intermédiaire (de 12 à 15 € en zone A au lieu de 17 à 21 €) en contrepartie d'un abandon des plafonds de ressources des locataires. Plusieurs propositions ont également été faites en faveur de l'accession sociale à la propriété, en particulier vis à vis des primo-accédants. La préservation du dispositif PASS foncier en Île-de-France a fait l'unanimité de tous les participants aux États généraux . Elle pourrait se réaliser via la constitution d'une enveloppe spécifique et serait utilisée en priorité pour les logements en immeuble collectif.

Le doublement du prêt à taux zéro en Île-de-France a également été prolongé au-delà du 30 juin 2010. Enfin, la réglementation encadrant l'accession sociale à la propriété a été rendue plus simple et plus efficace, de même que les règles de l'accession en zone ANRU. Une adaptation des règles et des procédures est également à l'étude pour faciliter la tâche des maires bâtisseurs et des aménageurs.

La gouvernance de la politique du logement et le partage des connaissances

Pour mener à bien le volet « logement » du Grand Paris et l'accès au logement social, le Comité régional de l'habitat constitue le lieu privilégié d'impulsion de ces coopérations. La création en Île-de-France d'un véritable fichier unique et partagé de gestion de la demande de logement social, opérationnel depuis le mois d'avril 2011, est, en la matière, une étape fondamentale. L'analyse des « motifs » de relogements ou d'absence de relogements, à partir d'un échantillon représentatif des ménages reconnus prioritaires et urgents DALO depuis plus de 6 mois, permettra en outre de trouver les pistes d'amélioration et définir un plan de rattrapage à 2 ans du relogement des demandeurs DALO. Enfin, pour préparer la succession du PNRU et faciliter le retour au droit commun, la création d'un observatoire de la rénovation urbaine réunissant tous les acteurs régionaux de ce secteur autour de problématiques communes est à l'étude.



La montée en puissance des SIAO

Chaque département dispose désormais d'un Service Intégré d'Accueil, d'Insertion et d'Orientation (SIAO) urgence et d'un SIAO insertion sauf Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis qui disposent d'un SIAO unique. La contre-partie de cette organisation départementale des SIAO est une coordination forte effectuée par l'État. Un Comité régional de coordination opérationnel des SIAO a été installé en octobre 2010 et structure les travaux de ceux-ci, avec un dispositif resserré sur Paris et petite couronne.

Un travail immédiat a été conduit pour harmoniser les modalités d'évaluation sociale qui a abouti à l'approbation par les SIAO d'une fiche harmonisée d'évaluation sociale en mars 2011. À la fin du troisième trimestre 2011, plus de 4 500 évaluations sociales ont été réalisées. L'objectif est d'augmenter la qualité et la quantité des évaluations pour un véritable accompagnement vers et dans le logement.

Les SIAO ont mis en place et animent des commissions d'orientation partenariales ont le plus souvent trois missions :

- valider les préconisations d'orientation formulées à l'issue de l'évaluation sociale des ménages ;
- permettre d'identifier les situations ne relevant pas/plus de l'urgence pour les faire passer dès que possible à l'opérateur SIAO insertion lorsque celui-ci est différent ;



- positionner les ménages sur un dispositif (hébergement/logement adapté/intermédiaire ou autre selon le périmètre du SIAO), correspondant aux besoins identifiés.

L'objectif de fluidité vers le logement se traduit par une deuxième étape pour les SIAO qui travaillent à :
- la mise en place de « Commissions relogement » ; la stratégie de conduite des évaluations sociales, avec la poursuite des évaluations non encore réalisées et la reprise des évaluations incomplètes ;
- la montée en charge des orientations vers le logement adapté dont les résidences sociales.

En juin et juillet, la DRIHL a organisé des groupes de travail associant les services départementaux (UT DRIHL et DDCS), les opérateurs SIAO et ARS, l'administration pénitentiaire et la délégation aux droits des femmes. Les thématiques des groupes étaient les suivantes :

Groupe 1 : l'évaluation et le suivi social des personnes prises en charge par les SIAO

Groupe 2 : le SIAO, un dispositif pour optimiser la fluidité des parcours jusqu'au logement

Groupe 3 : rôle des SIAO en matière d'observation sociale

Groupe 4 : la prise en charge des publics spécifiques au sein des SIAO : les femmes victimes de violences, les sortants de prisons, les articulations SIAO/Dispositifs de soins.

Les groupes ont permis de faire un état des lieux sur chaque thématique et de proposer des axes de travail pour définir des éléments de doctrine et d'organisation communs. Les documents produits et orientations régionales ont été validés par les services de l'État et des opérateurs lors du Comité régional de coordination opérationnel des SIAO du 18 octobre 2011.







Un outil opérationnel du Préfet de région : le GIP-HIS

Créé en 1993, le GIP Habitat et Interventions Sociales (GIP HIS) est un outil public francilien qui a pour mission, à la demande du Préfet région, d'accompagner les relogements des familles et publics présentant des difficultés d'accès au parc locatif social. Le GIP HIS intervient principalement dans la résorption de squats, de campements, d'immeubles insalubres ou concernés par des opérations de renouvellement urbain.

Deux dispositifs garantissent particulièrement la fluidité des relogements :

- Les propositions qui sont faites par les collecteurs dans le cadre du 1 % logement.
- Le dispositif d'intermédiation locative SOLIBAIL mis en place depuis 2008, auquel participent des associations: En 2010 plus de 1 400 logements avaient été captés ce qui correspond à 3 535 personnes. À la fin du troisième trimestre 2011, le nombre de logements pris à bail par les associations en Île-de-France s'élevait à 1 714. L'objectif total est de 3 000 logements.

L'État poursuit cette action et met en place le SOLIBAIL 4.

Pour permettre au GIP HIS d'assurer ses missions, **l'État engage financièrement plus de 3 millions d'euros par an.**

Le Droit au logement (DALO)

En 2010 : **12 441 demandes de logements ont été reconnues prioritaires et urgentes**. Fin septembre 2011 : 8 940 demandes supplémentaires ont été reconnues comme telles.

Depuis le 1er janvier 2008, les demandes cumulées reconnues prioritaires et urgentes s'élèvent à **43 768**.

Fin septembre 2011, **15 258 relogements** ont été effectués.

Au regard des difficultés de relogements, les services de l'État ont mobilisé, au cours de l'année 2011, tous les leviers en faveur du DALO, pour exemple :

- La demande de logement social a été réformé en mars avec la **mise en place du numéro unique pour tous les demandeurs franciliens**, ce qui va très vite améliorer la visibilité des demandes;
- L'État mobilise son contingent préfectoral pour les relogement des DALO (80 % du contingent à Paris);
- Dans le cadre de la négociation sur les conventions d'utilité sociale (CUS), l'État a proposé à la Ville de consacrer 15 % du contingent de ses principaux bailleurs au relogement des DALO;
- En juin, la convention signée avec Action Logement permet d'augmenter l'objectif de relogement effectif fixé aux collecteurs du 1 %.



©DRIAAF





Soutenir
Le développement durable



Poursuivre la territorialisation du « Grenelle de l'environnement »

Le **« Grenelle de l'environnement »** appelle l'Île-de-France, première région économique française, à une transition énergétique, écologique, économique et sociale d'importance.

La **« territorialisation du Grenelle »** est ainsi une priorité des orientations stratégiques à 3 ans de l'État en Île-de-France arrêtées en septembre 2009, confirmée dans le projet d'action stratégique de l'État (PASE) 2011-2013. (cf. chapitre 1)

Le premier bilan d'étape des actions menées en Île-de-France, adressé par le Préfet de région au ministre chargé du développement durable en juillet 2010, fait apparaître de nombreuses interventions en faveur des audits énergétiques des bâtiments, du développement de la géothermie, de l'identification des enjeux de biodiversité…

Afin de consolider la mise en œuvre du Grenelle, une **« stratégie francilienne »** a été adoptée en septembre 2010. Elle comprend la poursuite des actions sectorielles du Grenelle, comme l'adoption du PRASE2, mais aussi le développement d'approches transversales par les services de l'État autour de **« l'aménagement et la ville durable »**, du pilotage des actions concernant **« l'air, le climat et l'énergie »** et celles de **« la croissance verte »**, en élargissant les partenariats pour y parvenir.

Les trois plans d'actions transversales qui en découlent ont été définis à l'été 2011 ; ils fixent des lignes directrices à l'ensemble des services de l'État. Dans le même temps, le second bilan d'étape, mais aussi la mobilisation pour identifier les artisans du Grenelle franciliens témoignent d'un fort investissement collectif.



Le lancement des schémas instaurés par le Grenelle constituent également des actions structurantes menées par les services de l'État.

Assurer la cohérence écologique grâce au SRCE

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Île-de-France représente le volet régional de la trame verte et bleue. Il est co-élaboré par l'État et le Conseil régional, en association avec un comité régional, en s'appuyant sur un partenariat élargi.

Son élaboration a été officiellement engagée à l'occasion du séminaire régional de lancement du 22 octobre 2010. Ce séminaire, co-organisé par la DRIEE et le Conseil régional d'Île-de-France, a réuni plus de 200 participants.

Sur le plan technique, une étude pour l'identification des composantes de la trame verte et bleue, sa cartographie et la définition du plan d'action que contient également le SRCE, a été confiée en janvier 2011 au bureau d'études Ecosphère, en co-maîtrise d'ouvrage État-Région. Cette étude, en cours, s'appuie notamment sur le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, qui a été largement mobilisé par la DRIEE en 2010 sur ce dossier.

En matière de concertation, l'année 2011 a été marquée par l'installation du comité régional trames verte et bleue d'Île-de-France, le 5 octobre. La DRIEE pilote également, en co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil régional, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation et la concertation relatives à l'élaboration du SRCE, dont le démarrage est prévu en octobre 2011. Les premiers ateliers de concertation devraient se tenir en décembre 2011.

Afin de garantir la prise en compte des continuités écologiques dans les politiques sectorielles, la DRIEE anime un **« réseau TVB de l'État et de ses établissements publics »**. Ce réseau vise à diffuser l'information relative aux cadrages national et régional, partager les expériences, assurer la veille territoriale. Il s'est réuni deux fois en 2011. Il rassemble les DRI concernées, les DDT, l'ONF, l'ONCFS, l'ONEMA, l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Il s'est élargi aux établissements publics d'aménagement en octobre 2011. Une lettre d'information est diffusée trois fois par an dans ce cadre.



©A. Decker/DRIAAF Ile-de-France



Le schéma régional climat air énergie (SRCAE)

Le schéma régional climat air énergie (SRCAE) d'Île-de-France définit des objectifs et des orientations régionales en matière d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre de son élaboration, la DRIEE a lancé de nombreux travaux préparatoires en coordination avec l'ensemble des services de l'État, ceux du conseil régional d'Île-de-France et l'ADEME :

- **une étude de sensibilité paysagère** permettra d'élaborer une cartographie des zones favorables au développement de l'énergie éolienne.
- **des études sur la géothermie et sur la biomasse-énergie** fourniront des éléments pour le développement de ces sources d'énergie et une étude sur les réseaux de chaleur fournira des pistes pour étendre la distribution de chaleur renouvelable.
- **une étude confiée à Airparif et à l'IAU** fournira un bilan territorialisé de la consommation d'énergie dans les bâtiments. Il constituera la première partie d'une étude plus vaste sur la réhabilitation de bâtiments type francilien pour appréhender la thématique efficacité énergétique.

À l'occasion de l'élaboration du plan national d'adaptation au changement climatique (PNA-CC) et de la concertation sur l'élaboration du plan climat du Conseil Régional, la DRIEE a organisé des ateliers de réflexion sur la thématique de l'adaptation au changement climatique en octobre 2010.

Le comité de pilotage et le comité technique du SRCAE ont été constitués en septembre 2011 suite à la parution du décret du 16 juin 2011. Une première réunion du comité technique s'est tenue en octobre 2011 en rassemblant 124 acteurs franciliens qualifiés (services de l'État, de la Région, collectivités, associations, professionnels, agences).

Les orientations du SRCAE devront être déclinées en actions dans les Plans Climat Energie territoriaux (PCET) des collectivités. La DRIEE s'organise pour accompagner ces collectivités avec l'ensemble des services de l'État. Un **« club énergie climat air »** a ainsi été créé en octobre 2010 pour fédérer les actions des différents services de l'État, il se réunit selon une fréquence trimestrielle.

Bassin de la Seine : reconquérir le bon état des eaux

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine** et des cours d'eau côtiers normands a fait du développement des outils de gouvernance l'un de ses deux leviers – avec la connaissance - , pour relever les huit défis de la reconquête du bon état des eaux.

Ces défis se déclinent de la façon suivante :

- réduire les pollutions ponctuelles ;
- réduire les pollutions diffuses ;
- réduire les pollutions par les substances dangereuses ;
- réduire les pollutions microbiologiques ;
- protéger les captages d'eau potable ;
- protéger les zones humides ;
- gérer la rareté de la ressource en eau ;
- limiter et prévenir le risque inondation.

C'est dans ce contexte que l'Institution interdépartementale des **Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine** (ou Grands Lacs de Seine) a déposé en 2010 une demande de reconnaissance comme Établissement Public Territorial de bassin, statut qui lui permet d'intervenir à la demande des collectivités sur tous sujets contribuant à une gestion équilibrée de l'eau.

Le Préfet Coordonnateur de Bassin a organisé la consultation des collectivités concernées par le projet : Conseil régionaux, généraux, Commissions locales de l'Eau et Comité de bassin, soit au total 30 assemblées, permettant d'ajuster le périmètre d'intervention de l'Établissement.

À l'issue de cette consultation, les **Grands Lacs de Seine** ont été reconnu établissement public par arrêté du 7 février 2011, sur un territoire qui comprend tout le bassin de la Seine et de ses affluents jusqu'à la confluence avec l'Oise.

Le bassin de l'Oise et de ses affluents a précédemment réalisé la même démarche, l'**Entente Oise Aisne** ayant été reconnue Établissement Territorial de Bassin par arrêté du 15 avril 2010.



Dans le domaine aérien, des avancées notables en faveur des riverains

Les années 2010 et 2011 ont permis des avancées notables pour les riverains des trois grands aéroports de la région.

Le relèvement des trajectoires d'approche à l'arrivée dans les aéroports franciliens

Le Préfet de région a présidé à 4 reprises le Comité régional de concertation pour le **relèvement des trajectoires d'arrivée** à destination des trois aéroports de Paris-Orly, de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Le Bourget, en avril, juin, septembre et novembre 2010. Le Préfet, secrétaire général aux affaires régionales, a assuré avec le Préfet de l'Essonne une réunion délocalisée en juin 2010. Ces réunions ont permis d'informer précisément les élus et les associations de riverains des nouvelles procédures envisagées et de mener des échanges approfondis.

La nouvelle procédure d'arrivée face à l'est à Orly a été soumise à enquête publique à l'automne 2010, puis à l'avis, positif, de la CCE et de l'**Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires** (ACNUSA). Le relèvement des trajectoires d'arrivée de 1 200 à 1 500 mètres des avions en provenance du Sud-Ouest a également été soumis à l'avis de la CCE d'Orly en mai 2011.

À l'issue de l'enquête publique préalable pour Roissy qui s'est déroulée début 2011, les procédures de **relèvement des trajectoires d'approche** ont été soumises à l'avis des deux commissions consultatives de l'environnement des aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Le Bourget en juin 2011, qui ont émis des avis favorables. L'ACNUSA a également émis un avis favorable.

La ministre a ainsi annoncé la mise en place des nouvelles trajectoires, devenue effective le 17 novembre 2011.



©DRIEA/Gauthier

Les rencontres du Grand Roissy

Les travaux des commissions consultatives de l'environnement en 2010 et 2011

Paris-Le Bourget

L'année 2010 aura vu la création de la **commission consultative de l'environnement** (CCE) de l'aérodrome de Paris-Le Bourget et l'adoption des modifications législatives nécessaires pour permettre aux riverains de l'aéroport du Bourget de bénéficier des aides à l'insonorisation des logements.

Lors de l'installation de la CCE du Bourget, le 9 décembre 2010, a été présentée la décision de mettre en place un **Plan d'Exposition au Bruit** (PEB) et un **Plan de Gêne Sonore** (PGS), les travaux se poursuivent depuis.

Le 7 juin 2011 : avis positif sur le **relèvement des trajectoires** et avis sur les limites extérieures des zones B et C du plan d'exposition au bruit, la CCE s'est prononcée en faveur du PEB le plus protecteur. La CCE a également émis un avis favorable à l'unanimité sur un projet d'arrêté réglementant l'usage des moteurs auxiliaires de puissance en escale. Le PGS du Bourget devrait être approuvé avant le 31 décembre 2011.

Paris-Orly

Concernant l'aéroport de Paris-Orly, une consultation sur **le relèvement des trajectoires** (phase 2) a été lancée le 16 novembre 2010, suivie d'un accord. L'information sur la procédure de révision du PEB a pu être assurée.

Le 24 mai 2011 : avis positif sur le relèvement de certaines trajectoires d'arrivée en face à l'Est (en provenance du Sud-Ouest), il s'agit de la phase 3 du projet de **relèvement des trajectoires d'arrivée en région parisienne**.

Le 17 novembre 2011 : avis favorable sur le projet de **plan d'exposition au bruit**, qui sera soumis à l'enquête publique début 2012. La CCE a également émis un avis favorable sur un projet d'arrêté réglementant l'usage des moteurs auxiliaires de puissance en escale.

Paris-Charles de Gaulle

Pour l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, l'information sur le **relèvement des trajectoires** a été faite le 25 octobre 2010.

Au cours des mois de juin et juillet 2011, des avis positifs ont été rendus sur le relèvement des trajectoires, sur le projet de nouvelles trajectoires de décollage en face à l'Ouest la nuit, sur un projet d'arrêté portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Paris - Charles-de-Gaulle et sur un projet d'arrêté réglementant l'usage des moteurs auxiliaires de puissance en escale.



©DIRECCTE Île-de-France



Roissy-CDG : la mise en œuvre des 35 propositions du rapport « Dermagne »

Le principe d'une charte de développement durable pour l'aéroport de Roissy a été initié par le président de la République à l'occasion de l'inauguration du terminal S3 le 26 juin 2007.

À la suite de ce discours, une mission a été confiée à Jacques Dermagne, président du Conseil Economique, Social et Environnemental par lettre de mission du 4 février 2008. L'objectif novateur de cette mission était de lier le développement économique du territoire à la prospérité de l'aéroport, tout en travaillant à des mesures qualitatives environnementales de réduction des nuisances notamment sonores.

Le rapport de Jacques Dermagne a été publié le 12 décembre 2008. Ce rapport comprend 35 propositions réparties en 12 grands axes. Afin de mettre en œuvre ce rapport, une mission a été confiée le 29 avril 2009 au Préfet de la région Île-de-France Daniel Canepa qui a mis en place un groupe de réflexion et d'orientation stratégiques.

Ce groupe s'est décliné en huit commissions qui se sont régulièrement réunies et dont le travail a permis d'aboutir à des propositions pour un développement durable de Roissy.

Cette mission a trouvé un point d'aboutissement le 25 janvier 2011 par l'organisation par le Préfet de Région des rencontres du Grand Roissy. Concernant le volet aérien, cette manifestation a été l'occasion d'annoncer les grandes mesures de réduction des nuisances sonores. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, y a annoncé un dispositif global de mesures destinées à réduire de manière significative les nuisances sonores dans les aéroports parisiens.

Toutes les mesures annoncées vont être mises en place très prochainement, voire pour certaines d'entre elles, sont déjà mises en œuvre, pour que l'amélioration de la situation, notamment la nuit, soit effective au plus vite.

S'agissant de la réduction du bruit émis à la source :

Les interdictions d'atterrissages et de décollages de Roissy pendant la nuit aux avions les plus bruyants s'appliqueront dès mars 2012 ; l'arrêté a été signé le 20 septembre 2011.

S'agissant du changement des trajectoires empruntées par les aéronefs, deux projets phares :

le relèvement de 300 mètres des altitudes de vol à l'approche de la région parisienne, projet issu du Grenelle de l'Environnement, sera mis en service le 17 novembre prochain et permettra de diminuer les nuisances sur l'ensemble de la journée et de la nuit ;

et la nouvelle trajectoire de décollage la nuit, évitant les zones très urbanisées de l'ouest de Roissy, sera également mise en service en mars 2012, les avis favorables de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport et de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires ayant été recueillis.

D'autres mesures viennent également compléter ce dispositif, comme les décollages en seuil de piste ou la configuration préférentielle face à l'Ouest.

Après un long processus de concertation, ces différentes mesures s'inscrivent dans une démarche globale, à l'échelle de la région Île-de-France, pour garantir leurs bénéfices au plus grand nombre de concitoyens.

Diagnostiquer les sols dans les établissements accueillant des enfants

Le 10 juin 2010, le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, a réuni, le comité régional de programmation chargé de la mise en œuvre et de l'application du dispositif de **prévention et d'anticipation environnementale dans les lieux accueillant des enfants et des adolescents**, construits sur ou à proximité d'anciennes activités industrielles ou de services.

L'objectif de l'opération, portée par le ministère chargé de l'écologie suite à la loi « Grenelle » du 3 août 2009, est de vérifier que d'éventuels polluants liés aux activités passées ne dégradent pas la qualité des sols des aires de jeux ou l'air intérieur des salles de classe. Les emplacements des anciens sites industriels répertoriés dans la base de données « BASIAS » sont croisés avec ceux des crèches et établissements scolaires (publics ou privés). Des diagnostics des sols sont ensuite réalisés.

1 200 établissements sont actuellement concernés en France, dont **74 identifiés en Île-de-France**, en grande couronne. La liste a été rendue publique le 20 juin 2010 au niveau national.

Le comité régional de programmation a décidé l'ordre de priorité de **réalisation des diagnostics** qui a débuté à l'été 2010 et va s'étaler sur une durée de 2 à 3 ans. Des comités départementaux se sont réunis depuis une fois dans chaque département.

À la date de septembre 2011, 31 diagnostics* étaient engagés, dont les 20 diagnostics jugés prioritaires pour 2010. La restitution des résultats, validée au niveau national, a pris du retard, 91 rapports définitifs ayant été remis. Ils ont conclu à la **compatibilité des milieux avec les usages actuels.**

* Ce chiffre ne prend pas en compte les 6 diagnostics déjà réalisés dans le cadre de l'expérimentation menée en 2009 dans le Val-d'Oise



2011, l'année internationale des forêts, des forêts pour les Franciliens

En Île-de-France, la forêt occupe près du quart du territoire. Elle contribue à l'équilibre de l'écosystème régional, à la préservation de la biodiversité, à la lutte contre le changement-climatique et à l'offre d'énergie et de matériaux renouvelables. Cette offre pourrait être accrue significativement en Île-de-France par une augmentation des coupes de bois, sans pour autant remettre en question la pérennité et les autres usages de la forêt. Elle participe en effet activement à la qualité et au cadre de vie des habitants et a un rôle social très significatif.

Les atouts de la forêt et du bois sont identifiés comme facteur de croissance de l'activité économique, de préservation du cadre de vie et de développement durable par les orientations du Grenelle de l'environnement, dans le cadre de la construction du Grand Paris.

La forêt d'Île-de-France est marquée par une surface forestière importante mais une propriété excessivement morcelée et s'étend sur 278 600 ha. La région capitale, bien que fortement urbanisée, se situe dans la moyenne des régions françaises pour la part de sa superficie occupée par la forêt (23 %). La forêt d'Île-de-France s'est accrue de près de 60 000 ha depuis 1950.

La forêt publique s'étend sur 81 000 ha (30 %). Elle appartient principalement à l'État (forêt domaniale : 71 000 ha) et à la Région (10 000 ha). La forêt privée couvre près de 197 600 ha (70 %), est répartie entre près de 100 000 propriétaires ; extrêmement morcelée, on compte cependant près de 800 propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant représentant environ 75 000 ha, soit 40 % du total de la forêt privée qui font l'objet de documents de gestion durable approuvés.



©DRIAAF/P.Margot-Rougerie

www.driaaf.ile-de-france.agriculture..gouv.fr

La forêt et le bois contribuent à l'aménagement durable de la région capitale. La gestion durable et maîtrisée des forêts participe à :

- **l'épuration de l'air et la lutte contre le changement climatique** par la fixation du carbone de l'air,
- l'offre diversifiée **d'espaces naturels et de loisirs,**
- **la protection de la ressource en eaux et la réduction du risque d'inondation,**
- **la préservation de la biodiversité** et la constitution de véritables **trames vertes,**
- l'augmentation de l'offre de matériaux et **d'énergies renouvelables** pour la **construction** et le **chauffage.**

Vers une nouvelle forêt francilienne !

Ce projet a fait l'objet d'une communication en Conseil des ministres le 6 avril 2011. Une nouvelle forêt de 1 000 ha sera plantée sur la plaine de Pierrelaye-Bessancourt dans le Val-d'Oise. Elle contribuera à faire du Grand Paris un modèle de métropole durable, participera à la lutte contre le changement climatique et constituera un maillon de la ceinture verte de l'Île-de-France entre les forêts domaniales de Saint-Germain et de Montmorency (Val-d'Oise).L'État sera présent aux côtés des collectivités territoriales pour faire de ce projet d'avenir une réussite.

Les investissements

L'État et la Région conjuguent leurs efforts pour favoriser la mobilisation des bois à travers deux instruments financiers qui bénéficient d'une contre partie européenne (FEADER) :

- **Le fonds forestier d'Île-de-france** (FFIF) pour le soutien à la desserte des massifs forestiers et à l'amélioration des peuplements.
- **L'aide régionale à l'exploitation forestière** (AREF) pour moderniser les équipements et améliorer la mécanisation des entreprises d'exploitation forestière.

D'autres interventions publiques en faveur de la forêt visent notamment à la reconstitution après tempête, au développement de la filière forêt-bois (FRANCÎLBOIS), à l'élaboration et à l'animation de chartes forestières de territoire, au financement de contrats Natura 2000 en forêt.

Ainsi, dans le cadre du contrat de projet État / Région et de la programmation des fonds européens 2007-2013, **près de 4,2 M d'€ ont déjà été mobilisés sur les 7,15 M d'€ programmés.**



©DR

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ENTRE L'ÉTAT ET LES ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE ROUTIÈRE D'ÎLE-DE-FRANCE

13 septembre 2011

La route de demain

Respectueuse de l'environnement

Daniel Canepa et quatre représentants régionaux des entreprises de l'industrie routière ont signé le 13 septembre 2011 **une convention régionale d'engagement volontaire pour la prise en compte du développement durable dans les travaux d'infrastructures routières.**
Déclinaison régionale de l'engagement pris le 29 mars 2009 par l'Etat et les syndicats professionnels de l'industrie routière, cette convention vise à améliorer le cadre de vie des franciliens, la sécurité sur les chantiers, l'impact potentiel lors des travaux sur le réseau secondaire et la valorisation des sols en place et l'utilisation de matériaux qui respectent l'environnement (recyclage de matériaux provenant de déchets industriels par exemple).
Concrète, cette convention engage l'Etat et ses partenaires à renforcer dans ses projets la prise en compte du développement durable, à définir dans ses marchés des objectifs de performance environnementale, à ouvrir un maximum d'appels d'offres aux variantes environnementales, à inciter à l'utilisation d'enrobés plus respectueux de l'environnement et augmenter le recyclage des matériaux issus des chantiers ou d'autres provenances, à instaurer progressivement un système de management du développement durable des opérations routières et à poursuivre, avec les représentants de la profession, un travail en commun afin de définir de futurs axes de progrès.

L'enjeu est de taille :

- **43%** des déplacements des franciliens se font en voitures particulières sur la route
- **90%** du fret est transporté via le réseau routier
- **1 500 kilomètres** de voies constituent le réseau des routes nationales en Île-de-France
- **4 millions** de déplacements sont effectués sur ce réseau

Moderniser les tunnels d'Ile-de-France

Moderniser 22 tunnels en quelques années, c'est l'objectif que l'Etat s'est fixé. Ce programme d'envergure a débuté il y a 3 ans.

Des caméras « intelligentes » tous les 100 mètres, des réseaux de communication doublés, plus de 500 000 mètres carrés de parois protégées pour améliorer la résistance au feu, une ventilation avec un débit de 240 mètres cube d'air par seconde, etc…Au terme de ces travaux, ces tunnels seront parmi les plus modernes d'Europe.

Parmi ces 22 tunnels, celui de Nanterre-La Défense est le plus avancé. Les principaux équipements de sécurité sont tous installés et opérationnels. Il reste encore moins d'un an de travaux à effectuer, concernant la tenue au feu et la ventilation.

Pour les 21 autres tunnels :

- ceux de Champigny, Nogent, Landy, Ambroise-Paré/ Saint-Cloud sont actuellement en travaux et seront complètement équipés et opérationnels en 2012.
- les équipements de sécurité des 15 autres tunnels sont installés mais non encore opérationnels.

Parallèlement, la phase de travaux relative à la consolidation des structures, à la construction de nouvelles issues de secours et à la ventilation se déroule sur un calendrier plus étale, afin de réduire l'impact occasionné par ces travaux d'envergure.
La première phase d'installation des principaux équipements de sécurité est finalisée pour 17 des 22 tunnels.

Fin 2012, la quasi-totalité des tunnels bénéficiera des principaux équipements de sécurité qui seront opérationnels.

La couverture de l'A6b

Les travaux de couverture de l'autoroute A6b et de requalification de la RD126 à Gentilly, le Kremlin-Bicêtre et Arcueil (Val-de-Marne), sous la maitrise d'ouvrage de la Direction régionale de l'équipement, ont débuté en janvier 2010.
Les premières interventions se déroulent sur la RD126 (rue Gabriel Péri) : les trottoirs sont réduits, le stationnement est progressivement supprimé et une voie provisoire est aménagée dans chaque sens afin de dégager les emprises nécessaires à la construction des couvertures, des damiers phoniques et des bassins d'eaux pluviales de la RD126.
L'autoroute a dû être fermée pendant 8 mois du 30 mars au 30 novembre 2011 afin de pouvoir démolir les encorbellements au-dessus de l'autoroute qui soutenaient la voirie départementale en surface. La pose des couvertures, des bassins et des damiers phoniques s'est déroulée de février à décembre 2011. Près de 250 fermetures de nuits de 22h à 6h ont été nécessaires afin de réaliser ces travaux.
Les aménagements de surface ont par ailleurs démarré pendant l'été 2011 et devraient s'achever à l'été 2012. Une première couverture au niveau d'Arcueil a été mise en service en août 2011 et toutes les couvertures seront ouvertes à la circulation d'ici avril 2012.





Garantir
La cohésion sociale et l'égalité des chances



Garantir la cohésion sociale et l'égalité des chances

Un Etat qui s'organise et clarifie son action

Une montée en puissance du niveau régional

Le pilotage de la politique de la ville, comme celui des autres politiques publiques relève désormais de la responsabilité du Préfet de région, sa mise en œuvre au plus près du citoyen et de ses attentes étant assuré par les préfets de département.

C'est dans ce cadre que le Comité Administratif Régional s'est réuni à deux reprises (en octobre 2010 et en janvier 2011) sur le thème de la politique de la ville, en présence du ministre en charge de la politique de la ville. Ces réunions permis d'examiner la proposition de répartition entre départements des crédits de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) (environ 70 M € /an), faite par le préfet de région. marquée par un souci de rééquilibrage territorial ; elles ont permis par ailleurs de faire le point sur la situation de l'emploi, de la santé, de la rénovation urbaine dans les quartiers et de sensibiliser à ces sujets, et plus largement à la politique de la ville, l'ensemble des services régionaux.



La refonte de l'organisation des services locaux

La création, le 1er juillet 2010, d'une direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), qui participe notamment à l'animation régionale des programmes d'intervention de l'ACSé et apporte son appui au Préfet de région et au SGAR responsables du pilotage de la politique de la Ville sur le territoire régional, vise à rendre plus lisible, plus efficace et plus réactive l'action de l'Etat. La DRJSCS regroupe dans un site unique depuis l'été 2011 220 agents issus des anciennes DRASS, de la direction régionale de l'ACSé,de la DRJS et de la mission égalité des chances.

La stabilisation du contexte contractuel de la politique de la ville

Les 175 contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) passés à partir de 2006 entre l'Etat et les collectivités locales ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2014. L'action partenariale engagée dans le cadre de ces contrats se trouve confortée et une nouvelle dimension dépassant le cadre communal va pouvoir être encou-



©Acsé et DRJSCS Ile-de-France

ragée (par exemple : CUCS communautaire avec Plaine Commune, en Seine-Saint-Denis, qui regroupe 8 communes et 350 000 habitants).

Le rôle affirmé des délégués du préfet

Les 90 délégués en poste en Ile-de-France (dont 30 en Seine-Saint-Denis pour le seul département de Seine-Saint-Denis), placés auprès des préfets, des préfets délégués à l'égalité des chances, des sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville, ou des sous préfets d'arrondissement, constituent le nouvel échelon de proximité de l'Etat. Ils représentent un maillon irremplaçable pour une connaissance fine des quartiers et une adaptation des dispositifs à leurs spécificités.

Des préfets, des élus, des responsables associatifs, des chefs de service ont souligné lors du 2ème séminaire régional organisé en mai 2011 l'apport de ce dispositif innovant, créé à l'été 2008, sur la vie du quartier, de ses structures et de ses habitants, pour identifier ou prévenir les difficultés, encourager les dispositifs innovants, suggérer l'abandon de ce qui n'a pas démontré son efficacité.



Un Etat qui poursuit ses actions

Ces actions s'inscrivent dans le cadre des priorités réaffirmées lors du Comité Interministériel des Villes de février 2011.

L'emploi et le développement économique

L'action de l'Etat soutient le renforcement des dispositifs de parrainage, le développement des écoles de la deuxième chance, l'appui à la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires, les chantiers d'insertion.

- la finalité du dispositif « **parrainage vers l'emploi** » est de faciliter l'accès ou le retour dans l'emploi des jeunes, des femmes ou des chômeurs de longue durée rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en les faisant accompagner par des bénévoles retraités ou en activité. Ce dispositif est suivi et animé par la DRJSCS et la DIREECTE en partenariat avec le Conseil régional.

Parrainage vers l'emploi

en 2010

Nombre de parrains : **1 094**

Nombre de parrainés : **2 303**

Financements Etat : **674 670 €**

en 2011

Nombre de parrains : **1 109**

Nombre de parrainés : **2 214**

Financements Etat : **677 175 €**

- les écoles de la seconde chance

Une Ecole de la deuxième chance (E2C) propose aux jeunes de 16 à 25 ans, dépourvus de qualification professionnelle ou de diplôme, un parcours de formation personnalisé centré sur les savoirs de base et incluant une période en alternance. La durée moyenne du parcours est de 6 à 7 mois.

L'E2C s'appuie sur un partenariat fort avec les entreprises et propose au cours de la période d'accompagnement, des stages de découverte de l'entreprise et des métiers, puis progressivement des stages de formation professionnelle.

Les parcours de formation proposés reposent sur une approche pédagogique individualisée. Ils comprennent une réappropriation des savoirs de base et des stages en entreprise, nombreux et systématiques. Un «certificat de compétences» signé par le directeur de l'école et un représentant du monde économique valide chaque parcours.

L'objectif poursuivi est d'amener l'ensemble des bénéficiaires à une sortie positive sous la forme :

- soit d'un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois), soit d'une entrée en formation qualifiante ;
- soit un accès à un contrat de professionnalisation ou à un contrat d'apprentissage.

Le taux de sortie positive des E2C (emploi ou formation qualifiante) est de 59 % sur le plan national.

E2C en Île-de-France

1 école par département

Dernière E2C créée : Clichy-la-Garenne (92)

Nombre de sites : **20**

Nombre total d'élèves accueillis : **2 461**

Pourcentage d'élèves issus des quartiers prioritaires : **44%**

Taux de sortie positive : **62 %**





Garantir la cohésion sociale et l'égalité des chances

L'éducation

L'éducation constitue la première préoccupation de l'Etat dans la politique de la ville le programme de réussite éducative, les dispositifs d'accès à la réussite et à l'excellence, avec les cordées de la réussite et les internats d'excellence, et la poursuite du programme « école ouverte ».

Les programmes de réussite éducative (PRE) permettent de mettre en place des projets locaux intégrant, en premier lieu, une (ou des) équipe pluridisciplinaire de soutien réunissant des professionnels divers : enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres, intervenants sportifs et culturels…

L'objectif premier est de proposer un soutien individualisé et personnalisé, à des enfants repérés, dès les premières années de l'école maternelle et ce jusqu'à la fin de l'obligation scolaire. Dans un projet local, des actions collectives innovantes, en lien avec le public visé, peuvent également être proposées (accompagnement scolaire, problèmes de santé, liens parents enfants école, épanouissement personnel de l'enfant et apprentissage des règles de vie en commun…).

Au total, on dénombre 111 PRE en Ile-de-France sur 342 ZUS/ZEP/REP qui touchent au total 53 633 enfants.

Les internats de réussite éducative permettent à des jeunes scolarisés, qui connaissent des difficultés compromettant leurs chances de réussite (situation familiale tendue, conditions de logement difficiles…) de poursuivre leur scolarité dans de meilleures conditions. Cette action permet de développer, dans le cadre d'établissements existants, ou nouveaux, des projets éducatifs personnalisés, hors temps scolaires.

Le nombre de places en internats de réussite éducative

Sourdun : 300 places à la rentrée 2011 ;
Cachan : 120 places ;
Marly-le-Roi : 130 places

Les « cordées de la réussite » labellisées à la fin de l'année 2011 sont au nombre de 80.

Le dispositif « Ecole Ouverte » concernait 159 établissements d'enseignements et 53 031 élèves dans les trois académies franciliennes en 2010.

Académie de Paris

Nombre d'établissements : **18**
Nombre d'élèves : **1869**

Académie de Versailles

Nombre d'établissements : **70**
Nombre d'élèves : **34 903**

Académie de Créteil

Nombre d'établissements : **47**
Nombre d'élèves : **16 259**

La prévention de la délinquance

La prévention de la délinquance concerne à la fois la poursuite de l'implantation des moyens de vidéo protection ou des différentes mesures visant à prévenir la récidive, les violences, les discriminations, à renforcer le lien social, la citoyenneté et la participation à la vie publique.

La santé

Parmi les actions menées, on peut noter le développement des ateliers santé ville, des maisons de santé pluriprofessionnelles et la construction d'un partenariat avec l'Agence régionale de santé.

Depuis plusieurs années les Ateliers santé ville (ASV) au nombre de 62 dans toute la région ont conduit un



©Acsé et DRJSCS Ile-de-France



travail extrêmement important pour corriger les inégalités sociales de santé sur les territoires prioritaires de la politique de la ville.

Ce dispositif doit être conforté et s'inscrire dans un nouveau contexte marqué par la mise en place des Agences régionales de santé (ARS) et l'élaboration des Contrats locaux de santé (CLS cosignés par le préfet de département et le maire).

La rénovation urbaine

Au cours des deux exercices 2010 et 2011, une somme de 386 M € a permis de financer la démolition de 6 600 logements, la construction de 5290 logements et la réhabilitation de 17 400 logements. Depuis le début du Plan national de rénovation urbaine (PNRU), ce sont au total plus de 20 000 logements neufs qui ont été livrés comportant une importante diversification de l'offre : 9 489 logements locatifs sociaux et 10 868 autres logements parmi lesquels 5 719 logements en accession et 3 531 logements locatifs intermédiaires.

Les transports

L'action de l'Etat se poursuit, en partenariat avec la Région et le STIF d'une part, par l'accélération de 4 opérations structurantes inscrites au CPER, grâce à des crédits Dynamique Espoir Banlieues (Tramway T4 vers Clichy-Monfermeil, Bus à Haut Niveau de Service préfigurant le barreau ferré de Gonesse, Tangentielle Nord et tram Train Massy-Evry) et, d'autre part, l'amélioration d'une trentaine de dessertes par bus des quartiers.

L'intégration des populations immigrées

Cet enjeu est majeur puisque 40 % des personnes accueillies sur le territoire national résident en Ile de France soit 2 M d'habitants. L'élaboration d'un nouveau Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) conduite par la DRJSCS a mobilisé les services de l'Etat, les institutions publiques et les associations concernées, pour définir, à partir d'un diagnostic partagé, les orientations des actions qui seront ensuite mise en œuvre dans les départements. Il sera décliné dans chaque département par un Plan Départemental d'Intégration (PDI) en cours d'élaboration actuellement. Il constitue le cadre de référence de l'intervention de l'Etat en matière d'intégration des populations immigrées.

Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents » constitue une des actions de ce programme régional. Il permet à près de 1 500 parents d'élèves étrangers ou immigrés d'origine extra communautaire de maîtriser la langue française (en passant le cas échéant un diplôme initial de langue française), de mieux connaître les principes de la République et ses valeurs et enfin de mieux comprendre le fonctionnement de l'institution scolaire.

De la médiation sociale dans les quartiers avec les adultes relais

Même si la médiation sociale ne se limite pas à l'activité des adultes relais, la mise en place de ce dispositif a permis de donner une assise à la fonction. Les missions des adultes relais sont entre autres tâches, d'informer les habitants, faciliter le dialogue entre services publics et usagers, contribuer à préserver le cadre de vie, à prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne et faciliter le dialogue entre générations.

Le programme bénéficie ainsi à plus de 1000 personnes en Ile-de-France sur 4 000 sur le territoire national.

Pour les jeunes !

Le Service Civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager, pour une durée de 6 à 12 mois, avec un minimum de 24 heures par semaine, dans une mission au service de l'intérêt général. Ce Service Civique peut être accompli en France ou à l'étranger, au sein d'un organisme de droit public (collectivités, établissement public, administrations...) ou sans but lucratif (associations, fondations, ONG...).Le Service Civique n'est ni un contrat de travail, ni un stage. Le jeune volontaire est un ambassadeur, un médiateur ou un accompagnateur.

La DRJSCS coordonne et anime le réseau des Référents départementaux du Service Civique (rencontres techniques régulières, relais auprès de l'Agence du service Civique…). Elle assure la promotion du Service Civique et met en œuvre le dispositif (instruction des dossiers régionaux, délivrance des agréments, notification de rejet, suivi et contrôle des structures agrées, remise des attestations de Service Civique, ...).

Depuis 2010, 1 550 jeunes volontaires ont signé un contrat d'engagement de service civique en Ile-de-France : 67% au titre d'un agrément national et 33% au titre d'un agrément régional (506 jeunes). Parmi ceux-ci, 63% sont des jeunes femmes, 37% des jeunes hommes. Le comité stratégique de l'Agence du service civique a défini des objectifs permettant d'apprécier la mixité sociale, en particulier au regard du niveau de formation (IV et V) des volontaires avec un objectif de 25%. Cette proportion est dépassée en Ile-de-France puisqu'elle atteint 59% au titre des agréments régionaux. En application de la circulaire du Ministre de l'intérieur du 8 juin dernier, des agréments ont été délivrés pour 106 volontaires en vue de leur participation à des actions d'accompagnement des forces de sécurité (police, gendarmerie).

Pour plus de détails www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr





Garantir la cohésion sociale et l'égalité des chances

Un Etat qui expérimente

La mobilisation des moyens de droit commun

La mobilisation des moyens de droit commun concerne 20 sites expérimentaux (sur 33 au plan national) : 7 sites en Seine-Saint-Denis, 4 dans le Val d'Oise, 3 dans l'Essonne, 2 dans les Yvelines, les Hauts-de-Seine et la Seine-et- Marne. Il s'agit, à partir d'un diagnostic de la situation, territoire par territoire, de proposer des actions et de mobiliser les moyens de droit commun de l'Etat et des collectivités locales en appui des dispositifs et moyens spécifiques, en mettant en place des outils d'évaluation, dans le cadre d'une procédure de contractualisation spécifique en cours de finalisation à l'automne 2011.

Transformer les territoires

La recherche de leviers de transformation des territoires est rendue possible grâce à des actions innovantes et concrètes partagées et développées entre monde associatif et monde des entreprises, dans le cadre d'une conférence régionale de la cohésion sociale installée à l'automne 2011.

Cohésion Sociale et emploi: développer le partenariat entre l'Etat, les entreprises et les associations pour créer de l'emploi

L'Etat ne porte pas seul la politique de cohésion sociale : qu'il s'agisse de favoriser l'emploi des chômeurs de longue durée, d'héberger les sans-logis ou de développer l'éducation à la santé, **l'Etat s'appuie à la fois sur les collectivités territoriales et sur divers « opérateurs », associatifs ou professionnels.**

L'un des principaux et plus anciens leviers d'action de l'Etat pour impulser une politique de cohésion sociale est sa capacité de **financer des projets** portés par ses partenaires, soit au travers de crédits d'intervention spécifiques (exemple : les crédits ACSé pour la politique de la ville), soit au travers de différents instruments (contrats aidés…), soit par le biais des dotations aux collectivités territoriales (en particulier la Dotation de Solidarité Urbaine).

A côté et en accompagnement du levier financier, l'Etat emploie de nouveaux outils d'impulsion de la politique de cohésion sociale :

- des diagnostics partagés (par exemple dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale ou encore dans la mobilisation pour l'emploi et la mise en place des services publics de l'emploi)
- des contractualisations (CDT, CUCS, COM apprentissage…)
- des dispositifs partenariaux : pour Paris le GIP Samu Social, le GIP Maison de l'Emploi un GIP réussite éducative



Vers de nouveaux partenariats

Au-delà des partenariats classiques avec les collectivités territoriales et les associations, l'Etat est amené, de plus en plus, à chercher des convergences d'action avec les acteurs privés – entreprises, fondations – qui s'engagent de façon croissante dans le champ de la cohésion sociale, à la fois dans un souci de responsabilité sociale (RSE des entreprises) et parce que les questions de la cohésion sociale les impactent en première ligne : illettrisme, question de l'égalité hommes-femmes, diversité… Les entreprises cherchent à mieux comprendre la société et à agir pour la cohésion sociale par souci *d'ancrage territorial* et de pérennité de leur modèle économique dans un contexte global de crise.

Fort de ce constat, le Préfet de la région d'Ile-de-France a souhaité mettre en place **une conférence régionale de la cohésion sociale**, lieu de réflexion commune et d'échange avec tous les acteurs de la cohésion sociale (Etat, collectivités, associations, acteurs économiques…) afin d'identifier les questions émergentes de la cohésion sociale et les leviers d'action innovants pouvant être mobilisés.

La première édition de cette conférence s'est tenue le 15 novembre 2011 à la Préfecture de région et a été dédiée au dialogue avec les entreprises sur le thème de l'accès à l'emploi.
Le Préfet de région investit ainsi le champ de la cohésion sociale de manière originale avec le monde associatif et le monde de l'entreprise

La matinée du 15 novembre a été consacrée à l'accès à l'emploi. A cette occasion, plusieurs représentants de grandes entreprises ont présenté des **actions innovantes et concrètes** qui pourraient être partagées et développés ensemble sur le territoire francilien.

Sont notamment intervenus : Richard Ozwald, directeur de la Diversité, Inclusion sociale et Solidarité de la Société Générale, Brigitte Dumont, adjointe au directeur des ressources humaines d'Orange France, Bernard Fixot, Directeur Général des éditions XO, Christian Lurson, directeur des ressources humaines France de SODEXO, Florence Rodet, responsable de la mission Responsabilité Sociale de l'Entreprise de la RATP et Christian Nibourel, président directeur général d'ACCENTURE.
Etaient également présentes des associations dont l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), Cultures du Cœur et la mission Vivre Ensemble.

A l'issue d'un échange fructueux, il a été décidé de travailler 3 angles d'approche :

1° la maîtrise de la langue et l'accès à l'emploi : Comment favoriser la place de l'apprentissage de la langue dans le parcours professionnel en s'emparant des méthodes nouvellement développées dans ce champ (ex : logiciels de « serious games »).

2° la médiation sociale/ la médiation culturelle : Capter le public le plus éloigné des acteurs publics et privés en développant des actions culturelles de médiation (ex : action du Musée du Louvres en lien avec la RATP et le tissu associatif).

3° la clause sociale et le secteur tertiaire : Comment importer et adapter dans le secteur tertiaire le dispositif de la clause sociale, moyen d'insertion professionnelle et sociale né dans le champ de la rénovation urbaine et des travaux publics et qui permet de conjoindre l'insertion, la formation et de nouvelles interactions entre les territoires et les entreprises.

Le Préfet de région est convaincu que plus que toute autre politique, la politique de cohésion sociale nécessite un partenariat renforcé entre les pouvoirs publics, les associations et le monde de l'entreprise.


MUSEE
DU
LOUVRE



Favoriser
La création artistique et l'accès à la culture



Favoriser la création artistique et l'accès à la culture

Le succès des établissements publics culturels

En 2010, les établissements publics franciliens sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication ont accueilli plus de 32 millions de visiteurs. Les musées et les monuments reçoivent le plus large public et contribuent à l'attrait touristique de la capitale. Ils motivent la visite de 88 % des touristes étrangers.

En 2010, 19 millions de visiteurs se sont rendus dans les musées du Louvre, Orsay, Versailles et au Quai Branly. Par ailleurs, le Musée national d'art moderne – Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, la Cité de la musique, le Palais de la Découverte et la Cité des Sciences, la Grande Halle de la Villette ont attiré plus de 7 millions de visiteurs.

Le spectacle vivant n'est pas en reste : la Comédie-Française, les théâtres nationaux de Chaillot, la Colline et l'Odéon, l'Opéra national de Paris et l'Opéra Comique ont totalisé 1,5 million de spectateurs la saison dernière.

Cette fréquentation rend compte d'une diversification des activités proposées et des dispositifs favorisant l'accès du plus grand nombre à la programmation culturelle de ces établissements.





Visiteurs sous la pyramide du Louvre

Les institutions culturelles en Île-de-France

23 % des centres dramatiques nationaux
20 % des centres d'art
18 % des salles de cinéma
11 % des musées de France

Commande publique : Inauguration de l'œuvre de Melik Ohanian « Cadence modulaire »

L'hôpital Saint-Antoine (AP-HP), la Fondation de France et le ministère de la Culture et de la Communication ont inauguré le 28 septembre 2010, en présence de l'artiste, l'œuvre Cadence modulaire de Melik Ohanian réalisée pour l'hôpital Saint-Antoine à Paris.

C'est en octobre 2009, après deux ans de travaux, que l'hôpital Saint-Antoine a ouvert l'UPR (Urgences, Policlinique, Réanimation), nouveau bâtiment conçu par l'architecte Michel Rémon, destiné à accueillir les urgences adultes où 46 000 personnes se rendent chaque année, la policlinique et le service de réanimation médicale.

C'est dans ce cadre qu'est née l'idée d'intégrer à ce lieu chargé d'émotions une dimension artistique. Pour ce faire, l'hôpital Saint-Antoine (AP-HP) a souhaité associer à la démarche un groupe de commanditaires constitué de membres du personnel (médecins, cadres infirmières, aide-soignant, administratifs) et un représentant des usagers.

Pour plus de détails www.ile-de-france.culture.gouv.fr





© ministère de la Ville

La culture au cœur des politiques interministérielles

Si l'Île-de-France bénéficie d'une offre culturelle importante et de grande qualité, la région est marquée par une forte disparité entre Paris intramuros, siège de nombreuses institutions culturelles à vocation nationale, et l'ensemble du territoire francilien.

C'est pourquoi l'action culturelle de l'État en Île-de-France vise en particulier à accompagner et soutenir des projets développés en faveur de les publics : les jeunes, les personnes handicapées, les publics des établissements hospitaliers et pénitentiaires ainsi que les populations des territoires définis comme prioritaires dans le cadre de la politique de la ville.

En 2010, dans le cadre de ces politiques interministérielles

294 structures culturelles franciliennes ont été soutenues par la DRAC pour un montant total d'environ 3 497 000 €

683 actions ont été menées en Île-de-France

444 562 jeunes ont été concernés

Des protocoles interministériels sont ainsi déclinés en région dans le cadre de conventions associant la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et les services déconcentrés de l'État afin de renforcer l'accès de tous à une offre culturelle de qualité.

Dans le cadre du plan « Dynamique Espoir Banlieues », 74 projets ont été soutenus par la DRAC Île-de-France en 2010 en faveur des populations des 63 quartiers identifiés comme prioritaires sur le territoire régional.

La politique « Culture à l'hôpital », développée depuis 1999, et conduite en 2010 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) nouvellement créée, permet aux malades d'accéder à des pratiques artistiques et culturelles.

Dans le cadre du dispositif « Culture et Justice », les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, en lien avec la DRAC, font intervenir des artistes auprès des détenus avec pour objectifs de rompre leur isolement, renforcer leur sentiment d'estime de soi et les aider à construire leur projet de vie.

Enfin, des conventions triennales conclues entre la DRAC et les trois académies de Paris, Créteil et Versailles prévoient l'organisation chaque année de réunions de validation des projets proposés conjointement par les établissements scolaires et les structures culturelles. Ces projets favorisent la pratique artistique animée par des artistes professionnels et la fréquentation des œuvres dans les établissements culturels de proximité.



© Margaux Brun

« Double sens » : ateliers pédagogiques en présence de l'artiste Maria Jancovici



Des initiatives pour renforcer la création artistique

La première Conférence plénière du Spectacle Vivant en Île-de-France s'est tenue le 23 juin 2010, au Théâtre 71 à Malakoff (Hauts-de-Seine). Cette conférence s'inscrit dans la perspective ouverte du Grand Paris qui offre un cadre nouveau au développement culturel.

Ce moment de concertation marque le partenariat entre l'État, les collectivités territoriales et les professionnels sur les politiques du secteur. Les participants se sont notamment accordés sur la nécessité de mettre en place une évaluation coordonnée des politiques publiques, développer conjointement des politiques de résidence artistique et prêter une attention particulière aux questions de formation et d'emploi à travers la déclinaison régionale de l'accord national des Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences.

Le « Territoire de la création »

Daniel Canepa et Patrick Braouezec, président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune ont co-présidé, le 23 novembre 2010, la réunion de pilotage du projet de « territoire de la création ».

Le projet vise à créer sur les territoires de Plaine Commune et de Saint-Ouen, en articulation avec Paris, un pôle d'excellence des industries créatives (cinéma, audiovisuel, loisirs numériques…) qui favoriserait l'émergence d'une ville vivante, marquée par un urbanisme innovant et une ambition culturelle forte.

Le projet urbain, confié à l'architecte urbaniste Djamel Klouche (agence AUC), s'appuie sur la création d'un nouveau hub de transports à Pleyel, qui rassemblera le métro automatique du grand Paris, une future gare TGV, les lignes ferrées existantes et tirera profit de la proximité de deux autoroutes structurantes. Ce nouveau contexte ouvre des perspectives pour le développement d'un territoire élargi sur la plaine allant de Saint-Ouen à l'ouest à Aubervilliers à l'est et incluant le nord parisien, territoire sur lequel les secteurs créatifs devront être mis en réseau.



Cluster de la Création : Daniel Canepa et Patrick Supiot (Vinci immobilier) sur le site de la Cité du cinéma en Seine-Saint-Denis

©DR



Le Pôle d'Enseignement artistique de Paris-Boulogne-Billancourt

La création du Pôle d'Enseignement artistique de Paris-Boulogne-Billancourt, en 2010, s'inscrit dans le vaste chantier de développement de l'enseignement supérieur du spectacle vivant dans lequel s'est engagé, depuis 2004, le ministère de la culture et de la communication, afin de favoriser la professionnalisation des jeunes dans les métiers du spectacle vivant.

C'est le sens de la constitution en cours de « Pôles supérieurs d'enseignement artistique », sous la forme d'établissements publics de coopération culturelle (EPCC). En Île-de-France, deux pôles supérieurs sont ainsi en cours de développement : le Pôle supérieur Paris Boulogne-Billancourt habilité à délivrer des DNSP en musique et théâtre, et le Pôle supérieur de Seine-Saint-Denis Aubervilliers La Courneuve, en phase de préfiguration, habilité à délivrer le DNSP en musique et qui abritera un département de pédagogie de référence régionale.



Logo pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne Billancourt

Le Pôle supérieur Paris Boulogne-Billancourt fait figure de pionnier par la date de son installation sous la forme d'EPCC - le 1er janvier 2010 – ainsi que par sa dimension pluridisciplinaire puisqu'il délivre tant des diplômes de musicien interprète que de comédien. Le développement de ce projet mobilise des moyens importants et nouveaux qui justifient la signature de plusieurs conventions pour un budget total de 3 800 000 €.

Focus sur les « grands ensembles »

Parallèlement à l'organisation du colloque organisé le 25 novembre 2010 à l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, la DRAC a édité **« Les grands ensembles de logement en Île-de-France »** aux éditions Beaux Arts magazine.

Organisée à l'initiative de la DRAC Île-de-France / Ensa Paris-Belleville, cette journée a posé les enjeux de la protection et de l'évolution des grands ensembles, au moment où la prise de conscience patrimoniale est confrontée aux remodelages de la rénovation urbaine.

Chercheurs, institutionnels et élus ont débattu des diagnostics, des réponses et des points de vue portés sur un urbanisme et une architecture dont la qualité reconnue par les historiens est mise à mal par ceux qui pointent son obsolescence, tant l'image sociale des grands ensembles aveugle le regard porté sur ces moments et ces lieux de la civilisation urbaine du XXe siècle.

L'exposition **« 1945-1975, une histoire de l'habitat, 40 ensembles patrimoine du XXe siècle »** illustrait le focus porté sur les grands ensembles de logement. Conçue par la Drac Île-de-France et accompagnée d'un catalogue, elle était consacrée aux 40 opérations de logements auxquelles ce label a été attribué.



Les grands ensembles de logement en Île-de-France
Couverture du supplément magazine Beaux-Arts magazine



Favoriser la création artistique et l'accès à la culture

Culture - justice : culture en milieu pénitentiaire, vecteur de réinsertion

Le 29 juin 2011, Michel Saint-Jean, Directeur inter-régional des services pénitentiaires de Paris (DISP) et Muriel Genthon, Directrice régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC), ont réaffirmé leur partenariat par la signature d'une nouvelle convention d'objectifs **« Culture et Justice »** 2011-2013 au Bal, dans le 18e arrondissement de Paris.

Après plus de vingt années de politique commune en direction des personnes placées sous main de justice, ce dispositif soutient et accompagne de nombreuses actions en milieu pénitentiaire. Le but premier est la réinsertion sociale et l'ouverture aux pratiques artistiques et culturelles des personnes détenues.

Plusieurs axes prioritaires sont poursuivis :

- la valorisation des **espaces culturels** dans les établissements pénitentiaires;
- la valorisation des **bibliothèques** par la **promotion** du **livre**, de la **lecture et de l'écriture,** et par la mise en place de relais entre les établissements pénitentiaires et les structures de lecture publique locales;
- la mise en place d'**ateliers** de pratique artistique;
- le soutien à des **actions de pratique culturelle**;
- la prise en compte de la **diversité culturelle.**

www.ile-de-france.culture.gouv.fr

Pour plus de détails www.justice.gouv.fr

Une nouvelle convention «Culture et Santé»

Le 27 janvier 2011, Claude Evin, Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) et Muriel Genthon, Directrice régionale des affaires culturelles (DRAC) signaient une nouvelle convention d'objectifs **« Culture et Santé »** pour une période quadriennale 2011-2014, au Centre Hospitalier de Gonesse.

Après six années d'existence en Île-de-France, le dispositif **« Culture à l'Hôpital »** a permis de soutenir et d'accompagner de nombreuses actions artistiques et culturelles au bénéfice des usagers, de leurs familles et du personnel des structures franciliennes, leur nombre ayant doublé entre 2005 et 2010. Elle prévoit notamment :

- inciter les établissements de santé à traduire des projets culturels dans leur projet d'établissement ;
- animer le réseau des porteurs de projets ;
- ouvrir le dispositif aux structures médico-sociales dès 2012 ;
- promouvoir le dispositif et les actions conduites ;
- engager de nouvelles relations de partenariat avec les collectivités territoriales, mécènes et autres financeurs ;
- à terme, labelliser les projets « Culture et Santé ».



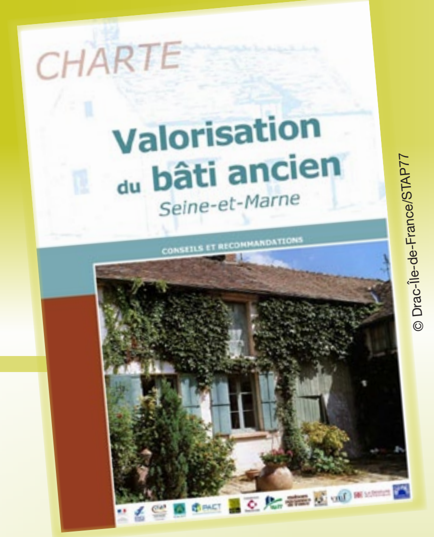
© ARS

Signature de la nouvelle convention d'obectifs «Culture et Santé» 2011 et 2014, par Claude Evin et Muriel Genthon

Pour plus de détails

www.ile-de-france.culture.gouv.fr

http://ars.ile-de-france.sante.fr/Culture-a-l-hopital.99659.0.html



© Drac-Île-de-France/STAP77



Valoriser le bâti ancien en Seine-et-Marne

Le 3 février 2011, la DRAC a présenté à l'Écomusée de Savigny-Le-Temple, une charte qualité pour la valorisation du bâti ancien en Seine-et-Marne. Ce document cadre s'inscrit dans le double objectif de restaurer le bâti ancien sans le dénaturer, afin de préserver le patrimoine transmis, tout en l'adaptant aux règles actuelles du développement durable et aux efforts de réduction des dépenses énergétiques.

Cette charte constitue un document de référence qui réunit un ensemble de conseils et de recommandations de bases et de bonnes pratiques en direction des architectes, des entreprises, mais aussi des particuliers et des associations.

Cette charte entend principalement **faire participer toutes les instances professionnelles concernées :** élus, associations, organismes formateurs… Elle cherche aussi à distinguer les professionnels qualifiés et à inciter **tous les acteurs intéressés par cette démarche « Qualité »** à suivre des formations qualifiantes.

La création d'un répertoire regroupera et centralisera tous les professionnels désireux d'intégrer cette démarche.

Cette charte de qualité et ce répertoire, mis à la disposition du public, offriront des réponses concrètes et pratiques à tous ceux qui souhaitent engager des travaux de réhabilitation de leur patrimoine.



Culture et médias 2030

Culture & Médias 2030 prospective de politiques culturelles est une étude inédite conduite par le Secrétariat général (Département des études, de la prospective et des statistiques) du ministère de la Culture et de la Communication.

Fruit d'un travail collectif de réflexions et d'expertises mené depuis 2009 par plusieurs groupes de travail, cette étude identifie des scénarios d'avenir et les enjeux majeurs des politiques culturelles publiques et plus particulièrement de l'État autour de trois thèmes principaux – l'empreinte culturelle de la France, les articulations entre offre et demande, les transformations de l'État –, qui sont autant de perspectives d'action. Ces thèmes transversaux aux politiques de la Culture et de la Communication appellent des déclinaisons sectorielles dans le domaine de la création artistique, des patrimoines, des industries culturelles et des médias comme du cinéma. Ils invitent à aller plus loin par le débat et par la réflexion.

C'est dans cette optique que le 25 octobre 2011, Daniel Canepa, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, a ouvert à la préfecture de région une rencontre sur ces différents enjeux avec des acteurs franciliens, en présence de Muriel Genthon, directrice régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

La démarche et les scénarios, présentés par Philippe Chantepie, chargé de la stratégie auprès du Secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication ont été repris par Pierre Oudart, chargé du Grand Paris à la DRAC Île-de-France et appliqués à la problématique particulière des équipements culturels, dans une démarche territorialisée en Île-de-France prenant notamment en compte les phénomènes de métropolisation de la région capitale. Cette première rencontre donnera lieu à de prochains rendez-vous franciliens en 2012, en articulation avec le programme de recherche interministériel « Culture et territoires et Ile-de-France ».

Culture & Médias 2030 prospective de politiques culturelles est publié sous forme de Rapport public, consultez-le à l'adresse suivante

www.culturemedias2030.culture.gouv.fr




LE GRAND BLEU



Avancer avec l'Europe



L'Île-de-France bénéficie pour la période 2007-2013 de près de 716 millions d'euros d'aides européennes pour cofinancer des projets de développement régional. Ces moyens contribuent à la réduction des disparités économiques, sociales et environnementales entre les territoires franciliens et soutient particulier des actions en faveur des quartiers urbains les plus en difficulté.

Ces subventions européennes sont alimentées par trois fonds européens : le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour des montants respectifs de 151 M€, 527 M€ et 38 M€.

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, est autorité de gestion de ces fonds. La préfecture de région assure à ce titre l'information sur les programmes européens en Île-de-France et la mise en œuvre des procédures d'attribution et de contrôle des subventions communautaires.

En Île-de-France, les années 2010 et 2011 représentent des années charnières dans la période de programmation 2007-2013

Fin 2011, sur les **716 M€** de fonds européens, plus de **467,5 M€ étaient déjà affectés** à des projets de **développement régional** :

336,6 M€ de FSE

105,5 M€ de FEDER

25,4 M€ de FEADER

Des programmes fortement mobilisés

Contrairement aux autres régions françaises, les fonds FEDER et FSE représentaient en 2007 une nouveauté pour la plupart des territoires franciliens. Les actions d'animation menées par le partenariat régional permettent aujourd'hui d'afficher des niveaux de programmation proche, voire supérieurs, à la moyenne nationale et la dynamique enclenchée permet d'envisager la deuxième moitié de gestion avec optimisme.

Dans une grande région comme l'Île-de-France, si les dotations sont relativement limitées, elles jouent toutefois le rôle de catalyseur et d'entraînement sur le reste de l'action publique.

- Ces fonds permettent de répondre de manière innovante au défi de la cohésion territoriale. Grâce à l'Europe, dix territoires sélectionnés par appel à projets mettent en œuvre un projet de **développement local qui allie les dimensions économique, sociale et environnementale.**
- Grâce aux fonds européens, l'Île-de-France a développé des réponses originales à la crise économique et financière. Des plans filières et des actions d'anticipation et d'adaptation aux mutations économiques ont été impulsés dans le cadre des programmes FEDER et FSE. Ces initiatives ont été complétées par des aides au financement des PME innovantes, aux incubateurs et aux structures d'accompagnement des entrepreneurs.
- Le FSE soutient par ailleurs de nombreuses expérimentations en faveur de l'**inclusion sociale** telles que les actions conduites par les plans locaux pour l'insertion et l'emploi, aux écoles de la deuxième chance ou encore aux dispositifs locaux d'accompagnement qui associent l'État et les collectivités.
- Les fonds européens ont permis de développer des actions exemplaires face aux enjeux environnementaux, que ce soit en faveur des **énergies renouvelables**, de l'**efficacité énergétique** de logements sociaux ou des modes de production des exploitations agricoles **économes en ressources naturelles**.
- Enfin, le FEADER joue un rôle remarquable d'**impulsion de projets de territoires** dans une région qui souffre d'un important morcellement des zones rurales.

La valeur ajoutée de l'intervention de l'Europe en Île-de-France est indéniable. L'effet "levier" des fonds européens fonctionne et à fin 2011 près de 9 000 projets en ont bénéficié en Île-de-France. Ces éléments de bilan doivent surtout servir à tracer des **perspectives pour la fin des programmes actuels et pour la période 2014-2020** car l'avenir des fonds européens et des programmes franciliens se jouera dans les mois à venir.





Stand à l'Hôtel de ville

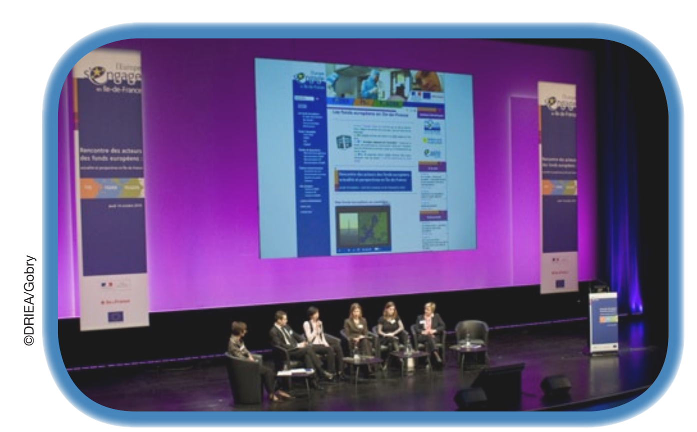
©PRIF/DR

Partenaires, pour préparer l'après 2013

Le Préfet de région a réuni jeudi 14 octobre 2010 près de 400 acteurs franciliens impliqués dans la mise en œuvre des **trois programmes européens d'Île-de-France** : bénéficiaires, représentants de l'État, représentants des institutions européennes, collectivités territoriales, élus, relais et acteurs socio-économiques. L'objectif était d'initier une réflexion commune sur les attentes des Franciliens dans la perspective de l'ouverture des négociations sur l'avenir de la politique européenne de cohésion et de la politique agricole commune pour la prochaine période 2014-2020.

Les partenaires présents lors de cet événement se sont dit très attentifs à ce que la région Île-de-France puisse, à l'avenir, continuer à **bénéficier des programmes européens.** Il n'en va pas seulement d'un intérêt financier mais d'une opportunité pour la région de s'inscrire dans des politiques et des stratégies d'envergure européenne.

Les enjeux métropolitains et en particulier le projet du Grand Paris ont aussi été affirmés par de nombreux participants. L'État et les collectivités élaborent des contrats de développement territorial qui vont accélérer le **développement et la création d'emploi** dans de nombreuses communes situées sur le futur réseau de transport. Il est essentiel que l'Europe accompagne cette **dynamique** et que les fonds qu'elle alloue à l'Île-de-France soient à la hauteur de cette dynamique historique.

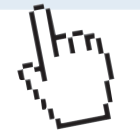


©DRIEA/Gobry

Rencontre des acteurs des fonds européens - 14 octobre 2010

Pour plus de détails

www.europe.**idf**.gouv.fr



La Journée de l'Europe : l'Île-de-France à la fête

La Journée de l'Europe, qui a lieu le 9 mai de chaque année, est une occasion pour la préfecture de Paris et d'Île-de-France de sensibiliser les Franciliens sur l'**action de l'Europe en Île-de-France** et de leur montrer concrètement ce que les fonds européens font pour améliorer leur quotidien.

À l'occasion de l'édition 2010 de la Journée de l'Europe, **une quinzaine d'événements se sont tenus, du 3 au 9 mai 2010**, pour mieux faire connaître les réalisations des fonds européens en Île-de-France. Expositions, visites de projets, conférences, débats, inaugurations, journées portes ouvertes ont eu lieu dans l'ensemble des départements à l'initiative du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et des collectivités locales et en partenariat avec le Conseil régional.

Cette édition 2010 était marquée par le soixantième anniversaire de la déclaration de Robert Schuman, l'un des pères fondateurs de la construction européenne, qui affirmait **« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait ».**

En parallèle de ces actions de communication locales, la préfecture de région d'Île-de-France a organisé, en partenariat avec la Maison de l'Europe de Paris et le Conseil régional, deux jours d'**information** et d'**animation** sur le parvis de l'Hôtel de Ville et à bord d'une péniche amarrée sur les quais de Seine. Pendant ces deux jours, plusieurs tables rondes et conférences ont réuni spécialistes et responsables politiques autour des thèmes fondamentaux pour l'**avenir de l'Europe**. Les porteurs de projets étaient également mobilisés pour faire comprendre les mécanismes et l'utilité des financements européens encore trop peu connus du grand public.

L'aspect festif n'était pas oublié avec tout au long du week-end des jeux, des quiz pour les scolaires et pour les plus grands un concert et une pièce de théâtre sur le thème de la lutte contre la pauvreté.

Pour l'année 2011, c'est avec plus de 20 événements programmés sur le territoire francilien que la préfecture de la région d'Île-de-France a célébré, du 2 au 17 mai, les Journées de l'Europe : expositions, visites de projets, conférences, portes ouvertes… De nouveau, ces événements n'avaient qu'une seule finalité : **valoriser l'action des fonds européens en Île-de-France**.



En parallèle, la préfecture de la région d'Île-de-France était sur le parvis de l'Hôtel de Ville aux côtés d'autres exposants du village européen **« Faites l'Europe »**, organisé par la Ville de Paris en partenariat avec la Maison de l'Europe de Paris. Ce village rassemblait les institutions européennes, des associations, les cercles de réflexion et les médias en lien avec l'Europe, pour célébrer l'édition 2011 de la Journée de l'Europe.

C'est une **Europe proche des Franciliens**, intervenant directement sur leur territoire que la Préfecture de la région d'Île-de-France et la Région Île-de-France ont souhaité valoriser tout au long de ces journées de l'Europe 2011. Sur le stand de la Préfecture de région, les visiteurs pouvaient s'informer sur les fonds européens en Île-de-France grâce à une exposition **« L'Europe change votre quotidien »** et un quiz sur l'action de l'Europe en Île-de-France. Près de 1 000 personnes ont participé à ce quiz et 4 gagnants d'un cadre photo numérique ont été tirés au sort pour le jeu du questionnaire sur les fonds européens en Île-de-France.

Journée de l'Europe

Une campagne télévisée nationale

Les ministères responsables de la gestion des fonds européens et la Commission européenne ont lancé du 25 octobre au 26 novembre 2010, une **campagne de communication plurimédia**, dont l'objectif était de donner au grand public une vision concrète des projets réalisés grâce à l'Europe. Une série de six films de 45 secondes a été diffusée avant les journaux télévisés sur TF1, M6 et RFO.

À cette occasion, la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris, a diffusé auprès d'une centaine de partenaires et relais impliqués dans la mise en œuvre des programmes européens des affiches reprenant les visuels de la campagne nationale. Le public a ainsi pu constater que les fonds européens les concernent, au plus près de chez eux.







Visite de l'ADDEL



©DRIEA/Gobry

À la rencontre des projets européens : l'exemple de l'économie sociale et solidaire

Le 8 décembre 2010, le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, a effectué une visite sur les thèmes de l'emploi et de l'Europe au sein de l'association pour le développement d'une dynamique de l'économie locale (ADDEL), qui bénéficie de l'aide du Fonds social européen (FSE).

L'ADDEL accompagne chaque année plus de 600 associations parisiennes dans leur développement économique en leur proposant des outils de conseil et de formation afin de les aider à se professionnaliser.

Grâce en partie au soutien financier des fonds européens (Fonds Social Européen), l'ADDEL met à disposition de ces associations le Dispositif local d'accompagnement (DLA). **Ce dispositif, comme dans chaque département, a pour objectif de soutenir l'activité et l'emploi des associations employeuse.**

Le dispositif d'accompagnement à Paris, en quelques chiffres :

En 2010

- **155 associations** ont été accompagnées et **35** ont bénéficié d'un post-accompagnement en vue d'évaluer l'impact de l'action du DLA sur leur développement et évolution de leur projet associatif.
- **2 442 emplois concernés**
- **2 190 heures de conseil individualisé**
- **480 heures de formation collective**

En 2011 (chiffres au 30/09/2011)

- **140 associations** ont été accompagnées et **30** ont bénéficié d'un post accompagnement en vue d'évaluer l'impact de l'action du DLA sur leur développement et évolution de leur projet associatif.
- **2 648 emplois concernés**
- **2 135 heures de conseil individualisé**
- **490 heures de formation collectives**

Le financement pour 2010 était de 503 000 € de budget global dont 150 000 € de FSE et sera en 2011 de 526 326 € dont 170 000 € de FSE.

En effet, le tissu associatif parisien est riche en petites et moyennes associations. Ces associations, relativement modestes en ressources humaines pour la plupart, ont peu de moyens financiers propres pour faire vivre leurs projets. Elles se retrouvent dans une situation fragile nécessitant l'appui de spécialistes pour consolider les activités et pérenniser les emplois.

Le Fonds social européen (FSE) a porté dès 2002 les Dispositifs locaux d'accompagnement et continue sur ce programme 2007-2013 d'être un partenaire privilégié de leur développement. **De 2007 à 2010, 1,8 millions d'euros de FSE ont déjà été programmés en Île-de-France au profit de ce type d'actions.**



L'Île-de-France en France, c'est ...

2 % du territoire
16 % de la consommation finale énergétique
18 % des exportations
19 % de la population
24 % des créations d'entreprise
24 % des capacités d'accueil hôtelières
25 % de l'emploi salarié
27 % des élèves de l'enseignement supérieur
28 % du parc locatif social
29 % du PIB
38 % des effectifs de la R&D publique et privée
59 % du trafic aérien de passagers

Territoire et population

(sources : DGCL, IAU Ile-de-France, INSEE)

- **Superficie :** 12 012 km², soit 2,2 % du territoire métropolitain.
- **Espaces naturels agricoles et forestiers (mode d'occupation des sols 2008) :** 78,8 % de la superficie totale de la région (l'habitat représente quant à lui 9,6 % du territoire francilien).
- **Circonscriptions administratives :** 8 départements, 25 arrondissements, 317 cantons et 1 281 communes sur les 36 570 que compte la France métropolitaine au 1er janvier 2011.
- **Intercommunalité (au 1er janvier 2011) :** 69 communautés de communes, 39 communautés d'agglomération et 4 syndicats d'agglomération nouvelle (les structures intercommunales regroupent 58,2 % de la population francilienne et 78,5 % des communes).
- **Population municipale (au 1er janvier 2008) :** 11 659 260 habitants, soit 18,8 % de la population de France métropolitaine (62,1 millions d'habitants).
- **Densité de population (au 1er janvier 2008) :** 971 habitants au km² (21 060 à Paris, 6 647 en petite couronne et 452 en grande couronne), la densité pour la France métropolitaine étant de 114 habitants au km².
- **Espérance de vie à la naissance (2008) :** 79,1 années pour les hommes (73,7 en 1990) et 84,8 années pour les femmes (81,3 en 1990).

Economie

(sources : DARES, DIRECCTE, INSEE, Pôle emploi)

- **PIB (produit intérieur brut) :** 552 052 M € en 2009, soit 29,5 % du PIB de France métropolitaine (le PIB par emploi étant de 99 676 € en Ile-de-France, contre 75 251 € pour la France métropolitaine).
- **Entreprises (au 1er janvier 2010) :** 791 639 entreprises, soit 23 % du total national.

CRÉATIONS D'ENTREPRISES (2010) :

	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hts-de-Seine	Seine-St-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Ile-de-France	France
Industrie	1 669	439	433	352	670	463	358	359	**4 743**	**31 880**
Construction	3 400	1 870	1 423	1 644	1 680	3 335	1 896	1 869	**17 117**	**92 288**
Commerce, transports et services divers	42 177	9 176	10 686	8 208	15 961	10 768	10 637	7 979	**115 592**	**441 957**
Admin. publique, enseignement, santé et action sociale	4 553	1 053	1 442	1 017	1 896	932	1 196	838	**12 927**	**55 911**
Ensemble	**51 799**	**12 538**	**13 984**	**11 221**	**20 207**	**15 498**	**14 087**	**11 045**	**150 379**	**622 036**

EMPLOI SALARIÉ (2009) :

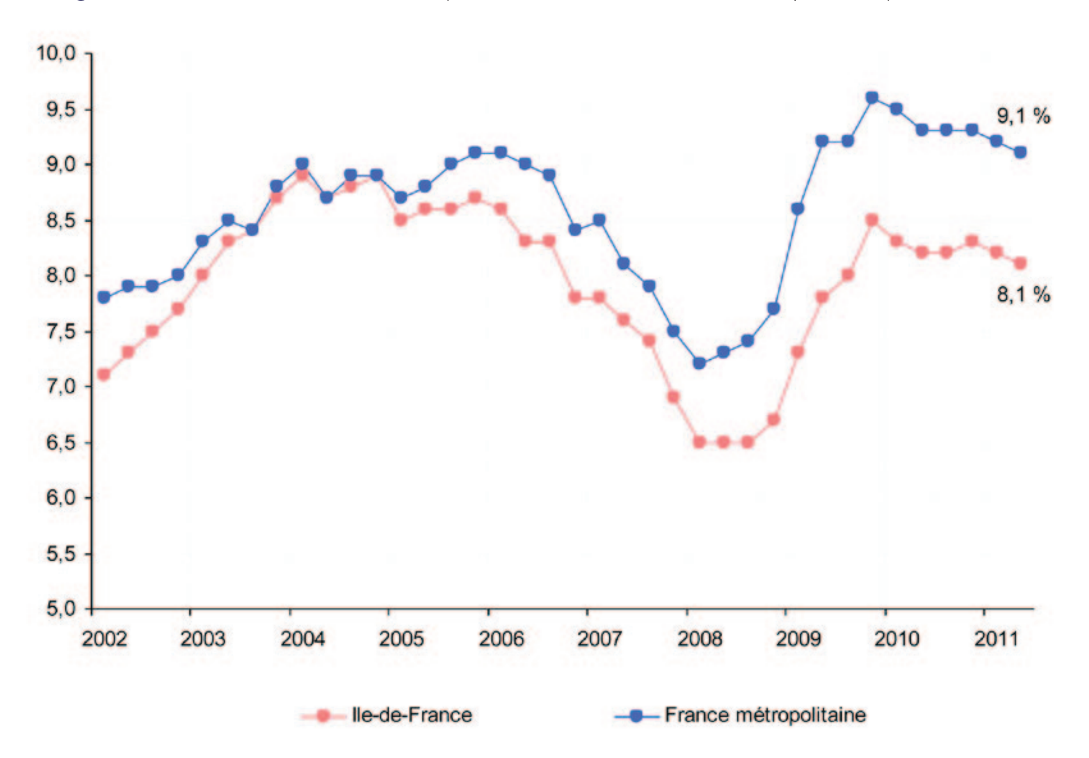
Données provisoires	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hts-de-Seine	Seine-St-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Ile-de-France	France
Industrie	59 542	48 944	84 096	42 381	86 123	39 797	35 124	38 213	**434 220**	**3 081 863**
Construction	30 819	29 949	37 821	30 554	36 253	41 996	37 578	25 273	**270 243**	**1 460 871**
Services	1 143 938	234 269	269 733	234 504	685 585	307 324	281 735	227 537	**3 384 625**	**11 638 642**
Ensemble	**1 234 606**	**313 180**	**391 650**	**307 439**	**807 961**	**389 117**	**354 438**	**291 028**	**4 089 419**	**16 182 308**



Emploi - Formation

(sources : DIRECCTE, INSEE, Pôle emploi)

- **Population active :** 5,64 millions d'actifs en 2009 (avec un taux d'activité de 56,6 % pour les femmes et de 67 % pour les hommes), dont 27,7 % de cadres et professions intellectuelles supérieures et 14,3 % d'ouvriers.
- **Taux de chômage :** 8,1 % au 2e trimestre 2011 (contre 9,1 % en France métropolitaine).



Aides à l'emploi

(sources : DIRECCTE, INSEE, Pôle emploi)

PPAE	Prestations Pôle emploi	Contrats de professionnalisation	Contrats d'apprentissage	CAV	CI-RMA	CIE	CAE	CUI-CIE	CUI-CAE
497 238	296 656	36 622 [1]	50 081 [1]	4 265 [2]	1 252 [2]	12 161 [2]	19 392 [2]	11 366 [3]	20 306 3

1 : campagne 2009/2010 (données arrêtées au 31 août 2010)
2 : année 2009 (données arrêtées au 31 juillet 2010)
3 : 1er semestre 2010 (données arrêtées au 31 décembre 2010)
PPAE : projet personnalisé d'accès à l'emploi / prestations Pôle emploi : ateliers, bilans de compétences, … / **CAV :** contrat d'avenir / **CI-RMA :** contrat d'insertion revenu minimum d'activité / **CIE :** contrat initiative emploi (secteur marchand) / **CAE :** contrat d'accompagnement dans l'emploi (secteur non marchand) / **CUI :** contrat unique d'insertion.

Solidarité

(sources : Assurance maladie, CNAF)

- **Bénéficiaires de minima sociaux (au 31 décembre 2010) :**
  - revenu de solidarité active (RSA) : **320 424** (17,5 % des bénéficiaires de France entière)
  - allocation aux adultes handicapés (AAH) : **117 596** (13,3 %)
- **Bénéficiaires d'aides au logement (au 31 décembre 2010) :**
  - aide personnalisée au logement (APL) : **469 270** (18,6 %)
  - allocation de logement familiale (ALF) : **180 930** (13,9 %)
  - allocation de logement sociale (ALS) : **310 719** (14 %)
- **Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (au 31 décembre 2010) :**
  - CMU de base : **435 287**
  - CMU complémentaire : **692 010**

L'Île-de-France en France, c'est ...



Politique de la ville

(source : ANRU)

TERRITOIRES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :

Zones urbaines sensibles (ZUS) : **157**

Zones franches urbaines (ZFU) : **23**

Quartiers ANRU : **135**

Zones de revitalisation urbaine (ZRU) : **67**

Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) : **113**

Conventions ANRU (signées au 1er juin 2011) : **115**

Logement

(source : DRIEA)

LE PARC LOCATIF SOCIAL AU 1ER JANVIER 2010

	Nb. de logts	Part des logts individuels	Tx de vacance	Tx de mobilité
Paris	232 393	0,1 %	2,1 %	5,5 %
Seine-et-Marne	90 493	10,1 %	1,8 %	8,2 %
Yvelines	114 575	5,6 %	1,3 %	7,4 %
Essonne	99 343	4,6 %	2,3 %	8 %
Hauts-de-Seine	192 518	0,7 %	1,6 %	5,9 %
Seine-Saint-Denis	209 737	2,1 %	1,8 %	6,8 %
Val-de-Marne	169 281	1,3 %	2,3 %	6,4 %
Val-d'Oise	113 543	6,7 %	1,7 %	6,9 %
Ile-de-France	**1 221 883**	**2,9 %**	**1,9 %**	**6,5 %**

Transports

(sources : DRIEA, RATP, SNCF)

INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Données provisoires	Accidents corporels		Tués		Blesséq	
	2010	Evo. 2010/09	2010	Evo. 2010/09	2010	Evo. 2010/09
Ile-de-France	19 778	- 2,9 %	357	+ 9,5 %	23 041	- 4,7 %
France	63 986	- 11,5 %	3 994	- 6,5 %	79 056	- 13,1 %

TRANSPORTS COLLECTIFS

En milliards de voyageurs-km	2009	Evo. 2009/08
Métro	7,4	- 0,7 %
RER (lignes A et B)	4,8	- 4 %
Réseau de surface de la RATP (bus, ...)	3	- 3,2 %
Transilien (RER et trains SNCF)	11,4	+ 0,1 %

TRAFIC AÉRIEN

		Roissy-CDG	Orly
Passagers	2010	58 167 062	25 203 969
	Evo. 2010/09	+ 0,4 %	+ 0,4%
Mouvements	2010	499 997	219 205
	Evo. 2010/09	- 4,8%	- 2,1%
Fret (en tonnes)	2010	2 177 371	92 123
	Evo. 2010/09	+ 19,7%	+ 1,2%
Poste (en tonnes)	2010	221 696	10 496
	Evo. 2010/09	- 6,1%	- 21,8%

QUALITÉ DE L'AIR

Indice ATMO	2009		2010	
	Nb. de jours sur l'année	%	Nb. de jours sur l'année	%
Très bon à bon	281	77	288	79
Moyen	50	14	46	13
Médiocre à très mauvais	34	9	31	8



Environnement

(sources : AIRPARIF, ORDIF)

COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS (2009)

	OM résiduelles	Recyclables secs	Biodéchets	Encombrants		Déchets verts et orga-niques	Déchets dangereux	Total
				Déchets de construction	Autres			
Tonnes	3 690 800	656 500	20 700	258 200	627 100	316 200	7 500	**5 577 000**
Kg / hab.	315	56	2	22	53,5	27	0,6	**476**

Enseignement supérieur et recherche

(sources : DATAR, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

Etablissement	Créteil	Paris	Versailles	Ile-de-France	France métro.
Universités, dont :	88 464	170 901	100 743	360 108	1 412 788
- *IUT*	8 552	2 124	7 033	17 709	115 557
STS	12 490	16 936	14 114	43 540	235 052
CPGE	3 315	14 604	7 649	25 568	78 584
Formations d'ingénieurs	5 810	9 907	12 863	28 580	122 182
Ecoles de commerce, vente, gestion, compta.	1 398	24 996	14 933	41 327	121 071
Autres écoles et formations d'ens. sup.	16 879	83 007	19 777	119 663	312 143
Ensemble (*)	**128 356**	**320 351**	**170 079**	**618 786**	**2 281 820**
Evolution 2010/2009	- 0,9 %	+ 1,4 %	- 0,4	+ 0,2 %	+ 0,3 %

(*) sans double compte des écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, universités de technologie et INP
CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles / IUT : institut universitaire de technologie / STS : section de techniciens supérieurs

DIRD (dépense intérieure de recherche et développement)

En M€		2006	2007
Recherche publique	Ile-de-France	5 167	5 411
	IdF / France entière	37 %	37 %
Entreprises	Ile-de-France	9 954	10 355
	IdF / France entière	42 %	42 %
Ensemble	**Ile-de-France**	**15 121**	**15 766**
	IdF / France entière	**40 %**	**40 %**

EFFECTIFS DE LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En M€		2006	2007
Recherche publique	Ile-de-France	55 569	55 874
	IdF / France entière	34 %	34 %
Entreprises	Ile-de-France	80 662	86 628
	IdF / France entière	39 %	40 %
Ensemble	**Ile-de-France**	**136 231**	**142 502**
	IdF / France entière	**37 %**	**38 %**

PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ (2009)

	Pôle	Domaine d'activité	Nb. d'établis-sements	Nb. de salariés	% cadres
Advancity	National	Ingénierie / Services	75	6 537	45 %
ASTech	National	Aéronautique / Espace	113	26 952	49 %
Cap Digital	A vocation mondiale	TIC	510	23 360	62 %
Elastopôle	National	Chimie / Matériaux	48	14 191	33 %
Finance Innovation	Mondial	Ingénierie / Services	188	43 229	59 %
Medicen	Mondial	Biotechnologies / Santé	126	8 273	56 %
Mov'eo	A vocation mondiale	Transports	176	26 361	44 %
System@tic	Mondial	TIC	410	65 016	64 %

Dates clés



JANVIER 2010

- Création en Essonne du plan départemental de lutte contre le trafic de stupéfiants, coordonnant toutes les forces intervenantes
- Signature de la convention régionale pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, dans le système éducatif
- Rencontres territoriales Grand Paris

FÉVRIER

- Lancement du réseau rural et périurbain d'Île-de-France
- Lancement d'un module pédagogique sur l'origine des aliments, « le pain et les cérales » au Salon international de l'agriculture
- Rencontre régionale des délégués du préfet en poste en Ile-de-France

MARS

- Installation du Comité régional d'orientation et de suivi du plan Ecophyto 2018

AVRIL

- Remise du Prix de la vocation scientifique et technique (session 2009) à la Cité des sciences et de l'industrie
- Signature de la convention régionale pour l'accès des femmes au métier de conductrice de bus
- Séminaire « Logement » et bilan annuel dans le Val d'Oise

MAI

- Déploiement du schéma directeur de l'éclairage sur le réseau routier national d'Ile de France
- Journée de l'Europe : actions de communication pour promouvoir les fonds européens en Ile-de-France

JUIN

- Opération Handidécouverte dans le Val d'Oise
- Conférence du spectacle vivant en Ile-de-France au Théâtre 71 à Malakoff (Hauts-de-Seine)

JUILLET

- Mise en place de la Réforme de l'administration territoriale (RéATE) en Ile-de-France, création des nouvelles directions régionales

AOÛT

- Présentation du plan de lutte contre le travail illégal

SEPTEMBRE

- Visite du Président de la République au chantier de Nano-Innov sur le Plateau de Saclay
- Adoption de la stratégie francilienne de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
- Inauguration du musée archéologique ARCHEA à Louvres dans le Val d'Oise
- Inauguration de l'œuvre de Melik Ohanian, commande publique, à l'hôpital Saint Antoine à Paris

OCTOBRE

- Installation du Comité régional de pilotage opérationnel des Services d'insertion, d'accueil et d'orientation (SIAO)
- Réunion du Comité régional de l'Habitat
- Signature de la première convention PNRQAD à Saint Denis
- Lancement de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- Inauguration par le Premier Ministre du nouveau bâtiment de l'Institut de Physique du Globe de Paris
- Pose de la première pierre de l'Ecole nationale supérieure des techniques Avancées sur le plateau d'Orsay, campus de l'Ecole Polytechnique
- Plateau d'Orsay : inauguration du « Très grand centre de calcul » (TGCC)
- Présentation de la Stratégie régionale de l'innovation
- Etats généraux de l'industrie
- Lancement du Plan campus en Ile-de-France : privilégier le potentiel au service de tous
- 1ère assises régionales de sport
- Séminaire sur les fonds européens en Ile-de-France « La rencontre des acteurs des fonds européens : actualité et perspectives en Ile-de-France »

NOVEMBRE

- Lancement de la campagne hivernale 2010 pour l'hébergement des plus démunis
- Inauguration du premier immeuble de logements locatifs sociaux BBC à Paris
- Consolidation de la procédure des investissements d'avenir en Ile-de-France
- Inauguration en présence du Ministre de la Culture et de la Communication des nouveaux locaux de la DRAC à Paris
- Colloque «Grand ensembles en Ile-de-France, un héritage en projets» à l'école d'architecture Paris-Belleville

DÉCEMBRE

- Réouverture de l'A6b, après 8 mois de fermeture
- Assises académiques sur les rythmes scolaires
- Signature de la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions CO_2



JANVIER 2011

- Autonomie des universités pariennes
- Signature de la convention «Culture et santé» (DRAC/ARS) au Centre hospitalier de Garges-les-Gonesse
- Réunion des professionnels de la filière automobile à Versailles
- Rencontre du Grand Roissy
- 9ème comité exécutif sur l'Intelligence économique

FÉVRIER

- Campagne de promotion de la Télédéclaration (TéléPAC) en Île-de-France
- Installation du siège de la DRIHL et de la DRIHL Paris au Ponant
- Réunion du Comité Régional de l'Habitat : présentation du bilan 2010 des actions en faveur du logement

MARS

- Séminaire du programme de recherche «Culture et territoires en Ile-de-France» à l'Institut national d'histoire de l'art, Paris
- Assises académiques de prévention de l'illettrisme
- Adoption des principes de programmation du Campus Condorcet
- Présentation du 2ème plan régional de santé au travail
- Signature d'une convention d'engagement, de 2 ans, avec la brigade des sapeurs pompiers de Paris pour l'accueil de 70 volontaires au titre du service Civique.

AVRIL

- Certification qualité de la DRIEE
- 2ème édition des Assises de la géothermie
- Signature de l'Accord avec la Ville de Paris sur la Cité Internationale Universitaire de Paris
- Remise du Prix de la vocation scientifique et technique des filles (session 2010) à la Cité des sciences et de l'industrie
- Organisation de sessions de formation à la nouvelle demande de logement social pour les services enregistreurs
- Lancement de l'appel à projets Solibail III

MAI

- Comité régional de l'alimentation
- Exercice majeur dans le tunnel de La Défense
- Journée de recrutement Rectorat de Paris/Pôle emploi
- Signature des conventions du Pôle d'enseignement supérieur Paris - Boulogne - Billancourt au théâtre du Châtelet à Paris
- Signature du 100 000e prêt à taux zéro + (PTZ +) à Villebon-sur-Yvette
- Séminaire « Logement » et bilan annuel dans le Val d'Oise
- 2ème rencontre régionale des délégués du préfet
- Débat interdépartementale sur la dépendance des personnes âgées en Ile-de-France
- Journée de l'Europe : actions de communication pour promouvoir les fonds européens en Ile-de-France
- Installation du « Centre de veille, d'analyse et de documentation » (CVAD)
- Comité régional de l'alimentation à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

JUIN

- Comité Régional de l'Habitat. Adoption de la territorialisation de l'offre de logements
- Signature de la convention triennale «Culture et justice» (DRAC/DISP) au Bal, Paris 18ème
- Lancement du guide des aides vertes
- Opération Handidécouverte dans le Val d'Oise

JUILLET

- Adoption du 2ème Plan régional santé environnement
- Hébergement d'urgence : « Logement d'abord » pour les familles hébergées à l'hôtel
- Démolition de la barre des Gentianes, à Asnières
- Adoption du 2ème plan régional Santé/Environnement
- Visite de l'institut Pasteur et de l'Institut de recherche technologique

SEPTEMBRE

- Bilan du contrôle de la phase 1 diagnostic des sites sensibles
- Comité régional d'orientation et de suivi Ecophyto 2018
- Conférence de présentation des premiers résultats du recensement agricole 2010
- Livraison de 3 nouveaux Centres d' Exploitation et d'Intervention (CEI) à la DiRIF
- Signature de la convention d'engagement volontaire entre l'Etat et les entreprises de l'Industrie Routière
- Grand Paris : séminaire Contrats de Développement Territorial « Premiers retours d'expérience et regards croisés » à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris
- Inauguration du nouveau site de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

OCTOBRE

- Assises régionales du logement d'abord en Ile de France
- Réunion du 1er comité technique Schéma Régional Air Energie Climat (SRCAE)
- Cérémonie de valorisation de la convention-cadre de partenariat régional pour l'accès des femmes au métier de conductrices de voyageurs
- Lancement du recensement agricole 2010 en Île-de-France
- Inauguration du premier bâtiment construit en partenariat Public-Privé (PPP) de L'université Paris 4-Paris-Sorbonne
- Inauguration du centre européen R&D (recherche et développement) de Krafft Foods
- Séminaire Culture et médias 2030 prospective de politiques culturelles

NOVEMBRE

- Lancement de la campagne hivernale 2011 pour l'hébergement des plus démunis
- Journée régionale de mobilisation contre l'habitat indigne
- Lancement du plan régional de l'agriculture durable
- Inauguration du Musée de la Grande Guerre dans le Pays de Meaux en présence du Président de la République
- Inauguration du Pôle commun de recherche en informatique de Gif-sur-Yvette, plateau de Saclay
- Livraison de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations, (BULAC) de l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) et du premier bâtiment Partenariat Public-Privé (PPP) de l'université Paris-Diderot sur la ZAC Paris Rive Gauche
- Remise des prix « Créatrices d'avenir » au Musée des arts et métiers – Paris
- Séminaire sur la problématique des TPE à la préfecture de Cergy
- Séminaire énergie et performances énergétiques à la préfecture de Cergy
- Val d'Oise : Journée départementale de sensibilisation « prévenir le mariage forcé »
- Sortie du guide d'information sur violences faites aux femmes « dites-non »

DÉCEMBRE

- Colloque francilien de l'enseignement et des métiers agricoles
- Château d'Ecouen – chantier école - 14 jeunes en formation jusqu'en février 2012

les services régionaux de l'Etat en Île-de-France en 2010-2011

Afin de renforcer le pilotage des politiques publiques de l'Etat autour du Préfet de région, mais aussi de réaliser des économies d'échelle par la mutualisation des moyens mis à disposition localement par les différents ministères de tutelle, la réforme de l'administration régionale de l'Etat a été mise en place le 1er juillet 2010 en Ile-de-France.

LES NOUVEAUX SERVICES RÉGIONAUX

DIRECCTE	***Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi***
DRAC	***Direction régionale des Affaires Culturelles***
DRFiP	***Direction régionale des Finances Publiques***
DRIAAF	***Direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'agriculture et de la forêt***
DRIEA	***Direction régionale et interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement en Ile-de-France***
DRIEE	***Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France***
DRIHL	***Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement***
DRJSCS	***Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale***
ARS	***Agence régionale de Santé***
DRDFE	***Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité***
DRRT	***Délégation régionale à la recherche et à la technologie***
PFRH	***Plate-Forme régionale d'Appui Interministériel à la Gestion des Ressources Humaines***

LES ACADÉMIES

Rectorat de l'Académie de Créteil

Rectorat de l'Académie de Paris

Rectorat de l'Académie de Versailles

LES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES PUBLICS RÉGIONAUX

ADEME — ***Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie - Ile-de-France***

AFPA — ***Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes Ile-de-France***

Direction régionale Pôle emploi Ile-de-France

INSEE — ***Institut national de la Statistique et des Études Économiques, direction régionale d'Île-de-France***

OSEO - innovation - région Ile-de-France

Ports de Paris

LES DIRECTIONS INTERRÉGIONALES

DACN	***Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord***
DIPJJ	***Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Ile-de-France et Outre-Mer***
DISPP	***Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris***
DIRIC	***Météo-France Direction Interrégionale Ile-de-France - Centre***
DI-IDF	***Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France***
SNS	***Service de la navigation de la Seine / Direction interrégionale des Voies Navigables de France***

Ce rapport d'activité a été réalisé par le service de la communication de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (Christophe de Colbert) grâce aux contributions des services régionaux de l'Etat.



Notez nos nouvelles coordonnées !

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, PREFECTURE DE PARIS
5 rue Leblanc
75911 PARIS CEDEX 15
www.ile-de-france.gouv.fr

DIRECCTE
DIR REG DES ENTREPRISES CONCURRENCE CONSOMM TRAVAIL EMPLOI
19 rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
www.ile-de-france.direccte.gouv.fr

DRAC
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
47/49 rue Le Peletier
75009 PARIS
www.ile-de-france.culture.gouv.fr

DRIAAF
DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
18 rue Carnot
94234 CACHAN CEDEX
www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr

DRIEA
DIRECTION REG. ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT
21-23 rue Miollis
75732 PARIS CEDEX 15
www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

DRIEE
DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE
10 rue Crillon
75004 PARIS
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

DRIHL
DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT
5 rue Leblanc
75911 PARIS CEDEX 15
www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

DRJSCS
DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
6-8 rue Eugène Oudiné
75013 PARIS
www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr

ARS - AGENCE REGIONALE DE SANTE D'IDF
35 rue de la gare
75935 PARIS CEDEX 19
www.ars.iledefrance.sante.fr



5, rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15

www.ile-de-france.gouv.fr
www.europeidf.fr
Site dédié aux fonds européens

Décembre 2011
Numéro ISSN
1152-5355
Création :
Arc en ciel - Paris
01 44 85 42 22